

# R A P P O R T   A N N U E L   2 0 1 5



Conformément à l'article L.121-7 du Code de l'environnement,  
la Commission nationale du débat public présente son rapport annuel.

Le présent rapport fait état des activités et des réflexions engagées  
par la CNDP du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Il a été remis au Gouvernement et au Parlement en application de l'article précité.

4 **Message du président**  
8 **Les faits marquants de l'année 2015**

LA CNDP, UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE

12 **La CNDP, organe national de la démocratie participative**  
14 **Sa composition en 2015**  
16 **Les valeurs de la CNDP, ses rôles et ses missions**  
17 **Les modalités de saisine**  
18 **Le processus décisionnel de la CNDP**  
20 **Son organisation et la place particulière de la société civile**  
22 **Le budget de fonctionnement**  
23 **La jurisprudence**  
23 **L'enquête sur les autorités administratives indépendantes**

UNE ANNÉE RICHE EN DÉBATS PUBLICS ET CONCERTATIONS

26 **Carte des débats et concertations de la CNDP en 2015**  
28 **Projets publiés en 2015**  
29 **Saisines en 2015**  
30 **Suivi des projets**  
31 **Débats publics**  
46 **Concertations recommandées**  
50 **Concertations post-débat**  
60 **Concertations volontaires**

LE DÉBAT CITOYEN PLANÉTAIRE SUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE

63 **UN EXEMPLE D'INNOVATION PARTICIPATIVE**

VERS UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE RENOUVELÉE

72 **Démocratisation du dialogue environnemental**  
72 **Réflexions sur les garants**  
73 **Réinventer le débat public**

RENFORCEMENT DE LA CULTURE DU DÉBAT

76 **Communication**  
79 **Partenariat avec les universitaires**  
79 **Actions de sensibilisation à la participation du public**  
80 **Développement des échanges à l'international**

81 ANNEXES

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

### Donner la parole aux citoyens pour leur permettre d'être au cœur du processus de décision

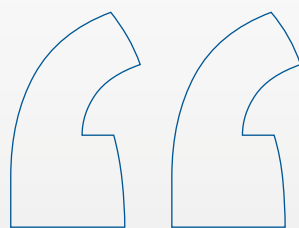
L'année 2015 s'est inscrite dans la continuité de 2014, qui avait été l'année des premières innovations et de la mise en œuvre des 21 chantiers engagés par la CNDP. Ce rapport annuel traduit la volonté de la CNDP d'être au plus près des citoyens et de leur permettre d'être au cœur du processus de décision.

Comme en témoigne l'enquête réalisée par TNS Sofres pour la CNDP<sup>1</sup>, l'élaboration d'un nouvel idéal démocratique est en jeu : pour 54 % des sondés, la démocratie fonctionne mal en France. Cette perception se nourrit, entre autres, du sentiment d'un décalage de plus en plus important entre citoyens et décideurs. Nous assistons néanmoins à un début de sursaut. Un « éveil des consciences » semble en marche, caractérisé par un refus de s'installer dans la résignation, on l'a vu en particulier cette année face au réchauffement climatique.

Les citoyens souhaitent de plus en plus prendre part aux décisions qui les concernent. Comment faire entendre leur voix ? Il faut diversifier les modes d'expression du public et renouveler les pratiques du débat. Il faut surtout s'appuyer sur la qualité de la réflexion citoyenne, qui permet de proposer des alternatives raisonnables, argumentées, susceptibles d'éclairer la prise de décision.

### 2015, une année marquée par le Débat Citoyen Planétaire sur le climat et l'énergie (World Wide Views on Climate and Energy)

En préparation de la COP21, la CNDP a co-initié, avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (UNFCCC), le Danish Board of Technology (DBT) et la société Missions Publiques, un débat citoyen planétaire sur le climat et l'énergie. Il s'agissait d'organiser un débat citoyen dans un grand nombre de pays, le même jour, selon un même protocole.



*Le 6 juin 2015 est un exemple unique de participation citoyenne à l'échelle de la planète.*



Ce projet ambitieux et novateur avait été évoqué par le président de la République lors de son discours de vœux aux corps constitués et aux bureaux des assemblées, le 20 janvier 2015. Le débat a été soutenu en particulier par Mme Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, qui a dégagé des moyens financiers importants pour que les pays en développement puissent y prendre part, et par M. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, qui a mobilisé toutes les ambassades de France.

Pour trouver le meilleur accord possible à Paris, la mobilisation des citoyens et l'émergence d'une opinion publique mondiale sur les changements climatiques semblaient essentielles. La CNDP s'est pleinement engagée dans l'organisation de ce débat, qui a eu lieu le 6 juin 2015. Des îles Fidji à la côte ouest des États-Unis, plus de 10 000 citoyens ont discuté, argumenté, tranché, exprimé leur avis sur les enjeux de la COP21, dans 97 débats organisés dans 76 pays.

Notre ambition n'était pas de faire une enquête ou un sondage, mais de donner les clés de compréhension qui permettent aux citoyens de se forger un avis éclairé et construit, autour des thèmes majeurs des négociations de la COP21, et cela avec une méthodologie unique et des documents identiques.

Il est remarquable de constater que le nombre de pays participants le plus important est en Afrique et que des débats ont pu être organisés en Afghanistan, en Iran, au Mali, mais aussi au Burundi ou au Népal. Les citoyens du monde ont montré un formidable enthousiasme. Les résultats peuvent surprendre par leur lucidité, leur clairvoyance et leur ambition. Ils montrent des citoyens très concernés, critiques, impatientes et volontaristes.

Les résultats de cette **consultation citoyenne, la plus importante jamais réalisée**, ont été présentés aux négociateurs de la COP21, le 10 juin 2015, en présence de la secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Mme Christiana Figueres, qui a affirmé : « devant le changement climatique, nous sommes tous des citoyens ordinaires. » Les résultats ont également fait l'objet d'une présentation lors de l'assemblée générale des Nations Unies à New York dans le cadre de la Semaine du climat, le 26 septembre 2015. Envoyés à tous les négociateurs, les résultats ont été à nouveau présentés et valorisés durant la COP21, lors de quatre manifestations.

La voix des citoyens a-t-elle été entendue ? Dans son préambule,

l'Accord de Paris souligne « que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière » et affirme « l'importance de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation, de la participation du public, de l'accès de la population à l'information et de la coopération à tous les niveaux sur les questions traitées dans le présent Accord ».

C'est grâce à l'énergie et à l'engagement de tous les participants et contributeurs que ce formidable projet a pu être réalisé : le 6 juin 2015 est un exemple unique de participation citoyenne à l'échelle de la planète. Comme l'a affirmé Mme Ségolène Royal à Washington le jour du débat : « Ce 6 juin est une grande journée de mobilisation climatique et démocratique. Ce n'est pas une journée sans lendemain, pas une fin mais un commencement. »

### 2015, une année au plus près des citoyens avec l'organisation de six débats publics

Décidés à la fin de l'année 2014, six débats publics ont été lancés au printemps 2015 sur les projets suivants :

- Réseau Express Grand Lille (REGL)
- Autoroute A31 bis « Au cœur du sillon lorrain »
- Center Parcs à Poligny dans le Jura
- Center Parcs au Rousset en Saône-et-Loire
- Parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport
- Parc éolien en mer des Îles d'Yeu et de Noirmoutier

Ces six débats ont mobilisé plusieurs milliers de personnes sur les territoires concernés.

En développant les débats mobiles, les ateliers participatifs, les débats sur internet et sur les réseaux sociaux, ils ont favorisé la multiplication et la diversification des modes d'expression de tous les publics, notamment les jeunes et les plus défavorisés.

Attachée au développement de la contre-expertise, la CNDP a décidé la réalisation de deux expertises indépendantes sur, d'une part, le projet de liaison autoroutière A31 bis et, d'autre part, dans le cadre des débats sur les deux parcs éoliens en mer, sur la question du bruit généré par les projets en phase de construction et d'exploitation. Ces expertises complémentaires constituent un des moments forts des débats. Attendues et très bien accueillies par le public, elles ont permis d'éclairer les citoyens, les acteurs du territoire, mais également le maître d'ouvrage.

Les comptes rendus et bilans relatifs à ces six débats ont été

1 Enquête réalisée en mai 2014.



rendus publics à l’automne 2015. La CNDP a réaffirmé que les débats doivent avoir lieu suffisamment tôt, en amont des décisions, lorsque des alternatives sont possibles. L’opportunité d’un projet ne peut pas être débattue quand les choix ont déjà été faits.

Les décisions des maîtres d’ouvrage à l’issue des débats ont été rendues entre la fin de l’année 2015 et le début de l’année 2016. La CNDP considère que les décideurs ont tiré les enseignements du débat avant de se prononcer sur la poursuite de leur projet.

- La Région Nord-Pas-de-Calais a décidé de poursuivre le projet REGL en tenant fortement compte des conclusions d’un débat considéré unanimement comme utile et de bonne qualité. Il appartiendra aux responsables de la nouvelle grande région Nord-Pas-de-Calais–Picardie de se prononcer sur la suite à donner à ce projet et sur les conditions de poursuite de la concertation.
- S’agissant des deux parcs éoliens en mer, le maître d’ouvrage a décidé de poursuivre leur développement. Le débat sur le projet de parc éolien en mer entre Dieppe et Le Tréport a été très animé, la société Éoliennes en mer Dieppe-Le Tréport a décidé de demander à la CNDP de désigner un garant pour suivre le processus de concertation post-débat public et veiller à la participation des citoyens jusqu’à l’enquête publique.
- Les débats sur les deux projets de Center Parcs ont également été très suivis et passionnés. Le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs a décidé, avant de se prononcer sur la poursuite du projet, de procéder à des études complémentaires. Il a par ailleurs confirmé les engagements pris envers le public au cours des deux débats et s’engage, en cas de poursuite du projet à l’issue de ces étapes complémentaires, à mettre en place un processus de participation ad hoc afin de poursuivre les échanges avec les citoyens.
- Enfin, la ministre de l’Environnement, de l’Énergie et de la Mer, et le secrétaire d’État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, maîtres d’ouvrage du projet autoroutier A31 Bis, ont retenu le principe de l’aménagement progressif de la liaison autoroutière entre Gye et la frontière luxembourgeoise. Les neuf articles de la décision s’appuient sur les conclusions issues du débat, à travers notamment la création

d’un observatoire des trafics et le lancement d’une concertation locale, avant la fin 2017, pour répondre à certaines préoccupations exprimées pendant le débat public.

**2015, une année de modernisation et d’innovation pour poursuivre la mise en œuvre des vingt et un chantiers**

S’inscrivant dans une volonté de diversifier les modes d’expression des citoyens et de faire évoluer les méthodologies du débat public, la Commission a organisé, le 17 octobre 2015, un barcamp pour « Réinventer le débat public ». Forum ouvert et collaboratif sans cadre contraignant, le barcamp a créé une dynamique nouvelle entre professionnels de la concertation, maîtres d’ouvrage, chercheurs et enseignants, étudiants et citoyens. Réunis un après-midi, ils ont été une centaine à repenser ensemble les modes de participation citoyenne et à co-construire de nouvelles formes de débat. La CNDP a publié une restitution de cette expérimentation.

La Commission nationale du débat public a inauguré en 2015 un prix de thèse, en partenariat avec le groupement d’intérêt scientifique (Gis) Démocratie et Participation. Décerné tous les deux ans, ce prix a pour vocation de valoriser les travaux réalisés par les jeunes chercheurs qui s’intéressent à la participation citoyenne. Il permet aussi une meilleure appropriation de ces travaux par les acteurs de la participation, qu’il s’agisse de collectivités, de praticiens, ou d’institutions susceptibles de mettre en œuvre des dispositifs de participation dans les territoires.

Tous les membres des commissions particulières des débats ainsi que les garants des concertations signent une charte d’éthique et de déontologie qui garantit leur neutralité et leur impartialité. Dès le début du mois de mai, un nouveau texte, plus précis, est entré en vigueur. Approuvée par la CNDP, cette version modernisée s’articule autour de trois points fondamentaux : l’engagement en faveur du débat, l’indépendance, l’impartialité et la neutralité des membres, enfin le devoir de réserve. La formation des membres de la CNDP et des CPDP se poursuit. Deux sessions de formation ont été organisées en février 2015, avant le démarrage des six débats.

Engagée dès 2014, la mise en œuvre des vingt et un chantiers se poursuit et progresse. Amorcé en 2015, un accord de partenariat signé entre la CNDP et le Secrétariat général pour la modernisation de l’action publique (SGMAP) permettra de développer un nouveau format d’expression de la parole et de l’expertise citoyenne : les « ateliers citoyens ». Inspiré des « conférences de citoyens », répandues en Europe du Nord, et expérimenté par la CNDP dans le cadre du débat public sur le projet Cigéo<sup>2</sup>, ce dispositif sera expérimenté au printemps 2016.

**2015, grande année de la démocratie participative**

Conformément à l’annonce faite par le président de la République à l’occasion de l’ouverture de la Conférence environnementale le 27 novembre 2014, le gouvernement a engagé le chantier du dialogue environnemental afin « d’accomplir des progrès supplémentaires de la participation des citoyens dans l’élaboration de la décision publique<sup>3</sup> ».

La CNDP s’est mobilisée dans le cadre du groupe Monédiaire sur la participation du public, puis dans le cadre de la Commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental présidée par M. Alain Richard, installée en février 2015 par Mme Ségolène Royal. Les propositions adoptées à l’unanimité lors de la séance de la CNDP du 4 mars 2015, ont été présentées devant la Commission Richard le 23 mars 2015. Cette dernière a remis son rapport le mercredi 3 juin 2015. Les propositions formulées visent à renforcer la transparence et l’efficacité du débat public. Ce rapport doit déboucher, courant 2016, sur des ordonnances relatives à la démocratisation du dialogue environnemental.

Les avancées majeures défendues par la CNDP et qui ont été retenues dans le projet d’ordonnance concernent l’organisation de débats publics sur les plans et programmes nationaux, la création d’un droit d’initiative citoyenne, le recours à un tiers garant et la création d’un dispositif de conciliation, afin de gérer les conflits en amont. Dans ce cadre, afin d’être opérationnelle à la parution des ordonnances, promulguées au plus tard en Août 2016, la CNDP préside un comité de pilotage sur le vivier et la formation des garants.

L’objectif est la mise en œuvre d’une nouvelle gouvernance publique fondée non plus sur des rapports de force, mais sur une plus grande capacité de dialogue et d’écoute, seule à même de redonner confiance à nos concitoyens.

**Christian Leyrit**  
Président de la Commission nationale  
du débat public

<sup>2</sup> Débat public organisé du 15 mai au 15 décembre 2014 sur le stockage profond des déchets nucléaires à Bure.

<sup>3</sup> Extrait du discours du président de la République lors de l’ouverture de la 3<sup>e</sup> conférence environnementale, le 27 novembre 2014.

# LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

En 2015, six débats publics organisés  
et un en préparation



Réseau Express  
Grand Lille



2 Center parcs



2 parcs éoliens  
en mer



Liaison  
autoroutière  
A31 bis



Europacity  
(en préparation)

23 MARS

**PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS**  
de la CNDP à la commission spécialisée  
du Conseil national de transition  
écologique (CNTE) sur le dialogue  
environnemental.

3 JUIN

**REMISE DU RAPPORT**  
de la commission spécialisée,  
présidée par Alain Richard.

6 JUIN

**DANS LE CADRE DE LA COP21,**  
organisation d'un débat citoyen  
planétaire rassemblant 10 000  
citoyens dans 76 pays du monde.



JUILLET

**MISE EN PLACE D'UN GROUPE  
DE TRAVAIL** sur des modalités de  
constitution et de gestion d'un vivier de  
garants et sur leur formation,  
en partenariat avec l'Institut de la  
concertation.

AOÛT

**LOI D'HABILITATION** pour  
l'élaboration d'une ordonnance  
relative à la modernisation du dialogue  
environnemental.

26 SEPTEMBRE

**CONFÉRENCE DÉBAT**  
aux Nations unies « Les  
citoyens du monde, acteurs  
de la COP21 ».



17 OCTOBRE

**BARCAMP À PARIS**  
« Réinventer le débat public ».

21 OCTOBRE

**REMISE DU PRIX** de thèse de la  
Commission nationale du débat public.

17 NOVEMBRE

**SÉMINAIRE** « Comment innover dans  
le débat public? Vers une rénovation  
et une harmonisation  
des pratiques ».

FIN 2015

**RETOUR D'EXPÉRIENCE** des CPDP.





# LA CNDP, UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE

La CNDP, organe national de la démocratie participative >> p.12  
La composition >> p.14  
Les valeurs de la CNDP, ses rôles et ses missions >> p.16  
Les modalités de saisine >> p.17  
Le processus décisionnel de la CNDP >> p.18  
Son organisation et la place particulière de la société civile >> p.20  
Le budget de fonctionnement >> p.22  
La jurisprudence >> p.23  
L'enquête sur les autorités administratives indépendantes >> p.23



# LA CNDP, ORGANE NATIONAL DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La loi n° 83-630 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement dite « loi Bouchardeau » apporte une première avancée en matière de consultation du public.

La circulaire Billardon du 14 janvier 1993 relative aux procédures d'instruction des projets d'ouvrages électriques d'EDF prescrit qu'une première phase de concertation doit avoir lieu en amont des études de tracé, remplacée par la circulaire Fontaine du 9 septembre 2002, relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité.

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement dite « loi Barnier » et son décret d'application n° 96-388 du 10 mai 1996 font entrer le principe de participation dans le corpus juridique français en créant la Commission nationale du débat public. Institution garante du débat public, elle a pour mission de veiller aux modalités de son organisation et à qualité de sa mise en œuvre.

La France mais aussi la Communauté européenne et une trentaine de pays signent la Convention d'Aarhus, au Danemark, portant sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. La loi n° 2002-285 du 28 février 2002 autorise l'approbation de la Convention.

L'article 134 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité intègre un nouveau chapitre intitulé « Participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ». Cette loi transforme la CNDP en autorité administrative indépendante, diversifie et renforce ses attributions.

Conformément à l'annonce faite par le président de la République d'engager un chantier sur la démocratie participative afin « d'accomplir des progrès supplémentaires de la participation des citoyens dans l'élaboration de la décision publique », à l'occasion de l'ouverture de la Conférence environnementale le 27 novembre 2014, une commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental, dite Commission Richard, a été mise en place. Elle vise à améliorer la participation du public par le renforcement de la transparence et de l'efficacité du débat public.

Les prémices

La création de la Commission nationale du débat, garante du débat public

L'élargissement du principe de participation

La Commission nationale du débat public : autorité administrative indépendante (AAI)

Pour une modernisation et une démocratisation du dialogue environnemental

12 juillet 1983

15 décembre 1992

14 janvier 1993

Décembre 1993

2 février 1995

25 juin 1998

25 novembre 1999

27 février 2002

12 juillet 2010

27 novembre 2014

6 août 2015

Le rapport du préfet Carrère sur la politique des transports préconise l'organisation d'une concertation en continu, en amont de la décision, sous l'autorité d'une instance indépendante du maître d'ouvrage. Remis au ministre de l'Équipement et des Transports, ce rapport conduit à la rédaction de la circulaire Bianco du 15 décembre 1992 relative à la conduite des grands projets nationaux d'infrastructures.

Le rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre de loi de Madame Huguette Bouchardeau remis en décembre 1993 au ministre de l'Environnement Michel Barnier insiste sur le caractère trop tardif de l'enquête publique et sur la nécessité de mettre en place une instance – indépendante tant de l'administration que du maître d'ouvrage – permanente.

Adopté par le Conseil d'État, le rapport du groupe d'étude sur l'amélioration des modalités d'appréciation de l'utilité publique, mis en place à la demande du gouvernement et présidé par Nicole Questiaux, préconise une réforme de l'utilité publique et une évolution de la Commission nationale du débat public vers une instance indépendante, garante du bon déroulement du débat public.

L'article 246 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, issu du chapitre IV « Dispositions diverses relatives à l'information et à la concertation » du titre VI « Gouvernance » modifie le fonctionnement de la Commission nationale du débat public. Il prévoit, entre autres, un élargissement de sa composition à 25 membres et une possibilité pour la CNDP, à la demande du maître d'ouvrage, de désigner un garant de la concertation recommandée qu'elle décide (art. L.121-9). Il précise également les modalités de concertation postérieure aux débats publics.

Loi Macron Autorisation du Gouvernement à prendre les mesures relatives à la démocratisation du dialogue environnemental par ordonnance.

# SA COMPOSITION EN 2015

La CNDP est une instance collégiale, composée de 25 membres provenant d'horizons différents (parlementaires, élus locaux, membres du Conseil d'État, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, des tribunaux administratifs, associations, patronat, syndicats...) qui assurent son indépendance, notamment vis-à-vis des administrations et des maîtres d'ouvrage.

Ces membres sont les premiers garants de sa neutralité et n'ont pas vocation à se prononcer sur le fond des projets. Ce sont eux qui, collégialement, prennent les décisions après examen des dossiers. Ils sont nommés pour cinq ans ou pour la durée de leur mandat électif, renouvelable une fois.

Le président et les vice-présidents sont nommés par décret du président de la République (le président après audition et vote des parlementaires membres des Commissions du développement durable de l'Assemblée Nationale et du Sénat). Ils exercent leurs fonctions à temps plein. La fonction de membre de la CNDP donne lieu à des indemnités.



**Christian Leyrit**  
Président



**Jacques Archimbaud**  
Vice-président



**Laurence Monnoyer-Smith \***  
Vice-présidente



**Ilaria Casillo \***  
Vice-présidente

## LES AUTRES MEMBRES DE LA CNDP SONT LES SUIVANTS :

**UN DÉPUTÉ ET UN SÉNATEUR**, nommés respectivement par le président de l'Assemblée nationale et par le président du Sénat



**Serge Bardy**  
Député de Maine-et-Loire



**Jean-Claude Réquier \*\***  
Sénateur du Lot

**SIX ÉLUS LOCAUX**, nommés par décret sur proposition des associations représentatives des élus concernés



**Gilles Platret \*\***  
Maire de Chalon-sur-Saône



**Michel Habig**  
Vice-président du conseil départemental du Haut-Rhin



**Elsa di Meo \*\***  
Conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Jean-Claude Villemain**  
Maire de Creil



**Olivier Jacquin \*\***  
Vice-président du conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle



**Dominique Plancke \*\***  
Vice-président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais

**UN MEMBRE DU CONSEIL D'ÉTAT**, élu par l'assemblée du Conseil d'État



**Roland Peylet**  
Président adjoint de la section des travaux publics du Conseil d'État



**Jean-Louis Beaud de Brive**  
Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes

\* Laurence Monnoyer-Smith, démissionnaire le 20 mai 2015  
Remplacée depuis le 12 octobre 2015 par Ilaria Casillo, vice-présidente

\*\* Cf. en annexe les changements opérés au cours de 2015, p.81

**UN MEMBRE DE LA COUR DE CASSATION**, élu par l'assemblée générale de la Cour de cassation



**Isabelle Harel-Dutirou**  
Conseillère à la Cour de cassation

**UN MEMBRE DU CORPS DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL**, nommé par décret sur proposition du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel



**Mireille Hers**  
Présidente du tribunal administratif de Rouen

**DEUX REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES DE SALARIÉS** respectivement nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition des organisations professionnelles respectives les plus représentatives



**Barbara Serrano**  
Représentante de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)



**François Gillard**  
Représentant de la Confédération générale du travail (CGT)

**DEUX REPRÉSENTANTS DES ENTREPRISES OU DES CHAMBRES CONSULAIRES**, respectivement nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition des organisations professionnelles respectives les plus représentatives



**Patrick Dezobry**  
Membre du conseil d'administration de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)  
Le représentant du MEDEF est en attente de désignation

**DEUX REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AGRÉÉES** exerçant leur activité sur l'ensemble du territoire national, nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre de l'Écologie



**Raymond Leost \*\***  
Secrétaire national de France Nature Environnement (FNE)



**Christine Jean \*\***  
Représentante de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

**DEUX REPRÉSENTANTS DES CONSOMMATEURS ET USAGERS**, nommés respectivement par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre de l'Économie et du ministre des Transports



**Bruno Laubard**  
Trésorier de l'Union des entreprises de transports et logistiques de France

Le second représentant est en attente de désignation

**DEUX PERSONNALITÉS QUALIFIÉES**, dont l'une ayant exercé des fonctions de commissaire-enquêteur, respectivement nommées par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre de l'Industrie et du ministre de l'Équipement



**Claude Brévan**  
Inspectrice générale honoraire de la construction



**Marie-Françoise Sevrain**  
Trésorière de la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs

# LES VALEURS DE LA CNDP

Institution indépendante et neutre, la CNDP incarne un certain nombre de valeurs essentielles qui sont autant de principes nécessaires à la bonne organisation des débats publics et des concertations.

### L'indépendance

La CNDP est indépendante à la fois du gouvernement, des collectivités territoriales, des porteurs de projets qui la saisissent et de toutes les parties prenantes.

### La neutralité

La CNDP ainsi que les commissions particulières et les garants n'expriment ni avis ni recommandation sur les projets.

### La transparence

La CNDP s'assure, par le biais des commissions particulières et des garants, que le maître d'ouvrage met à disposition du public toutes les informations et études disponibles sur le projet concerné.

### L'équivalence

La CNDP met tous les moyens en œuvre pour que chacun, quel que soit son statut, sa représentativité, son opinion, puisse s'exprimer librement.

### L'argumentation

La CNDP garantit les conditions d'un débat public fructueux et constructif. Le débat public n'est ni un sondage ni un référendum, il est l'expression de points de vue et de controverses argumentés.

*La CNDP prend des décisions soumises au contrôle du juge, émet des avis et formule des recommandations.*

# SES RÔLES ET SES MISSIONS

L'article L121-1 du Code de l'environnement confère à la CNDP plusieurs rôles et missions.

**Veiller au respect de la participation du public**  
au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, jusqu'à l'enquête publique

**Déterminer les modalités de participation**  
du public pour tous les projets qui font l'objet d'une saisine

**Veiller aux bonnes conditions d'information**  
du public jusqu'à la réalisation des travaux

**Conseiller les autorités compétentes**  
et les maîtres d'ouvrage sur toute question relative à la concertation avec le public tout au long de l'élaboration d'un projet

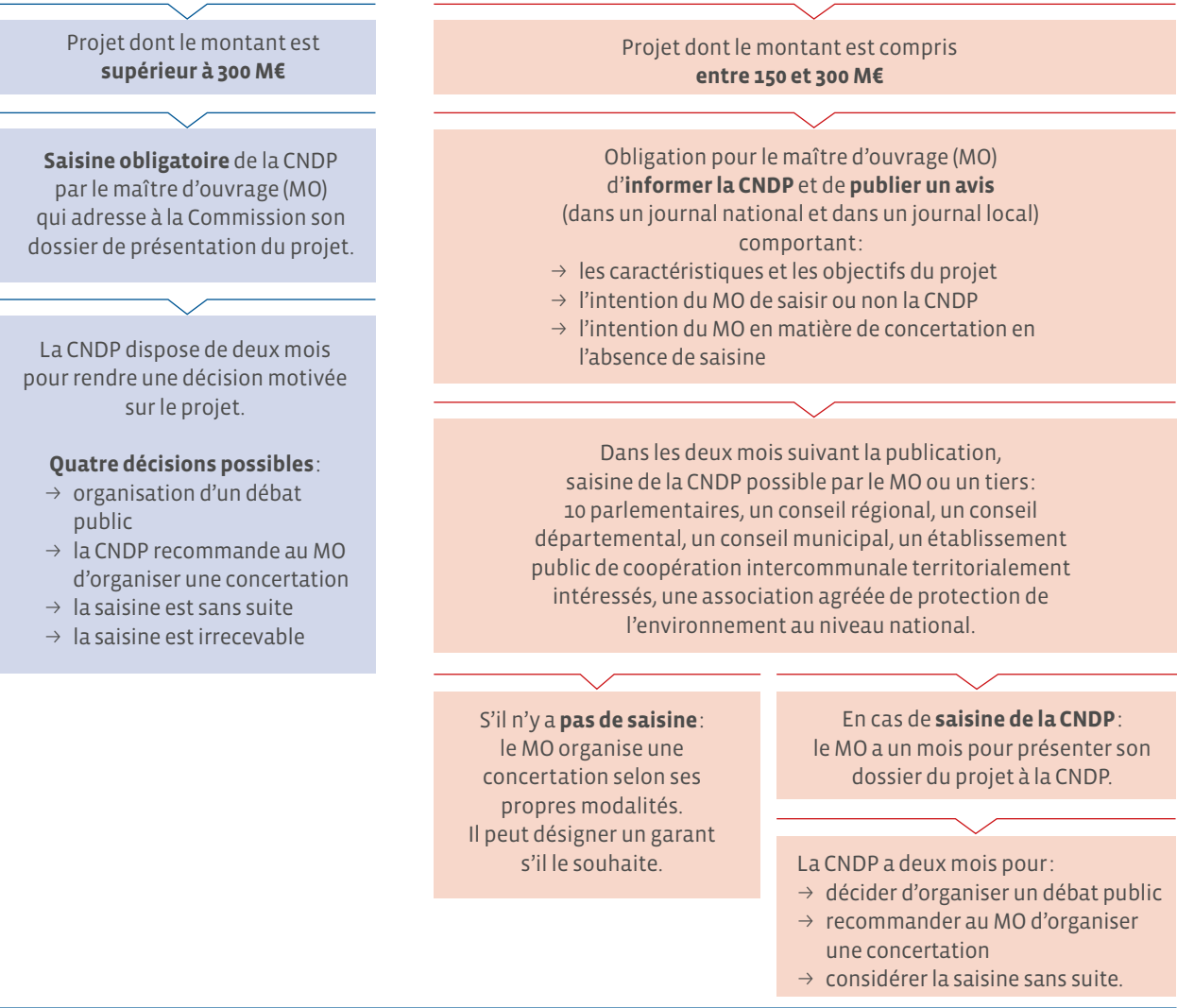
**Émettre tous avis et recommandations**  
à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et à développer la concertation avec le public

**Organiser un débat public portant sur des options générales**  
en matière d'environnement, de développement durable ou d'aménagement à partir d'une saisine par les ministres concernés et le ministre chargé de l'Environnement

# LES MODALITÉS DE SAISINE

Ce schéma décrit le processus de saisine de la CNDP conformément aux articles L121-8 et R121-2 du Code de l'environnement<sup>1</sup>:

« La CNDP est saisie de tous les projets d'aménagement ou d'équipement qui, par leur nature, leurs caractéristiques techniques ou leur coût prévisionnel, tel qu'il peut être évalué lors de la phase d'élaboration, répondent à des critères ou excèdent des seuils fixés par décret en Conseil d'État. »  
(art. L121-8-I du Code de l'environnement)



<sup>1</sup> Les modalités de la procédure, ci-dessus décrite, sont susceptibles d'être modifiées suite au projet d'ordonnances relatif au dialogue environnemental. La sortie des ordonnances est prévue pour l'été 2016.

La CNDP examine, en réunion plénière, le premier mercredi du mois, la recevabilité de la saisine et décide de la suite à lui donner, en motivant sa décision.

Cette décision est ensuite publiée au Journal officiel de la République française et notifiée au maître d'ouvrage ou à la personne publique responsable du projet, aux ministres concernés, aux préfets de la ou des régions concernées, aux principales collectivités intéressées et, le cas échéant, à l'auteur de la saisine.

SAISINE

MOIS 2

Décision motivée de la CNDP d'organiser un débat public avec constitution d'une commission particulière du débat public (CPDP), chargée de l'organisation et de l'animation du débat public.

# LE PROCESSUS DÉCISIONNEL DE LA CNDP

MOIS 3

Désignation du président de la CPDP puis de ses membres.

MOIS 6

Transmission par le maître d'ouvrage du dossier et de la synthèse soumis au débat public. La CNDP en accuse réception si elle l'estime complet.

Dans un délai de deux mois, la CNDP fixe les dates et les modalités d'organisation du débat.

MOIS 8

Déroulement du débat public

(en général quatre mois) prolongement éventuel de deux mois par décision motivée de la CNDP.

MOIS 12

Publication dans les deux mois après la fin du débat par la CPDP du compte rendu du débat et par la CNDP du bilan du débat. Ces documents sont joints au dossier d'enquête publique.

MOIS 14

MOIS 17

5 ANS

Si le projet se poursuit : enquête publique dans les 5 ans. Passé ce délai, nouvelle saisine obligatoire de la CNDP.

Décision du maître d'ouvrage par un acte publié sur la poursuite du projet dans les trois mois après le bilan du débat. Si le projet se poursuit, le maître d'ouvrage doit informer la CNDP des modalités de la concertation post-débat (jusqu'à l'enquête publique) et peut lui demander la désignation d'un garant.

## ORGANISATION D'UN DÉBAT PUBLIC, PROCÉDURES ET DÉLAIS MAXIMAUX

La CNDP apprécie, pour chaque projet supérieur à 300 millions d'euros, si un débat public doit être organisé, en fonction de l'intérêt national du projet, de son incidence territoriale, de ses enjeux socio-économiques et de ses impacts sur l'environnement.

En 2015, la CNDP a pris au total 53 décisions (cf. la liste détaillée en annexe p.81).



# SON ORGANISATION

Le président de la CNDP assure la préparation et la mise en œuvre des décisions. Selon le premier paragraphe de l'article du Code de l'environnement, il ne peut être membre d'une CPDP, ce qui définit clairement son rôle de suivi et d'arbitrage des débats publics. Le président est ordonnateur des dépenses et a autorité sur les services.

Le président forme avec les deux vice-présidents un bureau permanent qui fonctionne collégialement. Le bureau se répartit l'instruction des dossiers, l'examen des modalités d'organisation des débats publics, le suivi des débats et le suivi des concertations recommandées et post-débat.

Les vice-présidents ont en revanche vocation à présider une CPDP. Ainsi, Jacques Archimbaud a présidé en 2015 la CPDP du projet Réseau Express Grand Lille et Laurence Monnoyer-Smith a présidé la même année, et jusqu'à sa démission, la CPDP du parc éolien en mer Dieppe – Le Tréport.

La CNDP s'appuie sur une petite équipe administrative dirigée par une secrétaire générale, Madame Françoise Lavarde. Les collaborateurs, au nombre de sept, sont :

- trois chargés de missions : Emma Bothorel, Alexandra Moreau et Nicolas Patte ;
- un chargé des affaires administratives et financières : Éric Christy ;
- deux secrétaires : Patricia Séchon et Alda Médeiros.

Au cours de l'année 2015, un chargé de mission junior, Félix Fournier, et trois stagiaires, Hortense Philippot, Sophie Engelmann et Danaé Moyano-Rodriguez, ont renforcé l'équipe pour l'organisation du débat citoyen planétaire.

# LA PLACE PARTICULIÈRE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La CNDP est l'une des rares institutions qui travaillent avec des membres de la société civile, et non avec des fonctionnaires ou agents publics. Ils collaborent ponctuellement sur un projet ayant fait l'objet d'une saisine. Il en est ainsi des membres des Commissions particulières de débat<sup>1</sup> (CPDP) et des garants<sup>2</sup> de concertation qui sont désignés par la CNDP pour organiser l'information et la participation du public sur un projet. Ces personnes sont des citoyens choisis pour leur qualité d'écoute, leurs compétences ou leur expérience dans la concertation et leur intérêt pour les questions de participation du public.

Le rôle des CPDP et des garants est de permettre l'expression des opinions sans jamais prendre parti sur le fond du projet. À cette fin, la Charte d'éthique et de déontologie<sup>3</sup> des membres de la CPDP et des garants a été mise à jour par la CNDP lors de la séance du mois d'avril 2015 : elle concerne les engagements des membres et des garants en faveur du débat, leur indépendance, leur devoir de neutralité et de réserve. Les membres des CPDP, les garants des concertations doivent s'engager à les respecter.

1 Pour en savoir plus sur le rôle des Commissions particulières du débat public, cf. p. 32 (paragraphe explicatif sur le déroulement du débat public).

2 Pour en savoir plus sur le rôle des garants de la concertation, cf. p. 46 (paragraphe explicatif sur le déroulement d'une concertation recommandée).

3 Charte consultable sur le lien internet suivant : <https://www.debatpublic.fr/mots-cles/chart>

## Qui sont les membres des CPDP et les garants ?



Les membres de la CPDP Réseau Express Grand Lille.



Les membres de la CPDP des Center Parcs.



Les membres de la CPDP EuropaCity.



Les membres de la CPDP éolien en mer Îles d'Yeu et de Noirmoutier.

La CNDP est attachée à la diversité des profils des membres de CPDP et des garants, à l'image de la société civile dont ils sont tous issus. Cependant, dans la pratique, il apparaît parfois difficile pour la CNDP de trouver de nouvelles personnes à la fois motivées, disponibles et remplissant les conditions. En particulier parmi les garants, on constate une surreprésentation des personnes fortement diplômées et une sous-représentation des actifs et des jeunes.

Sans qu'elle ait vocation à devenir un métier ou une carrière professionnelle à part entière, la fonction de membre de CPDP ou de garant constitue une expérience riche mais implique un très fort investissement (environ un tiers-temps sur un an pour un débat public). Le temps consacré et la charge de travail varient d'une concertation à l'autre, mais dans tous les cas, la personne désignée doit faire preuve de disponibilité et de flexibilité (notamment professionnelle) quand elle est désignée sur un projet. Par ailleurs, la très faible indemnisation rend difficile la mobilisation des actifs.

Dans le contexte des ordonnances pour le dialogue environnemental, la CNDP a engagé un travail avec plusieurs partenaires pour la création et la gestion d'un vivier national de garants.



Les membres de la CPDP éolien en mer Dieppe-Le Tréport.



Une partie des membres de la CPDP A31bis.

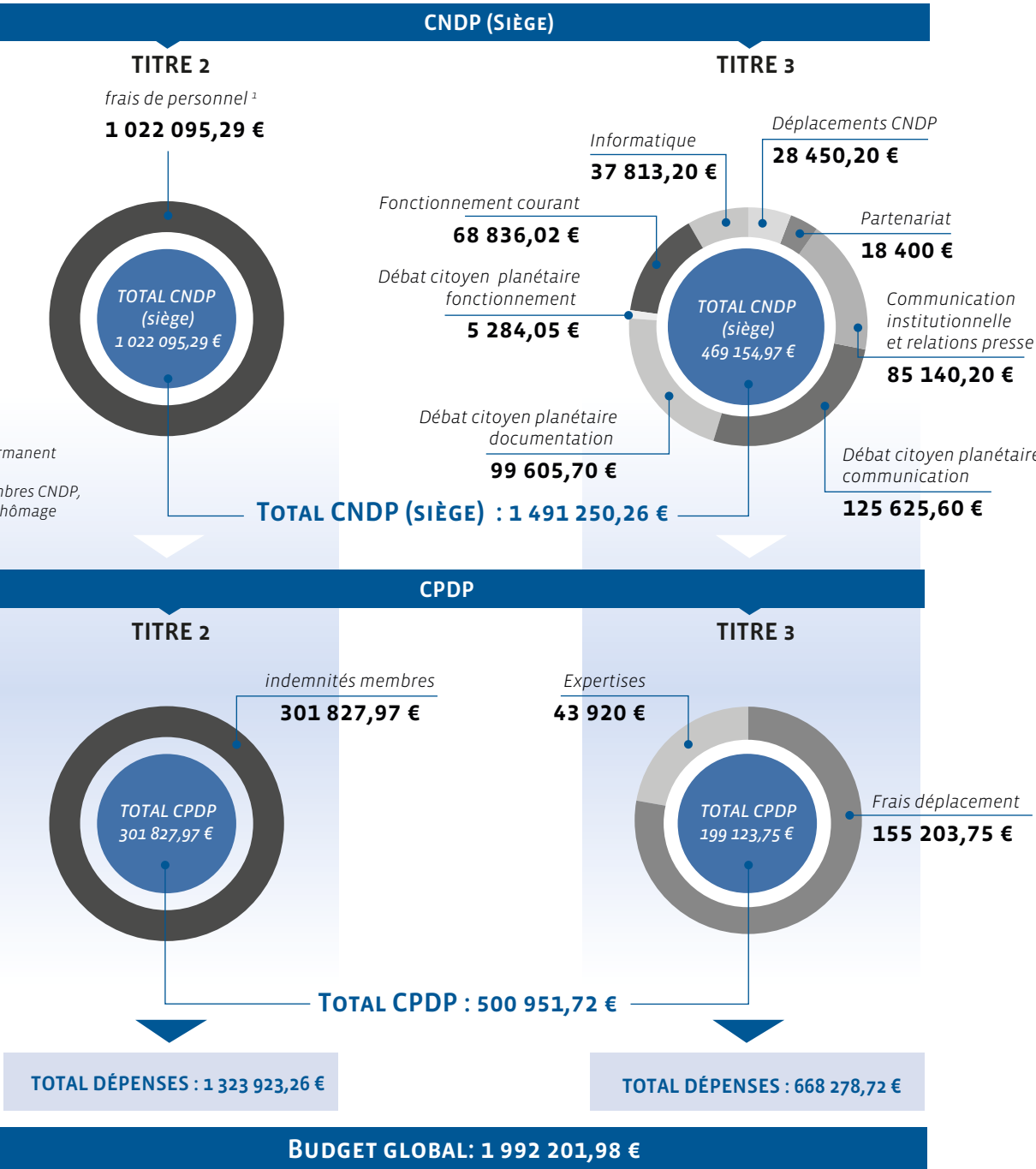
# SON BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La CNDP bénéficie de crédits budgétaires, sur le budget du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, à l'action 25 du programme 217 « conduite et pilotage des politiques d'écologie, du développement et de la mobilité durables ». Le titre 2 concerne les frais de personnel et les indemnités des membres de la CNDP et des CPDP. Le plafond autorisé d'emplois de la CNDP pour 2015 s'élève à sept ETP.

Le titre 3 concerne le fonctionnement de la CNDP et les dépenses liées au débat public (frais de déplacement des membres CPDP et expertises complémentaires). La dotation permet également de financer des actions de publication, de pédagogie et de méthodologie, ainsi que le fonctionnement courant de la CNDP.

22

(1) Personnel permanent et contractuel, indemnités membres CNDP, indemnisation chômage



# LA JURISPRUDENCE

2015 a été une année très calme sur le plan juridique. Deux décisions du tribunal administratif de Paris, intervenues en début d'année, ont confirmé la pertinence des décisions prises par la CNDP de ne pas organiser de nouveaux débats publics sur des projets de LGV. Une décision de la Cour administrative d'appel de Paris est à noter: la clôture de l'enquête publique doit conduire à un non-lieu à statuer sur les requêtes visant à l'annulation de la décision de la CNDP refusant l'organisation d'un nouveau débat public.

En fin d'année, deux nouvelles requêtes ont été introduites au tribunal administratif de Paris:

- un collectif d'associations du Var contestant la décision de la CNDP de ne pas organiser un nouveau débat public sur le projet de ligne nouvelle ferroviaire Provence-Côte d'Azur;
- un collectif d'associations lorrain demandant l'abrogation du compte rendu du débat public relatif au projet CIGEO.

# L'ENQUÊTE SUR LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES

La commission d'enquête sénatoriale sur le bilan et le contrôle de la création, de l'organisation, de l'activité et de la gestion des autorités administratives indépendantes a adressé un questionnaire détaillé et a auditionné le président Leyrit le 22 juillet 2015. Elle a fait de même avec toutes les autorités administratives et publiques indépendantes (AAI/API) et a rendu son rapport en octobre. Les travaux de cette commission, présidée par Madame Des Esgaulx et dont le rapporteur était Monsieur Mézard, s'inscrivaient dans la suite de ceux menés en 2006 et en 2010 et visaient à une clarification et à une simplification de l'écosystème des AAI/API. Outre le rapport, ces travaux ont débouché sur une proposition de loi proposant un statut commun pour les AAI et réduisant le nombre de structures pouvant prétendre à la qualification d'AAI.

Alors que les travaux du gouvernement sur la démocratisation du dialogue environnemental prévoient un accroissement sensible des missions de la CNDP, le Sénat propose de retirer le statut d'AAI à la CNDP.

La CNDP a également répondu au questionnaire de l'inspection générale des finances à qui le Premier ministre a confié une mission relative au contrôle des dépenses de fonctionnement engagées par les dirigeants des opérateurs de l'État, des sociétés de l'audiovisuel et des autorités administratives et publiques indépendantes. Les conclusions de cette mission n'ont pas encore été portées à la connaissance de la CNDP.

23





## UNE ANNÉE RICHE EN DÉBATS PUBLICS ET CONCERTATIONS

Carte des débats et concertations de la CNDP en 2015 >> p.26

Projets publiés en 2015 >> p.28

Saisines en 2015 >> p.29

Suivi des projets >> p.30

Débats publics >> p.31

Concertations recommandées >> p.46

Concertations post-débat >> p.50

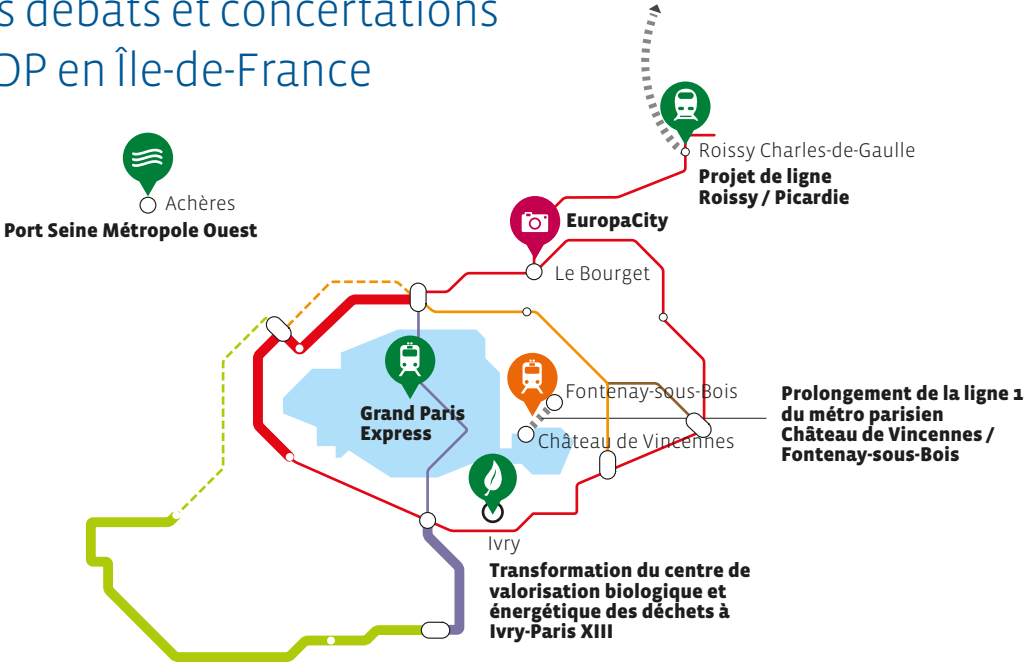
Concertations volontaires >> p.60



# CARTE DES DÉBATS ET CONCERTATIONS DE LA CNDP EN 2015



# Carte des débats et concertations de la CNDP en Île-de-France



## Débats et concertations en cours en 2015

- Débats publics**

  - Réseau express Grand Lille (REGL)
  - Autoroute A31 bis « Au cœur du sillon lorrain »
  - Center Parcs à Poligny dans le Jura
  - Center Parcs au Rousset en Saône-et-Loire
  - Parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport
  - Parc éolien en mer des Îles d'Yeu et de Noirmoutier
  - Projet EuropaCity (calendrier et modalités du débat approuvés en 2015)
- Concertations recommandées**

  - Parc d'attractions Heroic Land
  - Liaison autoroutière concédée Machilly – Thonon-les-Bains
  - Extension nord et sud du réseau de tramway de Marseille
  - Prolongement de la ligne B depuis la station Oullins Gare jusqu'aux hôpitaux Lyon Sud
  - Prolongement de la ligne 1 du métro parisien entre Château de Vincennes et Fontenay-sous-Bois
  - Mise au gabarit européen de l'Oise entre Creil et Compiègne (MAGEO)
- Concertations post-débat public**

  - Liaison fluviale Bray-sur-Seine/Nogent-sur-Seine - VNF
  - Port Seine - Métropole Ouest (PSMO)
  - Ligne nouvelle Paris-Normandie (LNP)
  - Achèvement de la RN154 par la mise en concession autoroutière
  - Aménagement de La Bassée – Seine Grands Lacs
  - Grand Paris Express (ligne 17 Nord, ligne 18)
  - Ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur (anciennement LGV PACA)
  - Transformation du centre de valorisation biologique et énergétique des déchets à Ivry-Paris XIII
  - Projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Arras et Lille
  - Route Centre Europe Atlantique (RCEA)
  - Ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (POCL)
  - Projet d'accélération de l'aménagement de la RN126 entre Castres et Toulouse
  - Projet de liaisons ferroviaires Bretagne – Pays de la Loire (LNOBPL)
  - Projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie
- Concertations avec appui méthodologique de la CNDP**

  - Golf de Tosse
  - Prise en charge des déchets résiduels sur le territoire du Grand Angoulême

## PROJETS PUBLIÉS EN 2015

En 2015, la CNDP a eu connaissance de six projets publiés dans la presse, par des maîtres d’ouvrage, conformément à l’article L121-8 du Code de l’environnement. L’ensemble des projets soumis à l’obligation de publication ont-ils effectivement été publiés par les maîtres d’ouvrage ?

**Sur les six projets, deux ont fait l’objet d’une saisine de la CNDP par les différents acteurs autorisés par la disposition légale :**

- projet Heroic Land, à Calais (saisine par 10 parlementaires et une association agréée de l’environnement)
- Projet de liaison autoroutière Machilly-Thonon-les-Bains (saisine par une collectivité territoriale)

Dans les deux cas, la CNDP, dans sa décision, a recommandé au maître d’ouvrage l’organisation d’une concertation, considérant qu’il n’y avait pas lieu d’organiser un débat public (cf. rubrique *Concertations recommandées*). La Commission a ensuite désigné un garant à cet effet pour chaque projet.

**Quatre des six projets publiés n’ont pas fait l’objet d’une saisine de la CNDP :**

- projet d’aménagement des accès définitifs du pont Flaubert, en rive gauche de la Seine, à Rouen, publié dans la presse les 17 et 18 mai 2015 ;
- projet de centrale d’énergie thermique des mers flottante NEMO, en Martinique, publié dans la presse le 27 juillet 2015 ;
- projet de contournement de la raffinerie de Donges, publié dans la presse le 31 août 2015 ;
- projet d’implantation des centres franciliens d’AgroParisTech et d’unités de recherche de l’Inra, sur le campus de Paris-Saclay, dans l’Essonne, publié dans la presse le 15 avril 2015.

Dans ces quatre cas, le maître d’ouvrage a organisé une concertation selon ses modalités propres.



Débat public relatif au projet d’autoroute A31bis. Réunion publique du 2 juin 2015 à Toul.

## SAISINES EN 2015

**Saisines ayant débouché sur une concertation recommandée**

Projets d’un montant inférieur à 300 M€ :

- projet de liaison autoroutière concédée Machilly-Thonon-les-Bains ;
- projet Heroic Land à Calais.

Projet d’un montant supérieur à 300 M€ :

- projet d’extension nord et sud du réseau de tramway de Marseille.

**Sollicitation en vue de la désignation d’un garant dans le cadre d’un appui méthodologique pour la concertation volontaire<sup>1</sup>**

- Projet de golf de Tosse dans les Landes
- Projet de concertation sur les politiques de gestion et de traitement des déchets de la Charente, conduite par le syndicat mixte Calitom et le GrandAngoulême

**Nouvelles saisines en application de l’art. L121-12 de Code de l’environnement<sup>2</sup>, la déclaration d’utilité publique (DUP) n’ayant pas été lancée dans les 5 ans suivant un débat public**

- Projet d’aménagement de la RN154 entre Nonancourt (27) et Allaines (28)
- Projet de liaison autoroutière concédée Castres-Toulouse
- Ligne nouvelle Provence-Côte d’Azur (anciennement LGV PACA)

Dans les trois cas, la CNDP a considéré qu’il n’y avait pas lieu d’organiser un nouveau débat public.

**Saisine jugée non recevable**

- Projet de cluster scientifique et technologique Paris Saclay

**Pas de saisine sans suite en 2015**

<sup>1</sup> Ce type de saisine concerne principalement les projets relevant de l’article L300-2 du Code de l’urbanisme ou de l’article L121-16 du Code de l’environnement. La CNDP intervient conformément à l’article L121-1 du Code de l’environnement, lequel confère à la Commission une mission de conseil aux maîtres d’ouvrage sur toutes questions relatives à la concertation avec le public tout au long de l’élaboration d’un projet.

<sup>2</sup> Le bilan du débat public sur le projet ayant été publié plus de cinq ans auparavant, le MO est dans l’obligation de saisir la CNDP pour un nouvel avis avant l’ouverture de l’enquête publique.



SUIVI DES PROJETS

**Projets en attente d'enquête publique à la fin de l'année 2015** (suite à une concertation post-débat public)

- Projet d'aménagement de la RN154 entre Nonancourt (27) et Allaines (28)
- Projet de liaison autoroutière concédée Castres-Toulouse
- Ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur (anciennement LGV PACA). Priorité 1
- Projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Arras et Lille

(Ce sont quatre projets dont la concertation post-débat publique arrive à terme.)

**Projets dont l'enquête publique a été réalisée en 2015**

- Projet de parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer (10 août-28 octobre 2015 : enquête publique)
- Projet de parc éolien en mer au large de Fécamp (1<sup>er</sup> septembre-8 octobre 2015 : enquête publique)
- Projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire (10 août-25 septembre 2015 : enquête publique)
- Projet de canal à grand gabarit Seine-Nord Europe (7 octobre 2015-20 novembre 2015 : enquête publique complémentaire)
- Ligne 14 Sud du réseau de transports du Grand Paris (1<sup>er</sup> juin au 9 juillet 2015)
- Ligne 15 Ouest du réseau de transports du Grand Paris (21 septembre au 29 octobre 2015)

**Projets ayant fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 2015**

- Projet de ligne à grande vitesse entre Poitiers et Limoges (10 janvier 2015)
- Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest - GPSO (25 novembre 2015) : arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique (DUP) les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax)
- Ligne 14 Nord, 16 et 17 Sud (29 décembre 2015)

**Projet réalisé en 2015, ayant fait l'objet d'un débat public**

- Projet de renforcement des échanges électriques entre la France et l'Espagne (inauguration le 20 février 2015)

**Projet réalisé en 2015, ayant fait l'objet d'une concertation recommandée**

- Projet de Grand Stade Olympique Lyonnais (fin des travaux en 2015, inauguration le 9 janvier 2016)

**Projet abandonné en 2015, ayant fait l'objet d'un débat public**

- Projet de prolongement de l'exploitation du terminal méthanier Fos Tonkin (décision du MO Elengy du 6 novembre 2015)

DÉBATS PUBLICS

La différence importante avec la concertation traditionnelle menée à l'initiative du maître d'ouvrage est que l'organisation du débat public est confiée à une autorité indépendante : la Commission nationale du débat public.

Temps d'ouverture et de dialogue dans un cadre neutre et impartial, le débat public donne l'assurance de la participation du public à l'élaboration des décisions concernant les projets d'aménagement ou d'équipement. Il se déroule avant que les caractéristiques définitives du projet ne soient fixées et avant la phase d'enquête publique.

Portant sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques d'un projet présenté par un maître d'ouvrage, le débat public a pour objet :

- d'informer le public dans sa diversité ;
- d'instaurer un dialogue entre le public et le maître d'ouvrage ;
- d'apporter ainsi tous les éclairages nécessaires avant que le maître d'ouvrage n'arrête sa décision.

Ce sont, en général, les maîtres d'ouvrage (publics ou privés) qui saisissent la CNDP. Si elle décide d'organiser un débat sur un projet donné, elle en délègue l'animation à une CPDP (commission particulière du débat public), émanation éphémère composée de membres dont l'origine et l'expérience sont suffisamment diverses pour que la neutralité et l'indépendance par rapport au maître d'ouvrage ou à toute autre partie prenante du projet soient garanties.

Le débat public nouvelle génération

- **Débattre vraiment en opportunité**
- **Mobiliser les publics les plus variés**
- **Garantir l'indépendance et la pluralité**
- **Assurer le continuum après débat**

La commission particulière du débat public est garante de l'équilibre, de l'honnêteté, de la transparence du débat public ; elle veille à la bonne organisation des diverses phases du débat, en assure le bon déroulement, en étant à l'écoute de tous, en assurant la diffusion régulière de l'information. Son rôle s'arrête là car, comme le précise la loi, la CPDP ne se prononce pas sur le fond du projet, elle n'émet ni avis ni recommandation.

Une fois le débat clôturé, la CPDP rédige un compte rendu du débat public. De même, le président de la Commission nationale du débat public rédige un bilan du débat. Suite à la publication de ces documents, le maître d'ouvrage

dispose de trois mois pour rendre sa décision concernant le projet. Il peut décider la poursuite ou l'abandon du projet, la réalisation d'études complémentaires. Il doit aussi prendre des engagements sur le projet en tenant compte des recommandations de la CNDP et des enseignements du débat.

En cas de poursuite du projet, une phase dite de concertation post-débat est engagée afin de poursuivre la démarche de concertation jusqu'à l'enquête publique. Le maître d'ouvrage doit informer la CNDP des modalités qu'il propose et, le cas échéant, lui demander de désigner un garant.

TABLEAU DES DÉBATS PUBLICS

| Nom du projet                                   | Date et auteur de la saisine de la CNDP                                       | Durée de préparation du débat public <sup>1</sup> | Dates de déroulement du débat public | Coût du débat public en euros HT |              | Date de publication du bilan et du compte rendu | Décision (date et modalités) du maître d'ouvrage      |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|--------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
|                                                 |                                                                               |                                                   |                                      | Pour le maître d'ouvrage         | Pour la CNDP |                                                 |                                                       |
| Réseau Express Grand Lille                      | 24/10/2014 par le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais                      | 5 mois                                            | Du 02/04/2015 au 22/07/2015          | 766 019 €                        | 63 845 €     | 22/09/2015                                      | 15/10/2015 Poursuite du projet et de la concertation  |
| Liaison autoroutière A31 Bis                    | 26/11/2014 par l'État                                                         | 4,5 mois                                          | Du 15/04/2015 au 30/09/2015          | 858 000 €                        | 61 700 €     | 13/11/2015                                      | 12/02/2016 Poursuite du projet et de la concertation  |
| EuropaCity                                      | 13/09/2013 par Alliages & Territoires (SAS créée par Immochan)                | 17,5 mois                                         | Du 15/03/2016 au 30/06/2016          | /                                | /            | Prévue le 30/08/2016                            | Prévue le 30/11/2016                                  |
| Center Parcs Le Rousset                         | 25/11/2014 par Pierre & Vacances                                              | 4,5 mois                                          | Du 20/04/2015 au 04/09/2015          | 189 379 €                        | 45 045 €     | 03/11/2015                                      | 02/02/2016 Études complémentaires et engagements pris |
| Center Parcs Poligny                            | 25/11/2014 par Pierre & Vacances                                              | 4,5 mois                                          | Du 20/04/2015 au 04/09/2015          | 189 237 €                        | 43 775 €     | 03/11/2015                                      | 02/02/2016 Études complémentaires et engagements pris |
| Parc éolien en mer Dieppe-Le Tréport            | 25/11/2014 par les sociétés Les Éoliennes en mer de Dieppe – Le Tréport       | 4,5 mois                                          | Du 24/04/2015 au 31/07/2015          | 585 000 €                        | 55 000 €     | 30/09/2015                                      | 22/12/2015 Poursuite du projet et de la concertation  |
| Parc éolien en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier | 25/11/2014 par les sociétés Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier | 5 mois                                            | Du 02/05/2015 au 07/08/2015          | 672 000 €                        | 52 000 €     | 05/10/2015                                      | 22/12/2015 Poursuite du projet et de la concertation  |

1 La préparation du débat public correspond à la période qui court de la date de la décision de la CNDP d'organiser un débat public jusqu'à la première réunion publique d'ouverture du débat

EUROPACITY

Date et auteur de la saisine

En date du 13 septembre 2013, Alliages et Territoires (Sas Immochan, filiale du groupe Auchan) a saisi la CNDP du projet EuropaCity.

Descriptif du projet

D'un coût estimé à 3,1 milliards d'euros, dont 2,6 milliards à la seule charge du maître d'ouvrage, le projet EuropaCity, situé au sein de la Plaine de France sur la commune de Gonesse dans le Val-d'Oise, se présente comme un équipement culturel, commercial, événementiel, de loisirs, touristique et hôtelier. Développé sur 80 ha, le projet EuropaCity s'inscrit dans l'opération publique d'aménagement du Triangle de Gonesse.

Suites données par la CNDP

Lors de sa séance du 2 octobre 2013, la CNDP a décidé que le projet Europacity ferait l'objet d'un débat public considérant le caractère d'intérêt national du projet, les enjeux socio-économiques importants et les impacts significatifs sur l'environnement. Le 6 novembre 2013, Claude Brévan a été nommée présidente de la commission particulière. Le 4 décembre 2013, Isabelle Barthe, Laurent Pavard, Philippe Quévremont et Christian de Fenoyl en ont été nommés membres. Lors de sa séance du 7 mai 2014, la CNDP a décidé, à la demande du maître d'ouvrage, de prolonger de six mois, à compter du 18 avril 2014, le délai prévu pour la remise du dossier du maître d'ouvrage. En date du 3 décembre 2014, la Commission a constaté qu'elle ne disposait pas des documents lui permettant de préparer le lancement du débat. Pour tenir compte des changements intervenus concernant la desserte du site par les transports en commun, le directeur exécutif d'Alliages et Territoires a sollicité, en décembre 2014, une prolongation de délai pour l'élaboration du dossier du maître d'ouvrage. Le 7 janvier 2015, la CNDP a décidé de prolonger à nouveau ce délai de neuf mois à compter du 23 décembre 2014.

Les modalités du débat public ont été approuvées par la CNDP dans sa décision du 6 janvier 2016.

Déroulement du débat public

Le débat public se déroulera du 15 mars au 30 juin 2016. Sur cette période, outre un site internet, 4 réunions publiques générales, 2 conférences débats et 9 ateliers thématiques sont prévus dans plusieurs villes du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis. Une visite du site du projet sera également organisée.



Débat public relatif au projet EuropaCity. Dossier de présentation du débat public.

Pour permettre une participation la plus large et la plus diversifiée possible, le « DP Bus » sillonnera les quartiers des départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis afin que chacun puisse s'informer et s'exprimer au travers des méthodes ludiques de participation (cartographie, Lego Serious Play, diagnostic mural). Enfin, des partenariats avec des établissements scolaires sont envisagés pour que les élèves et étudiants puissent s'exprimer sur le projet.

Compte rendu et bilan

Le compte rendu et le bilan seront rendus publics avant le 30 août 2016.

Décision du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage dispose de trois mois, soit avant le 30 novembre 2016, pour arrêter, expliciter et rendre publique sa décision quant au principe et aux conditions de la poursuite éventuelle du projet.

Site internet du débat public :

<https://europacity.debatpublic.fr/>

Site internet du maître d'ouvrage :

[www.europacity.com](http://www.europacity.com)



# RÉSEAU EXPRESS GRAND LILLE

## Date et auteur de la saisine

En vertu des dispositions figurant à l'article 8 de la loi 2014-872 du 4 août 2014, la Région Nord-Pas-de-Calais est compétente pour assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de transport ferré d'intérêt régional. En date du 24 octobre 2014, le président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a saisi de nouveau la CNDP du projet de lien rapide ferroviaire Métropole lilloise-Bassin minier (REGL), saisine qui avait été jugée irrecevable le 5 mars 2014.

## Descriptif du projet

Ce projet estimé à plus de 2 milliards d'euros consiste à créer une liaison de plus de 37 km entre Lille et Hénin-Beaumont, avec des connexions vers le nord et le sud.

## Suites données par la CNDP

Lors de sa séance du 5 novembre 2014, considérant que le projet constitue un maillon structurant des infrastructures ferroviaires du nord de la France, qu'il présente de forts enjeux socio-économiques et qu'il a des impacts sur l'environnement et sur l'aménagement du territoire, la CNDP a décidé d'organiser elle-même un débat public et d'en confier l'animation à une commission particulière.

En date du 3 décembre 2014, la CNDP a désigné Jacques Archimbaud président de cette commission, et nommé Nathalie Durand, Sylvie Haudebourg, Michèle Tilmont, Assad Ferguene et Jérôme Laurent en tant que membres.

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, la CNDP a considéré le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public. Elle a fixé le calendrier du débat et en a approuvé les modalités d'organisation.

## Déroulement du débat public

Outre le site internet et une permanence à Lille, la CPDP a organisé, du 2 avril au 22 juillet 2015, douze réunions publiques, sept rendez-vous avec des acteurs du territoire, sept rendez-vous avec les étudiants et lycéens, quarante points de contact via des débats mobiles, sept séances de travail dans le cadre « la fabrique des propositions », cinq auditions publiques d'experts et un atelier participatif de clôture. Le débat a directement touché plus de 20 000 personnes et recueilli plus de 1 500 avis.

Ainsi, en allant au-devant des publics les plus larges, en diversifiant ses méthodes et outils participatifs afin de présenter un état de l'opinion suffisamment représentatif de la diversité sociale, territoriale et générationnelle, le débat a permis de nourrir toute la chaîne de décision à venir et de fournir au maître d'ouvrage et à tous les partenaires et acteurs locaux une cartographie des arguments.

## Compte rendu et bilan

Le compte rendu de la CPDP et le bilan du président de la CNDP ont été publiés le 22 septembre 2015.



Débat public sur le projet Réseau Express Grand Lille. Réunion publique du 9 juillet 2015 à Lille.

Les mobilités en général, le réseau ferroviaire existant, les usages et le tracé du projet, les conditions de son financement et les enjeux d'aménagement du territoire du Nord-Pas-de-Calais<sup>1</sup> ont nourri la majorité des échanges.

Outre la présentation des points de vue du grand public et des acteurs pendant le débat, quelques recommandations sont formulées quant à la suite de la démarche.

Il est conseillé au maître d'ouvrage de poursuivre l'information et la concertation avec le grand public autour des sujets les plus sensibles (nuisance pour les riverains, consommation des espaces agricoles, implantation des nouvelles gares, préservation des terroirs). Pour ce faire, il lui est suggéré de solliciter son instance régionale de débat public qui pourrait définir un programme annuel d'initiatives et d'événements afin de maintenir, développer et élargir la communauté apparue pendant le débat.

Pour consolider la dynamique partenariale et poursuivre le travail de prospective stratégique, il conviendrait de mettre en place une nouvelle gouvernance, en y associant l'ensemble des acteurs du territoire au travers d'une instance de pilotage. Surtout, la désignation d'un garant pour le bon déroulement et la sérénité des concertations ultérieures apparaît souhaitable.

1 Région Nord-Picardie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Décision du maître d'ouvrage

Le 15 octobre 2015, le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a décidé de poursuivre le projet et de lancer les études et procédures correspondantes.

Comme l'exige la loi, il a précisé, dans cette décision, « les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire du débat public », à savoir, en particulier concernant les démarches d'information et d'expression :

- la concertation se poursuivra avec les acteurs du territoire et les riverains à toutes les étapes du projet jusqu'à sa mise en service, selon une charte de la concertation qui sera soumise pour avis à la CNDP ;
- une démarche de concertation spécifique sera mise en œuvre avec la profession agricole ;
- le maître d'ouvrage demandera à la CNDP la désignation d'un garant.

Site internet du débat public :  
<http://regl.debatpublic.fr/>

Site internet du maître d'ouvrage :  
[http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_5001/accueil](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5001/accueil)



Débat public sur le projet Réseau Express Grand Lille. Débat mobile sur un marché, 20 mai 2015.



# LIAISON AUTOROUTIÈRE A31 BIS

## Date et auteur de la saisine

Par courrier du 26 novembre 2014, le secrétaire d’État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche a saisi la CNDP du projet autoroutier dénommé « A31 bis ».

## Descriptif du projet

D’un coût estimé entre 1,1 et 1,4 milliard d’euros selon les variantes du tracé, ce projet consiste à aménager environ 90 kilomètres de réseau routier entre Toul au sud et la frontière luxembourgeoise au nord.

## Suites données par la CNDP

À la date du 3 décembre 2014, la Commission nationale du débat public a décidé de l’organisation d’un débat public, considérant que :

- le projet présente un intérêt national et international,
- le projet a des impacts socio-économiques importants,
- le projet présente des enjeux environnementaux significatifs et a des impacts sur l’aménagement territorial d’une zone fortement urbanisée,
- le projet est substantiellement différent du projet d’autoroute A32 qui a fait l’objet d’un débat public du 9 mars au 22 juin 1999,
- le projet comporte différentes options en ce qui concerne tant les tracés que les modalités de financement (mise à péage éventuelle de certains tronçons).

En date du 7 janvier 2015, la CNDP a désigné Michel Morin président de la commission particulière et nommé membres Isabelle Deak-Mikol, Christine Jean, Flora Vincent, Laurent Pavard, Jean-Paul Puyfaucher et Jean-Michel Stievenard.

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, la CNDP a considéré le dossier du maître d’ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public. Elle a fixé le calendrier du débat et en a approuvé les modalités d’organisation.



Débat public relatif au projet d'autoroute A31bis. Accueil des participants de la réunion publique à Thionville le 21 mai 2007.

## Déroulement du débat public

Du 15 avril au 30 septembre<sup>1</sup>, outre l’ouverture du site internet et d’une permanence à Metz, la CPDP a organisé au total douze réunions publiques programmées sur l’axe géographique nord-sud du « sillon lorrain », deux ateliers thématiques, quatre débats mobiles, un atelier débat avec les étudiants.

Au cours du débat, suite à plusieurs demandes exprimées auprès de la CPDP par des élus et des citoyens, la CNDP a décidé, le 2 juillet 2015, de diligenter une expertise complémentaire portant notamment sur la desserte du triangle Toul-Nancy-Dieulouard, en tenant compte des différents paramètres financiers, économiques, environnementaux et humains.

Pendant plus de cinq mois de débat public, plus de 50 000 documents ont été distribués sur le territoire, près de 2 700 personnes ont participé aux diverses rencontres publiques, environ 10 000 internautes ont visité le site du débat. Le projet a suscité de très nombreuses prises de position et réactions, comme en témoignent les 1 579 contributions recueillies par la CPDP.

1 Afin de permettre la réalisation d’une expertise complémentaire de qualité et son appropriation par le public, la CNDP a décidé, le 2 juillet 2015, de prolonger le débat, qui devait se terminer le 13 juillet 2015, jusqu’au 30 septembre 2015.



Débat public relatif au projet d'autoroute A31bis. Réunion publique de clôture du 21 août 2015 à Nancy.

## Compte rendu et bilan

Le compte rendu et le bilan ont été rendus publics le 13 novembre 2015.

Si les sections nouvelles<sup>2</sup> ont suscité un grand nombre d’interventions, les objectifs du projet, les impacts environnementaux, les trois scénarios de financement et, plus globalement, l’offre des réseaux de transport de la région ont également été au cœur des échanges. Six recommandations ont été adressées au maître d’ouvrage.

Si le projet se poursuit, la concertation devra reposer sur des informations suffisantes et explicites afin de clarifier plusieurs points. Il est conseillé au maître d’ouvrage la mise en place d’un observatoire partenarial des trafics et de leur évolution ainsi que l’étude approfondie de la solution évoquée au cours des réunions publiques, à savoir la mise à deux fois deux voies de la RD611. Concernant la liaison A30-A31, il est suggéré au maître d’ouvrage de mener une étude approfondie de la variante de tracé : la liaison A30-A31 par Hayange.

Dans le cas où le maître d’ouvrage déciderait de retenir la liaison A30-A31 par le passage de Florange, une concertation locale avec les riverains et le grand public apparaît indispensable.

2 Le barreau Gye-Dieulouard et le contournement ouest de Thionville par la liaison A30-A31 Nord.

Par ailleurs, il est conseillé au maître d’ouvrage de partager largement les conclusions de l’étude conjointe avec le grand-duché du Luxembourg pour une exploitation multimodale de l’autoroute. Pour finir, il est recommandé au maître d’ouvrage de demander à la CNDP de désigner un garant pour la concertation post-débat public.

## Décision du maître d’ouvrage

Le 12 février 2016, la ministre de l’Environnement et le secrétaire d’État au Transport ont décidé de retenir le principe de l’aménagement progressif de la liaison autoroutière entre Gye et la frontière luxembourgeoise. Les aménagements autoroutiers en tracés neufs et les aménagements au nord de Thionville seront réalisés avec recours à la concession. Le maître d’ouvrage procédera à des études complémentaires pour finaliser les choix et les caractéristiques des aménagements, notamment sur la liaison A30-A31 entre Thionville et Luxembourg, le tronçon Metz-Nancy et le parcours Toul-Grand Nancy-Dieulouard.

Les caractéristiques retenues et les scénarios étudiés feront l’objet d’une concertation locale à lancer avant fin 2017. Cette concertation permettra de répondre à certaines préoccupations exprimées pendant le débat public relatives, d’une part, à la mise en œuvre de la liaison entre Toul et Dieulouard et, d’autre part, au projet de liaison A30-A31. Différentes options de passage seront étudiées pour la liaison A30-A31, notamment celle du contournement de Thionville par Hayange présentée pendant le débat public. Faisant écho aux résultats de l’expertise complémentaire décidée par la CNDP pendant le débat, un observatoire des trafics sera mis en place au plus tard fin juin 2016 sur le périmètre du triangle Toul-Nancy-Dieulouard.

Associant les collectivités locales concernées par le projet au déroulement des études et aux décisions sur la poursuite du projet, un comité de pilotage présidé par le préfet de Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine sera chargé d’assurer la cohérence d’ensemble du projet. Le préfet de Région devra également mettre en place un comité de suivi sur chacun des secteurs géographiques faisant l’objet d’études spécifiques.

Enfin, le maître d’ouvrage saisira la Commission nationale du débat public en 2016 en vue de la désignation d’un garant, chargé de veiller à la concertation post-débat public.

## Site internet du débat public :

<http://a31bis.debatpublic.fr>



# CENTER PARCS LE ROUSSET (Saône-et-Loire)

## Date et auteur de la saisine

Bien qu’il s’agisse d’un projet dont le coût de réalisation n’excède pas les seuils fixés par l’article L121-8 du Code de l’environnement, par courrier du 25 novembre 2014, le groupe Pierre & Vacances Développement a souhaité saisir la Commission nationale du débat public du projet de Center Parcs en Saône-et-Loire. Un autre projet de Center Parcs, envisagé simultanément sur la commune de Poligny dans le Jura, a fait l’objet d’une saisine concomitante.

## Descriptif du projet

Le projet porte sur la création, sur la commune du Rousset, d’un ensemble à vocation d’hébergement touristique et d’équipements de loisir, sous la marque « Center Parcs », sur un terrain d’environ 86 hectares. L’investissement total du projet, hébergements et équipements, est estimé à 170 millions d’euros HT.

## Suites données par la CNDP

En date du 3 décembre 2014, considérant que le projet présente des enjeux socio-économiques importants mais également des impacts environnementaux sensibles (notamment accessibilité du site, espace forestier, zone humide), la Commission a décidé d’organiser un débat public.

La CNDP a précisé que les collectivités territoriales devaient également y être étroitement associées. Pour assurer une coordination optimale entre les deux débats publics portant sur les Center Parcs, la CNDP en a confié l’organisation à une seule commission particulière du débat public.

Le 7 janvier 2015, la CNDP a nommé Claude Brévan présidente et a désigné, le même jour, Anne-Marie Odunlami, Fatima Ouassak, Xavier Bolze, Jean-Stéphane Devisse, Philippe Quévremont et Bruno Védrine comme membres de cette CPDP. Le 6 mai 2015, la CNDP a pris acte de la démission de Bruno Védrine.

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, la CNDP a considéré le dossier du maître d’ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public. Elle a fixé le calendrier du débat et les modalités d’organisation du 20 avril au 20 juillet. Eu égard aux sollicitations du public et afin de permettre au grand nombre de questions posées sur le site Internet de recevoir des réponses, à la demande de la CPDP, la CNDP a décidé, le 3 juin 2015, de prolonger le débat public jusqu’au 4 septembre 2015.



Débat public sur le projet de Center Parcs - Le Rousset.  
Réunion publique de restitution du 4 août 2015 à Marizy.

## Déroulement du débat public

Du 20 avril au 4 septembre 2015, le débat public a été le théâtre d’échanges souvent passionnés entre défenseurs et opposants du projet. Au total, ce sont 1 647 personnes qui ont participé aux trois réunions générales, aux sept ateliers thématiques, à la visite de terrain et à la réunion de restitution. Près de 70 000 documents sur le projet et sur le débat ont été diffusés. Le site internet a enregistré près de 5 634 visiteurs, 508 questions ont été posées et 228 avis formulés, 68 points de vue versés dont 16 cahiers d’acteurs et 26 contributions.

## Compte rendu et bilan

Le compte rendu et le bilan ont été rendus publics le 3 novembre 2015.

Le débat public a apporté suffisamment de réponses aux citoyens et responsables élus pour permettre à chacun de se forger sa propre opinion en pesant les avantages et les inconvénients d’un tel projet. Le débat public a également permis de clarifier un nombre important de points de discord, de clivage et d’opposition qu’il était nécessaire de porter à la connaissance du maître d’ouvrage avant qu’il n’arrête sa décision.

Si le projet devait se poursuivre, le maître d’ouvrage devra expliciter les engagements pris pour répondre aux préoccupations exprimées par le public tout au long du débat. Des informations précises seront attendues, notamment sur les questions environnementales, sur l’élargissement de la route départementale, ainsi que sur l’implication des milieux économiques dans la réalisation et le fonctionnement du Center Parcs.

La poursuite de l’information et de la concertation avec le grand public est vivement conseillée. Dans ce cadre, il est recommandé au maître d’ouvrage de demander à la CNDP de désigner un garant pour la concertation post-débat public.

## Décision du maître d’ouvrage

Le 2 février 2016, le maître d’ouvrage, suite au débat public, a décidé de mener des études complémentaires, en particulier sur la voirie et l’accès au site, sur les impacts environnementaux et touristiques locaux du projet. Le maître d’ouvrage envisage en outre de consulter l’exécutif de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté sur le projet. Par ailleurs, en cas de décision de poursuite du projet suite aux études, le groupe Pierre & Vacances a confirmé ses engagements énoncés à l’occasion de la réunion de clôture du débat. Il s’agit entre autres de l’abandon de tout projet d’extension future du site et de la « recomposition du plan-masse pour éviter toute construction de bâtiment en zone humide ». Le maître d’ouvrage entend poursuivre le processus de concertation engagé avec les citoyens.

## Site internet du débat public :

<http://cp-lerousset.debatpublic.fr/>



Débat public sur le projet de Center Parcs - Le Rousset. Opposants au projet lors de la réunion publique de restitution du 4 août 2015 à Marizy.



# CENTER PARCS POLIGNY (Jura)

## Date et auteur de la saisine

Bien qu’il s’agisse d’un projet dont le coût de réalisation n’excède pas les seuils fixés par l’article L121-8 du Code de l’environnement, par courrier du 25 novembre 2014, le groupe Pierre & Vacances Développement a souhaité saisir la Commission nationale du débat public du projet de Center Parcs dans le Jura. Un autre projet de Center Parcs, envisagé simultanément sur la commune du Rousset en Saône-et-Loire, a fait l’objet d’une saisine concomitante

## Descriptif du projet

Le projet porte sur la création, sur la commune de Poligny, d’un ensemble à vocation d’hébergement touristique et d’équipements de loisir, sous la marque « Center Parcs », sur un terrain d’environ 150 hectares (revu à la baisse en cours de débat à 80-100 hectares). L’investissement total du projet, hébergements et équipements, est estimé à 170 millions d’euros HT.

## Suites données par la CNDP

En date du 3 décembre 2014, considérant que le projet présente des enjeux socio-économiques importants mais également des impacts environnementaux sensibles (notamment accessibilité du site, espace forestier), la Commission a décidé d’organiser un débat public. La CNDP a précisé que les collectivités territoriales devaient également être étroitement associées. Pour assurer une coordination optimale entre les deux débats publics sur les Center Parcs, la CNDP en a confié l’organisation à une seule commission particulière du débat public.

Le 7 janvier 2015, la CNDP a nommé Claude Brévan présidente et a désigné, le même jour, Anne-Marie Odunlami, Fatima Ouassak, Xavier Bolze, Jean-Stéphane Devisse, Philippe Quévremont et Bruno Védrine comme membres de cette CPDP. Le 6 mai 2015, la CNDP a pris acte de la démission de Bruno Védrine.

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, la CNDP a considéré le dossier du maître d’ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public. Elle a fixé le calendrier du débat et les modalités d’organisation du 20 avril au 20 juillet. Eu égard aux sollicitations du public et afin de permettre au grand nombre de questions posées sur le site internet de recevoir des réponses, à la demande de la CPDP, la CNDP a décidé, le 3 juin 2015, de prolonger le débat public jusqu’au 4 septembre 2015.



Débat public sur le projet de Center Parcs – Poligny. Réunion publique d’ouverture du 23 avril 2015 à Poligny.

## Déroulement du débat public

Du 20 avril au 4 septembre 2015, le débat public, attendu localement, s’est déroulé dans une atmosphère attentive et studieuse, souvent polémique, parfois tendue. Structuré autour de treize réunions et d’une visite de terrain, il a mobilisé au total près de 2 000 participants dont une centaine présents à presque tous les ateliers et réunions. Le site internet du débat a enregistré 5 065 visiteurs, 251 questions, 123 avis, 26 points de vue dont 10 cahiers d’acteur et 16 contributions.

## Compte rendu et bilan

Le compte rendu et le bilan ont été rendus publics le 3 novembre 2015.

Les débats se sont concentrés sur quelques grands enjeux : l’opportunité du projet dans le Jura, son impact sur la vie locale, sur les emplois et l’économie, sur l’environnement et en particulier sur la question de l’eau, le mode de financement et les partenariats avec les collectivités territoriales.

Les positions des opposants et des partisans ne semblent pas avoir évolué à l’issue du débat. Néanmoins, il aura permis d’apporter aux habitants de nombreuses précisions sur le projet et de répondre à un certain nombre d’interrogations. Aussi, ce débat public a fait émerger des projets alternatifs proposés par une partie du public.

Si le projet devait se poursuivre, le maître d’ouvrage devra expliciter les engagements pris pour répondre aux préoccupations exprimées par le public. Des informations seront attendues, en particulier sur les questions environnementales ainsi que sur l’implication des entreprises et exploitations locales dans la réalisation et le fonctionnement du Center Parcs.

Les citoyens seront attentifs au respect de l’engagement pris par les trois collectivités territoriales (commune, département et région) d’étudier les quatre projets alternatifs.

Il faut également retenir les nombreux engagements pris par le maître d’ouvrage ; parmi eux la réduction de la superficie du site, l’abandon de toute idée d’extension, le lancement d’études pour éviter tout rejet des eaux usées de piscine, ou encore la définition d’un cahier des charges pour favoriser l’utilisation des produits locaux dans les unités de restauration.

La poursuite de l’information et de la concertation avec le grand public est vivement conseillée. Dans ce cadre, il est recommandé au maître d’ouvrage de demander à la CNDP de désigner un garant pour la concertation post-débat public.

## Décision du maître d’ouvrage

Le 2 février 2016 le maître d’ouvrage, suite au débat public, a décidé de mener des études complémentaires, en particulier sur la voirie et l’accès au site, sur les impacts environnementaux et touristiques locaux du projet. Le maître d’ouvrage envisage en outre de consulter l’exécutif de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté sur le projet.

Par ailleurs, en cas de décision de poursuite du projet suite aux études, le groupe Pierre & Vacances a confirmé ses engagements énoncés à l’occasion de la réunion de clôture du débat. Il s’agit entre autres de la réduction de la superficie et de l’abandon de tout projet d’extension future du site, du déplacement de 400 mètres plus au nord du site et de l’accès routier par la RN5 depuis Poligny. Le maître d’ouvrage entend poursuivre le processus de concertation engagé avec les citoyens.

## Site internet du débat public :

<http://cp-poligny.debatpublic.fr/>



Débat public sur le projet de Center Parcs – Poligny. Visite du site le 13 juin 2015 à Poligny.



# PARC ÉOLIEN EN MER DIEPPE – LE TRÉPORT

## Date et auteur de la saisine

Le 25 novembre 2014, le président des sociétés Les Éoliennes en mer de Dieppe – Le Tréport a saisi la CNDP du projet de parc éolien en mer. Ce consortium associant GDF Suez, EDP Renewables et Neoen Marine associés à AREVA, est le gagnant de l'appel d'offres.

## Descriptif du projet

Le projet consiste en l'implantation de 62 éoliennes de 8 MW pour une puissance installée de 496 MW, à 16 km au large de Dieppe et à 15 km au large du Tréport, répartie sur 91 km². Le coût de réalisation est estimé à ce jour à 2 milliards d'euros, raccordement électrique inclus.

## Suites données par la CNDP

Au vu de l'intérêt national, des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, la CNDP a décidé le 3 décembre 2014 d'organiser un débat public et d'en confier l'animation à une commission particulière. Le même jour, elle a nommé Laurence Monnoyer-Smith présidente de la commission particulière du débat public. Le 7 janvier 2015, la CNDP a nommé en tant que membres Aline Guérin, Barbara Serrano, Clément Mabi, Jérôme Favrel et François Thomas. À la suite de la démission de Laurence Monnoyer-Smith, la CNDP a nommé Étienne Ballan président de la CPDP le 3 juin 2015.

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, la CNDP a considéré le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public. Elle a fixé le calendrier du débat et approuvé les modalités d'organisation. Suite à la demande exprimée auprès de la CPDP par France Nature Environnement, la CNDP a décidé, le 3 juin 2015, de diligenter une expertise complémentaire portant sur la question du bruit généré par le projet de parc éolien.

## Déroulement du débat public

Du 24 avril au 31 juillet 2015, huit modalités d'information et de participation ont été déployées sur le territoire : trois réunions publiques, deux conférences débats, quatre ateliers, quinze débats mobiles, des auditions publiques, une émission de télévision, une exposition, un site internet. Le débat s'est déroulé dans un climat de doute à l'égard du poids qu'il pourrait avoir sur la décision publique. Les participants ont questionné l'intérêt d'un débat public sur un projet dont la décision pour eux était déjà prise, mais également critiqué autant l'organisation que l'animation du débat par la CPDP.



Débat public sur le projet de parc éolien en mer Dieppe – Le Tréport. Atelier sur le thème des impacts environnementaux du 28 mai 2015 à Cayeux-sur-Mer.

Malgré ce scepticisme et de fortes oppositions au projet, ce débat s'est tenu dans des conditions globalement sereines et a permis des échanges de bonne qualité et approfondis entre les acteurs du territoire. Au total, ce dispositif a enregistré une participation de 1000 personnes aux réunions et ateliers, et plus de 1000 ont suivi en ligne les rencontres publiques. 1700 personnes ont été rencontrées en débat mobile, 11 000 ont visité le site internet, 131 questions posées, 499 avis, 36 points de vue dont 14 cahiers d'acteurs et 22 contributions.

## Compte rendu et bilan

Le compte rendu et le bilan ont été rendus publics le 30 septembre 2015.

En raison de l'histoire du projet et du choix de la zone d'implantation, le débat public s'est inscrit dans un contexte particulier caractérisé par une difficulté de faire débattre une deuxième fois un public déjà consulté sur un projet qu'il a estimé identique à celui de 2010<sup>1</sup>. Ce constat remet en cause le principe même d'un débat public organisé à ce stade d'avancement d'un projet de parc éolien en mer alors que tout est déjà fixé : le site précis, le nombre et les caractéristiques des éoliennes, ainsi que leur disposition dans le parc.

<sup>1</sup> Un premier débat public avait été organisé en 2010 sur un projet de parc éolien en mer des « Deux Côtes », au large du Tréport, sur la même zone d'implantation.

Pour regagner la confiance des citoyens, il est indispensable de repenser le temps de la saisine et du débat public. C'est pourquoi les débats publics sur les parcs éoliens en mer devraient être lancés par façade maritime sur l'ensemble des zones propices, avant tout appel d'offres, lorsque toutes les options sont encore possibles. La CNDP recommande que ce soit le cas avant le troisième appel d'offres.

En cas de poursuite du projet, il est recommandé au maître d'ouvrage de poursuivre les démarches de concertation avec les acteurs du territoire mais aussi le grand public. Dans ce cadre, il est recommandé au maître d'ouvrage de demander à la CNDP de désigner un garant pour la concertation post-débat public.

## Décision du maître d'ouvrage

Le 22 décembre 2015, le maître d'ouvrage a rendu public sa décision de « poursuivre le développement du projet de parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport en vue de soumettre à l'État les demandes d'autorisations requises pour réaliser le projet, qui donneront lieu à une enquête publique ».

Dorénavant, il appartient au maître d'ouvrage de définir les modalités de la concertation avec le public. Le maître d'ouvrage a prévu de demander à la CNDP de désigner un garant pour suivre le processus de concertation post-débat public et veiller à la participation des citoyens jusqu'à l'enquête publique.

## Site internet du débat public :

<http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr/>



Atelier thématique animé par la CPDP.



# PARC ÉOLIEN EN MER ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER



Débat public sur le projet de parc éolien en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier. Dossier du maître d'ouvrage.

### Date et auteur de la saisine

Le 25 novembre 2014, le président de la société Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier a saisi la CNDP du projet de parc éolien en mer. Ce consortium associant ENGIE, EDP Renewables et Neoen Marine est le gagnant de l'appel d'offres.

### Descriptif du projet

Le projet consiste en l'implantation de 62 éoliennes de 8 MW pour une puissance installée de 496 MW. Il est localisé sur une zone d'emprise totale de 83 km², située à 11,7 km de l'île d'Yeu et 17,3 km de Noirmoutier. Le coût de réalisation est estimé à ce jour à 2 milliards d'euros, raccordement électrique inclus.

### Suites données par la CNDP

Au vu de l'intérêt national, des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, la CNDP a décidé, le 3 décembre 2014, d'organiser un débat public et d'en confier l'animation à une commission particulière. Par décisions des 3 décembre 2015 et 7 janvier 2015, la CNDP a nommé Jacques Roudier président de la CPDP et en tant que

membres les personnes suivantes: Dorothée Briaumont, Aurélie Couture, François Gillard, Jean-Marc Rebière et Bruno de Trémiolles.

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, la CNDP a considéré le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public. Elle a fixé le calendrier du débat et approuvé les modalités d'organisation. Suite à la demande exprimée auprès de la CPDP par France Nature Environnement, le 2 juillet 2015, la CNDP a décidé de diligenter une expertise complémentaire portant sur la question du bruit généré par le projet de parc éolien, que ce soit en phase de construction ou d'exploitation.

### Déroulement du débat public

Du 2 mai au 7 août 2015, la CPDP a souhaité diversifier les rendez-vous avec le public. La mobilisation du public a été un sujet de préoccupation pour la CPDP. La fréquentation des réunions publiques s'est accentuée avec l'arrivée des estivants et résidents secondaires mais la mobilisation est restée faible.

Ainsi, les huit réunions publiques, les quatre ateliers thématiques et les deux débats lycéens ont réuni, dans une atmosphère sereine et attentive, pas plus de 900 personnes. Les six débats mobiles ont touché environ 400 visiteurs. Tout comme pour le débat public sur le projet de parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport, les participants ont posé la question de l'utilité du débat et la revendication a été exprimée que les zones propices fasse l'objet d'un débat public plus en amont. 1 500 exemplaires de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage et 70 000 exemplaires du journal du débat ont été diffusés sur le territoire auprès du grand public. Le site internet a enregistré 4 754 visiteurs uniques, 109 questions ont été posées, 42 avis publiés et 27 points de vue dont 19 cahiers d'acteurs versés au débat.

### Compte rendu et bilan

Le compte rendu et le bilan ont été rendus publics le 5 octobre 2015.

Les retombées industrielles durant la construction, la limitation des impacts sur l'environnement, la poursuite des activités de pêche actuellement pratiquées dans la zone, l'information et la concertation après le débat public ont nourri les échanges. Comme lors des cinq autres débats publics sur les parcs éoliens en mer organisés par la CNDP, une partie du public s'est interrogée sur la pertinence du débat et de ses apports possibles dans la décision finale. La CNDP souligne l'intérêt d'organiser pour chacune des façades maritimes, une fois les zones propices définies, un débat public portant sur les options générales en matière de développement de l'éolien en mer.

En cas de poursuite du projet, il est recommandé au maître d'ouvrage de poursuivre les démarches de concertation

et de dialogue avec le grand public, de diffuser largement l'intégralité des résultats des études d'impact.

### Décision du maître d'ouvrage

Le 22 décembre, le maître d'ouvrage a rendu publique sa décision de « poursuivre le développement du projet de parc éolien en mer en vue de soumettre à l'État les demandes d'autorisations requises pour réaliser le projet, qui donneront lieu à une enquête publique ».

Dorénavant, il appartient au maître d'ouvrage de définir les modalités de la concertation avec le public. Il devra tenir informée la CNDP de ces modalités.

**Site internet du débat public :**  
<http://eolienmer-pyn.debatpublic.fr/>



Débat public sur le projet de parc éolien en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier. Réunion publique du 21 juillet 2015 à Yeu.



# CONCERTATIONS RECOMMANDÉES

*Lorsqu'elle est saisie d'un projet, la CNDP peut décider de ne pas organiser de débat. Quand le projet ne présente pas un caractère d'intérêt national, la Commission recommande une concertation au maître d'ouvrage.*

*Cette concertation, dite « recommandée », se déroule sous l'égide d'un garant nommé par la CNDP. Ce garant répond aux principes de neutralité et d'indépendance vis-à-vis des parties prenantes au projet. Il a pour mission d'accompagner le maître d'ouvrage dans la préparation de la concertation et de veiller au bon déroulement de cette dernière.*

## HEROIC LAND, À CALAIS

### Date et auteur de la saisine

Le 2 octobre 2015, dix parlementaires du département du Pas-de-Calais et France Nature Environnement ont saisi la CNDP sur la base de la publication du projet réalisée entre le 29 juillet et le 4 août 2015, conformément aux dispositions de l'article L.121-8 du Code de l'environnement. Le maître d'ouvrage Calais Promotion n'avait pas saisi la CNDP, considérant que le projet avait fait l'objet de concertation avec la population et ne nécessitait pas la tenue d'un débat public.

### Descriptif du projet

Création d'un parc d'attractions de 40 ha au nord de la France sur les thématiques suivantes : science-fiction, heroic fantasy, mangas, jeux vidéo. Le coût est estimé entre 225 et 275 millions d'euros.

### Suites données par la CNDP

Afin de prendre sa décision dans les meilleures conditions, la CNDP a demandé à entendre les auteurs de la saisine

*La durée et les modalités de la concertation sont variables d'un projet à l'autre. Dans la plupart des cas, des réunions publiques et des ateliers thématiques sont organisés. Un espace numérique dédié est aussi prévu.*

*Au terme de la concertation, le garant rédige un rapport et le maître d'ouvrage, un compte rendu. La CNDP, en donnant acte de ces deux documents, clôturé la phase de concertation recommandée.*

favorables à la tenue d'un débat public, ainsi que le maître d'ouvrage Calais Promotion représenté par sa présidente, Natacha Bouchard.

Suites à ces échanges, le 4 novembre 2015, la CNDP a recommandé au maître d'ouvrage Calais Promotion d'organiser une concertation, considérant, d'une part, que le projet ne présente pas un caractère d'intérêt national et, d'autre part, qu'une partie des enjeux environnementaux ont déjà fait l'objet d'un traitement lors de l'approbation des dossiers de réalisation des deux ZAC. Dans sa décision du 2 décembre 2015, la CNDP a désigné Michel Gaillard comme garant de cette concertation.

Les modalités de déroulement de la concertation recommandée sont en cours de définition, sur la base d'une étroite collaboration entre les différents acteurs du projet et le garant, Michel Gaillard. La concertation recommandée est envisagée à l'été 2016.

**Site internet du maître d'ouvrage :** [www.heroicland.com](http://www.heroicland.com)

## LIAISON AUTOROUTIÈRE CONCÉDÉE MACHILLY-THONON-LES-BAINS

### Date et auteur de la saisine

Le 25 juin 2015, le maire de la commune d'Anthy-sur-Léman a saisi la CNDP sur la base de la publication du projet réalisée entre les 27 et 28 avril 2015, conformément aux dispositions de l'article L.121-8 du Code de l'environnement. Le maître d'ouvrage, à savoir la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes-Auvergne, avait choisi de ne

pas saisir la CNDP dans la mesure où le tracé de l'autoroute de 2006 – identique à celui du projet – avait été reconnu d'utilité publique.

### Descriptif du projet

Réalisation d'une liaison autoroutière de 16,5 kilomètres entre les communes de Machilly et Thonon-les-Bains (Haute-Savoie). Son coût est estimé à 200 millions d'euros.

### Suites données par la CNDP

Le 2 juillet 2015, la CNDP a considéré qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public, le projet ne présentant pas un caractère d'intérêt national. Néanmoins, au regard des enjeux socio-économiques et environnementaux, elle a recommandé au maître d'ouvrage de mener une concertation. Ainsi, la question des protections rapprochées et éloignées des captages doit « faire l'objet d'un examen et d'une concertation approfondie ». Dans sa décision en date du 2 septembre 2015, la CNDP a désigné Isabelle Barthe garante de la concertation recommandée. La concertation se déroule du 18 janvier au 18 mars 2016.

### Site internet du maître d'ouvrage :

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/infrastructures-routieres-r156.html>

### Site internet de la concertation :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/concertation-publique-du-18-janvier-au-18-mars-a9146.html>

## EXTENSION NORD ET SUD DU RÉSEAU DE TRAMWAY DE MARSEILLE

### Date et auteur de la saisine

Le 22 juin 2015, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole a saisi la CNDP en date du 19 décembre 2014, après présentation du projet en juin 2015.

### Descriptif du projet

Projet d'extension du réseau de tramway de Marseille (10,6 km) pour un coût compris entre 418 et 430 millions d'euros.

### Suites données par la CNDP

Le 2 juillet 2015, considérant que le projet d'extension nord et sud du réseau de tramway de Marseille n'avait pas lieu de faire l'objet d'un débat public, la CNDP a recommandé au maître d'ouvrage de mener une concertation.

La CNDP a désigné le 2 septembre 2015 François Nau comme garant de cette concertation. La concertation est envisagée au second semestre de l'année 2016. Les modalités de déroulement de la concertation sont en cours de définition, sur la base d'une étroite collaboration entre les différents acteurs du projet et le garant, François Nau.

## PROLONGEMENT DE LA LIGNE B DEPUIS LA STATION OULLINS GARE JUSQU'AUX HÔPITAUX LYON SUD

### Date et auteur de la saisine

Le 27 octobre 2014, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et la Région lyonnaise (SYTRAL) a saisi la CNDP.

### Descriptif du projet

Projet d'extension de la ligne de métro B (2,5 km) depuis la station Gare d'Oullins jusqu'aux Hôpitaux Lyon Sud, création de deux stations supplémentaires et création d'un pôle multimodal (pôle bus et parking relais de 900 places). Le coût du projet est estimé entre 380 et 420 millions d'euros.

### Suites données par la CNDP

Le 5 novembre 2014 la CNDP a recommandé au maître d'ouvrage SYTRAL d'organiser une concertation sous l'égide d'une personnalité indépendante, considérant que le projet

ne présente pas un caractère d'intérêt national. La CNDP a désigné le 3 décembre 2014 Isabelle Barthe garante de la concertation recommandée.

### Déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée du 12 janvier au 11 février 2015. Deux réunions publiques ont été organisées. Elles ont réuni près de 500 participants. Un large dispositif d'information utilisant plusieurs supports a été déployé : 8 000 dépliants, mise à disposition du dossier de concertation en mairies et via internet, pages internet dédiées, réseaux sociaux, exposition du projet sur panneaux, multiples articles de presse, rencontres publiques, clip i-TCL diffusé dans les transports en commun, etc. La concertation a permis la collecte de 173 avis sur le projet via le site internet relatif au projet. Les registres

de concertation disposés en plusieurs lieux stratégiques ont permis de recueillir 129 avis supplémentaires. Cet ensemble d'outils a rendu possible l'information et l'expression de tous les publics concernés.

### Rapport du garant

Selon le garant, la concertation a répondu aux objectifs fixés par la CNDP. Le projet apparaît globalement très attendu. La question de l'accessibilité des stations a été largement traitée. La concertation a permis la mise en lumière de certaines attentes et interrogations sur la poursuite du projet au sud des hôpitaux et l'expression de préoccupations sur les nuisances potentielles liées au chantier.

### Compte rendu de la concertation

Le 25 mars 2015, le compte rendu de la concertation du SYTRAL ainsi que le rapport de la garante ont été remis à la CNDP. Cette dernière a décidé, le 1er avril 2015 de donner acte au SYTRAL du compte rendu de la concertation et du rapport de la garante. Ces documents ont été joints au dossier d'enquête publique.

### Décision du maître d'ouvrage

Suite à la concertation le maître d'ouvrage a décidé de poursuivre le projet en abandonnant l'option de la station Oullins Mairie. Le dispositif de concertation devrait se poursuivre jusqu'à la fin du projet, y compris en phase de chantier.

### Suivi du projet

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique s'est déroulée du 12 octobre au 13 novembre 2015. Le démarrage des travaux est prévu pour 2019 avec un objectif de mise en service en 2023.

#### Site internet du maître d'ouvrage :

<http://www.sytral.fr/69-metrob.html>

## PROLONGEMENT DE LA LIGNE 1 DU MÉTRO PARISIEN ENTRE CHÂTEAU DE VINCENNES ET FONTENAY-SOUS-BOIS

### Date et auteur de la saisine

Le 13 mai 2014 le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) a saisi la CNDP.

### Descriptif du projet

Projet de prolongement de la ligne 1 du métro parisien à l'est du château de Vincennes jusqu'à Val-de-Fontenay. Trois tracés et trois stations sont étudiés. Le coût du projet approcherait le milliard d'euros.

### Suites données par la CNDP

Le 4 juin 2014, la CNDP a recommandé au maître d'ouvrage STIF d'organiser une concertation sous l'égide d'une personnalité indépendante, considérant que le projet ne présente pas un caractère d'intérêt national. La concertation doit porter une attention particulière aux aspects socio-économiques, environnementaux et à la gestion de l'interconnexion à Val-de-Fontenay. La CNDP a désigné le 2 juillet 2014 Claude Brévan garante de la concertation recommandée.

### Déroulement de la concertation

Suite à une phase préparatoire (186 questionnaires de citoyens recueillis pour cibler leurs attentes), la concertation s'est déroulée du 10 novembre 2014 au 10 janvier 2015. Trois réunions publiques ont été organisées (avec plus de 650 participants). Plusieurs dispositifs d'information ont été mis en place : compte Twitter ; campagne d'affichage (1 350 affiches) ; site internet dédié (9 000 visites et 700 avis) ; diffusion d'un dépliant (135 000 exemplaires) comportant une carte T détachable. Ce dernier outil est à l'origine des deux tiers des contributions (soit plus de 1 800 avis reçus via les cartes T). Des associations, collectivités locales et chambres de commerce et d'industrie ont aussi adressé des contributions au maître d'ouvrage. Deux pétitions ont été enregistrées. Le projet et la concertation semblent donc avoir largement mobilisé et les dispositifs mis en place ont permis l'information et l'expression de tous les publics concernés.

### Rapport du garant

Le projet apparaît globalement très attendu. La variété des moyens d'expression offerts au public présente un intérêt particulier dans la mesure où le contenu des contributions varie d'un support à l'autre. La préférence pour un tracé intervient dans une logique d'intérêt personnel mais également d'intérêt à échelle communale. Par ailleurs, la garante constate une certaine frustration du public quant au champ même de la concertation. Enfin, le public manifeste sa volonté d'être informé et consulté sur la suite du projet, y compris durant le chantier.

### Décision du maître d'ouvrage

Après délibération le STIF a décidé, le 8 juillet 2015, de poursuivre les études de schéma, de maintenir un dispositif d'information continu du public et de poursuivre le projet.

### Compte rendu de la concertation

Le rapport de la garante a été adressé à la CNDP en juin 2015. Le 8 juillet 2015, le compte rendu de la concertation du STIF a été remis à la CNDP. Cette dernière a décidé, le 2 septembre 2015, de donner acte au STIF du compte rendu de la concertation et du rapport de la garante. Ces documents seront joints au dossier d'enquête publique le moment venu.

### Suivi du projet

L'étape suivante consiste en la réalisation d'études pour l'élaboration du schéma de principe et du dossier d'enquête publique. Les travaux devraient être achevés avant 2030.

#### Site internet du maître d'ouvrage :

<http://www.val-de-fontenay.metro-ligne1.fr/>

## MISE AU GABARIT EUROPÉEN DE L'OISE ENTRE CREIL ET COMPIÈGNE (MAGEO)

### Date et auteur de la saisine

Le 23 juin 2011, Voies navigables de France (VNF) a saisi la CNDP.

### Descriptif du projet

Ce projet, qui s'inscrit dans la perspective de la réalisation du canal Seine-Nord, dont il constitue un débouché sud, consiste à la mise au gabarit européen de la section de l'Oise comprise entre Creil et Compiègne. Son coût est estimé à 97 millions d'euros.

### Suites données par la CNDP

Le 6 juillet 2011, la CNDP a recommandé au maître d'ouvrage

d'organiser une concertation, considérant qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public sur ce projet. Elle a désigné Henri Watissé garant de cette concertation. Gérard Merlette lui succède le 7 janvier 2015.

### Déroulement de la concertation

La concertation recommandée s'est déroulée du 10 janvier au 15 février 2012. Les conclusions de cette première concertation ont conduit le maître d'ouvrage à poursuivre la démarche de concertation.

À l'occasion d'une deuxième concertation (automne 2013), plusieurs ateliers et réunions publiques ont été réalisés.

Les années 2014 et 2015 sont caractérisées par une phase de concertation renforcée qui se poursuivra jusqu'à l'enquête publique prévue pour 2016.

Suite à une période de stagnation de la concertation, le garant reprend le dialogue avec les associations fédérées en comité et avec VNF. Il s'assure de la mise à disposition des informations sur l'évolution du projet.

#### Site internet de la concertation :

<http://www.mageo-concertation.fr/>





# CONCERTATIONS POST-DÉBAT

La concertation post-débat intervient suite à un débat public. Elle vise à poursuivre le processus d'information et de concertation autour du projet jusqu'à l'enquête publique.

Dans ce cadre, à la demande du maître d'ouvrage, la CNDP désigne un garant de la concertation post-débat, lequel doit répondre aux mêmes principes de neutralité et d'indépendance que les membres des CPDP.

Au terme de la concertation, le garant rédige un rapport, présenté en séance plénière à la CNDP, qui est rendu public.



## LIAISON FLUVIALE BRAY-SUR-SEINE/ NOGENT-SUR-SEINE - VNF

### Date et auteur de la saisine

Le 13 janvier 2011 Voies navigables de France (VNF) a saisi la CNDP.

### Descriptif du projet

Extension du réseau navigable à grand gabarit du bassin de la Seine visant à accroître les échanges de marchandises par voie fluviale. Il s'agit d'aménager un tronçon de 27 km à partir de l'écluse de la Grande Bosse en Seine-et-Marne, de telle sorte que des péniches à grand gabarit puissent accéder aux ports de Nogent-sur-Seine (Aube). Cet aménagement permettrait de relier, sans rupture de charge, Nogent-sur-Seine au Bassin parisien et au-delà, aux ports du Havre et de Rouen et, via le futur canal Seine-Nord-Europe, aux grands ports maritimes de l'Europe du nord.

### Suites données par la CNDP

Le 2 mars 2011, la CNDP a décidé d'organiser un débat public, lequel s'est déroulé du 2 novembre 2011 au 17 février 2012. Le 29 juin 2012, le maître d'ouvrage a rendu publique sa décision de poursuivre le projet en tenant compte des propositions faites lors du débat.

Le 8 janvier 2014, la CNDP a désigné Isabelle Jarry garante de la concertation post-débat, suite à la démission du premier garant, Paul Carriot, le 8 novembre 2013.

Le projet d'aménagement de La Bassée, porté par l'EPTB Seine Grands Lacs en relation avec Les Grands Lacs de Seine, a fait l'objet d'un débat public concomitant. Les Grands Lacs de Seine et VNF ont mené des études conjointes pour assurer une coordination optimale entre les deux projets. La CNDP a, de son côté, nommé un même président pour les deux CPDP, avec un secrétariat général commun.

### Déroulement de la concertation post-débat

La concertation post-débat s'est déroulée de juillet 2012 à septembre 2015. Entre novembre 2013 et juillet 2015, le dialogue a été riche et constant, plusieurs ateliers thématiques et réunions de concertation ont été organisés. Deux lettres d'information ont été diffusées. Durant la période, les pages internet consacrées au projet ont reçu 5 718 visiteurs. En septembre 2015, le maître d'ouvrage EPTB Seine Grands Lacs met à la disposition du public son bilan de la concertation post-débat, auquel a été jointe la synthèse du garant, mettant ainsi fin à la phase de concertation post-débat public déclenchée par la décision du 5 septembre 2012.

Le 9 septembre 2015, VNF a exprimé le souhait de poursuivre la concertation en 2016 avec les parties prenantes, en particulier dans le cadre des études hydrauliques et hydrogéologiques. L'enquête publique est envisagée pour 2018.

### Site internet du maître d'ouvrage :

<http://www.projetbraynogent.fr/>

### Site internet du débat public :

<http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-petiteseinegrandgabarit/>

### Site internet du débat et de la concertation liés :

<http://www.debatpublic.fr/projet-damenagement-bassee>

## PORT SEINE MÉTROPOLE OUEST (PSMO)

### Date et auteur de la saisine

Le 23 décembre 2013 le directeur général des Ports de Paris a saisi la CNDP.

### Descriptif du projet

Le projet de Port Seine Métropole Ouest (PSMO) est une plateforme multimodale de 100 ha située à l'ouest du RER A et de la RN184. Il se trouverait principalement sur la commune d'Achères et pour partie sur les communes d'Andrézy et de Conflans-Sainte-Honorine. Ce secteur serait principalement orienté vers le domaine de la construction et des travaux publics. Le coût est estimé à 110 millions d'euros.

### Suites données par la CNDP

Le 8 janvier 2014, la CNDP a décidé d'organiser un débat public, lequel s'est déroulé du 15 septembre au 15 décembre 2014. Le compte rendu du débat rédigé par la CPDP et le bilan de la CNDP ont été rendus publics le 12 février 2015.

### Décision du maître d'ouvrage

Le 6 mai 2015, le maître d'ouvrage a rendu publique sa décision de poursuivre le projet en tenant compte des propositions faites lors du débat. Il confirme ses engagements pris à l'occasion de la réunion publique de clôture, lesquels sont relatifs à l'intégration environnementale, à l'intermodalité, au développement économique, à l'aménagement, à l'exploitation du port et à la poursuite de la concertation.

### Déroulement de la concertation post-débat

Suite à la sollicitation du maître d'ouvrage, la CNDP a désigné Michel Gaillard, le 3 juin 2015, garant de la concertation post-débat. Il est chargé de veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public pendant la phase postérieure au débat public. La concertation post-débat publique a été lancée le 15 juin 2015. Elle se déroule sous le contrôle de deux instances mises en place par Ports de Paris. Le comité de pilotage (Copil) pilote la concertation et contrôle l'évolution du projet. Il se compose d'instances de l'État (la préfecture des Yvelines le préside), d'établissements publics concernés, de collectivités territoriales, et de deux associations environnementales. Le comité de suivi partenarial (CSP) est l'instance de consultation. Elle émet des propositions concernant la concertation, échange sur les thèmes à aborder et poursuit les engagements du maître d'ouvrage. Le CSP est composé d'acteurs locaux représentatifs (collectivités et associations).

Des réunions des comités en présence du garant ont eu lieu pour définir les modalités de concertation publique (rédaction et validation d'une charte de la concertation).

La concertation se poursuit en 2016. L'enquête publique est prévue pour septembre 2017. Le début des travaux est estimé pour 2018 et la mise en service définitive pour 2040.

### Site internet du débat public :

<http://psmo.debatpublic.fr/>

### Site internet du maître d'ouvrage :

[www.port-seine-metropole-ouest.fr](http://www.port-seine-metropole-ouest.fr)

## LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE

### Date et auteur de la saisine

Le 2 mars 2011 Réseau ferré de France (RFF) a saisi la CNDP.

### Descriptif du projet

Construction d'une ligne de transport rapide entre Paris et la Normandie visant à relier Paris au Havre par Mantes et Rouen. Le projet a pour but de contribuer à faire de la vallée de la Seine un axe de développement du Grand Paris, et du Havre le port de la capitale. Le coût est estimé entre 10 et 15 milliards d'euros.

### Suites données par la CNDP

Le 6 avril 2011, la CNDP a décidé d'organiser un débat public qui s'est déroulé du 3 octobre 2011 au 3 février 2012. Le 5 avril 2012, le maître d'ouvrage a rendu publique sa décision de poursuivre le projet. Le 7 janvier 2015 Anne-Marie Charvet devient garante de la concertation post-débat, succédant ainsi à Henri Watissée qui avait été précédemment désigné.

### Déroulement de la concertation post-débat

La première phase de la concertation post-débat, qui s'étend sur la période 2014-2016, se déroule sous le contrôle de deux instances : le comité de pilotage (Copil), assisté d'un comité technique (Cotech). Ateliers thématiques et réunions de comités et de commissions consultatives ont été organisés à partir de septembre 2015 pour informer les différents acteurs et pour préparer la concertation du grand public. Celle-ci s'est déroulée du 15 septembre 2015 au 15 janvier 2016 via le site internet Carticipe. Ce site comporte une plate-forme cartographique qui permet aux citoyens de s'informer sur le projet et de donner leur avis (1460 contributions recueillies). Par ailleurs, 6 réunions publiques ont eu lieu dans les villes concernées, réunissant au total 510 participants.

#### Site internet du débat public :

<http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-lnpn/>

#### Site internet du maître d'ouvrage :

<http://www.lnpn.fr>

## ACHÈVEMENT DE LA RN154 PAR LA MISE EN CONCESSION AUTOROUTIÈRE

### Date et auteur de la saisine

Le 18 novembre 2008 le ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT) a saisi la CNDP.

### Descriptif du projet

La route nationale 154 relie Rouen à Orléans. La partie nord (Louviers-Nonancourt) est aménagée en 2x2 voies. Environ 60 des 91,5 km de l'itinéraire situé entre Nonancourt et l'A10 restent à aménager. Le projet vise la mise en concession de cette liaison, laquelle permettrait de réaliser les travaux dans des délais plus courts. Le coût est estimé entre 600 et 700 millions d'euros.

### Suites données par la CNDP

Le 7 janvier 2009, la CNDP a décidé d'organiser un débat public, lequel s'est déroulé du 12 octobre 2009 au 28 janvier 2010. Le 25 juin 2010, le maître d'ouvrage a rendu publique sa décision de poursuivre le projet. Suite à la sollicitation du MEEDDAT, le 3 novembre 2011, la CNDP a désigné Jean-Yves Audouin garant chargé de veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public pendant la phase postérieure au débat public.

### Déroulement de la concertation post-débat

La première phase de la concertation post-débat s'est déroulée du 24 septembre 2012 au 19 octobre 2012.

Cinq ans après le débat public, le 2 juillet 2015, la CNDP a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un nouveau débat public sur ce projet. Elle recommande au maître d'ouvrage de poursuivre le processus de concertation jusqu'au lancement de l'enquête publique.

La deuxième phase de concertation post-débat s'est déroulée du 10 décembre 2014 au 13 février 2015. Elle a permis de conclure la troisième étape d'études portant sur la comparaison des solutions de tracés au sein du fuseau préférentiel. La concertation se poursuit jusqu'à l'enquête publique prévue en 2016.

#### Site internet du débat public :

<http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-devenirdelarn154/>

#### Site internet du maître d'ouvrage :

<http://www.154-12.centre.gouv.fr/>

## AMÉNAGEMENT DE LA BASSÉE – SEINE GRANDS LACS

### Date et auteur de la saisine

Le 26 janvier 2011 l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a saisi la CNDP.

### Descriptif du projet

Le projet situé aux portes de l'Île-de-France vise à améliorer le dispositif de protection de la région face au risque d'inondation. Cet aménagement serait constitué de zones de stockage délimitées par des digues hautes de 1,5 à 4,70 mètres, construites dans la plaine de La Bassée entre Bray-sur-Seine et Marolles-sur-Seine. L'objectif principal du projet serait ainsi d'abaisser les niveaux de crue et de limiter les dommages associés à ces crues. Le coût est estimé à 495 millions d'euros.

### Suites données par la CNDP

Le 2 mars 2011, la CNDP a décidé d'organiser un débat public, lequel s'est déroulé du 2 novembre 2011 au 17 février 2012. Le 14 juin 2012, le maître d'ouvrage a rendu publique sa décision de poursuivre le projet. Le 8 janvier 2014, la CNDP a désigné Isabelle Jarry garante de la concertation post-débat, suite à la démission de Paul Carriot le 8 novembre 2013.

Le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, porté par Voies navigables de France (VNF), a fait l'objet d'un débat public concomitant. Les Grands Lacs de Seine (en relation avec l'EPTB Seine Grands Lacs) et VNF ont mené des études conjointes pour assurer une coordination optimale entre les deux projets.

### Déroulement de la concertation post-débat

La concertation post-débat s'est déroulée de juillet 2012 à septembre 2015. Entre novembre 2013 et juillet 2015 le dialogue a été riche et constant, plusieurs ateliers thématiques et réunions de concertation ont été organisés. Deux lettres d'information ont été diffusées. Durant la période, les pages internet consacrées au projet ont reçu 5 718 visiteurs. En septembre 2015, le maître d'ouvrage EPTB Seine Grands Lacs met à la disposition du public son bilan de la concertation post-débat auquel a été jointe la synthèse du garant, mettant ainsi fin à la phase de concertation post-débat public déclenchée par la décision du 5 septembre 2012.

Le 9 septembre 2015, VNF a exprimé le souhait de poursuivre la concertation avec les parties prenantes, en particulier dans le cadre des études hydrauliques et hydrogéologiques. L'enquête publique est envisagée pour 2018.

#### Site internet du débat public :

<http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-crue-seinebasse/>

#### Site internet du maître d'ouvrage :

<http://seinegrandslacs.kanal-web.com/papi-francilien-projet-de-la-bassee>

#### Site internet du débat et de la concertation liés :

<https://www.debatpublic.fr/projet-mise-a-grand-gabarit-liaison-fluviale-entre-bray-s-seine-nogent-s-seine>

## GRAND PARIS EXPRESS

### Date et auteur de la saisine

Le 3 juin 2010, conformément à l'article 3 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 votée par l'Assemblée nationale le 26 mai 2010 et le Sénat le 27 mai 2010, la Société du Grand Paris a saisi la CNDP.

### Descriptif du projet

Projet d'extension du réseau de transports en commun d'Île-de-France pour l'amélioration des temps de parcours des voyageurs. Le Grand Paris Express allie le projet anciennement appelé RTPGP et le projet Arc Express. Il prévoit la création de trois liaisons : la première de l'aéroport de Roissy à celui d'Orly via Saint-Denis Pleyel et Paris, la deuxième de Roissy à Orly via La Défense et la troisième du Bourget à La Défense par l'est et le sud. Le coût du projet est estimé entre 21,4 et 23,5 milliards d'euros.

### Suites données par la CNDP

La loi du 3 juin 2010 « relative au Grand Paris » dispose que la CNDP devait lancer conjointement ce débat avec celui du projet Arc Express. Le débat public s'est déroulé du 30 septembre 2010 au 31 janvier 2011. Le 31 mai 2011, le maître d'ouvrage, Société du Grand Paris (SGP), a rendu public l'acte motivé prévu par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, dans lequel il expose les enseignements du débat public et sa décision de poursuivre le projet.

### Concertation post-débat

Entre avril 2012 et juillet 2014, quatre concertations dites « renforcées » portant chacune sur un tronçon particulier du réseau de transport du Grand Paris ont été organisées.



La cinquième phase de concertation portait sur le tronçon Le Bourget RER / Le Mesnil-Amelot (ligne 17 Nord). Le 1er octobre 2014, la CNDP a désigné Roget Silhol en qualité de garant de cette concertation. Cette dernière s’est déroulée du 20 novembre au 20 décembre 2014. Le 6 mai 2015, la CNDP a décidé de donner acte du bilan et du rapport du garant de cette cinquième phase de concertation post-débat public.

La sixième phase de concertation portait sur le tronçon aéroport d’Orly-Versailles-Chantiers (ligne 18). Le 4 février 2015, la CNDP a désigné Isabelle Jarry en qualité de garante de cette concertation renforcée. Cette dernière s’est déroulée du 12 mai au 12 juin 2015. Elle a permis un dialogue direct avec les citoyens, avant l’enquête publique. Six réunions se sont tenues sur le parcours de la future ligne qui va relier l’aéroport d’Orly à Versailles-Chantiers. Le 2 décembre 2015, la CNDP a décidé de donner acte du bilan et du rapport du garant de cette sixième phase de concertation post-débat public.

**Suivi du projet**

L’enquête publique préalable à l’obtention d’une déclaration d’utilité publique de la ligne 15 Ouest du réseau de transport public du Grand Paris s’est tenue du 21 septembre au 29 octobre 2015. Celle de la ligne 14 Sud a aussi été réalisée du 1er juin au 9 juillet 2015.

Le 29 décembre 2015, les travaux relatifs aux lignes 14 Nord, 16 et 17 Sud reliant Mairie de Saint-Ouen à Saint-Denis Pleyel et Saint-Denis Pleyel à Noisy-Champs sont déclarés d’utilité publique.

Les enquêtes publiques des lignes 18 et 17 Nord sont prévues au 1er semestre 2016. La mise en service est envisagée en 2030.

**Site internet du débat public :**

<http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-grandparis/>

**Site internet du maître d’ouvrage :**

<http://www.societedugrandparis.fr/>

**LIGNE NOUVELLE PROVENCE-CÔTE D’AZUR (ANCIENNEMENT LGV PACA)**

**Date, auteur et objet de la saisine**

Le 8 avril 2004 Réseau ferré de France (RFF) a saisi la CNDP. Depuis la concertation post-débat du 15 septembre au 15 décembre 2011, le projet de LGV a changé de nom : projet de ligne nouvelle Provence-Côte d’Azur (LNPCA).

**Descriptif du projet**

Projet de ligne à grande vitesse entre Marseille, Toulon et Nice. Le coût est estimé entre 3,5 à 5 milliards d’euros.

**Suites données par la CNDP**

Suite au débat public organisé par la Commission particulière du débat public du 21 février 2005 au 21 juin 2005, le maître d’ouvrage a décidé le 6 décembre 2005 d’approuver la poursuite de la ligne à grande vitesse PACA.

En 2006, sur demande du maître d’ouvrage, la CNDP a nommé Philippe Marzolf garant de la charte de consultation des acteurs et d’information du public. Suite à des groupes de travail avec les acteurs, le 16 juillet 2009, le conseil d’administration de RFF a rendu public la décision de poursuivre les études de cette ligne et préparer l’enquête préalable à la déclaration d’utilité publique.

Le 4 mars 2015 la CNDP a désigné Philippe Quevremont garant de la concertation post-débat, en remplacement de Philippe Marzolf qui avait été désigné en 2010.

**Déroulement de la concertation post-débat**

Suite à une première phase de concertation post-débat (2011), le projet de LGV a évolué en janvier 2012. Il est devenu une ligne nouvelle avec priorité aux transports du quotidien. Depuis novembre 2013, une phase de consultation s’est engagée sous l’égide des préfets pour solliciter l’avis du public sur les zones de passage préférentielles (ZPP) du projet.

En 2015, l’action du garant Philippe Quevremont s’inscrit dans la perspective définie par la CNDP et dans le cadre de la gouvernance précisée par la convention de financement des études préalables du projet, compte tenu, en particulier, de la charte de la concertation adoptée en 2011 sous l’égide du garant précédent.

Les associations réunies en collège des acteurs le 8 avril 2015 ont été invitées par le maître d’ouvrage et par le garant à faire part de leurs contributions en vue de la concertation à venir ; ces contributions ont été présentées en comité de pilotage le 21 mai 2015, lequel a retenu le principe d’une concertation préalable à l’enquête publique incluant des réunions publiques. Pour mieux identifier les attentes du public, le garant a rencontré 23 associations ou collectifs, la plupart en octobre 2015.

Le 1er avril 2015, il est donné acte du rapport du maître d’ouvrage concernant le bilan de la consultation sur les ZPP (zone préférentielle de passage) pour les tronçons Marseille-Toulon et Est Var-Nice (priorités 1 et 2) du projet LNPA. La CNDP a émis le souhait qu’à l’avenir le public soit mieux associé au processus d’élaboration du projet.

Cinq ans après le débat public, le 2 septembre 2015, la Commission décide qu’il n’y a pas lieu d’organiser un nouveau débat public, au sens de l’article R-121-7 du Code de l’environnement, sur le projet LNPCA. Elle recommande par

ailleurs au maître d’ouvrage de poursuivre le processus de concertation sous l’égide du garant, jusqu’au lancement de l’enquête publique. La mise en service de la ligne est envisagée pour 2020.

**Site internet du débat public :**

<http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-lgvpaca/>

**Site internet du maître d’ouvrage :**

<http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>

**TRANSFORMATION DU CENTRE DE VALORISATION BIOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS À IVRY-PARIS XIII**

**Date et auteur de la saisine**

Le 12 janvier 2009 le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l’agglomération parisienne (SYCTOM) a saisi la CNDP.

**Descriptif du projet**

Le centre actuel de traitement des déchets à Ivry-Paris XIII arrive en fin d’exploitation. Le projet consiste en la transformation du centre actuel en un centre de valorisation organique et énergétique intégrant le tri mécanique, la méthanisation et l’incinération. Il inclut une relocalisation du centre de tri des collectes sélectives dans le XIIe arrondissement de Paris ainsi qu’une reconstruction et relocalisation de la Déchetterie. Le coût est estimé entre 700 et 800 millions d’euros.

**Suites données par la CNDP**

Le 4 mars 2009, la CNDP a décidé d’organiser un débat public, lequel s’est déroulé du 4 septembre au 28 décembre 2009. Suite à un audit et au prolongement du débat, le compte rendu de la CPDP et le bilan de la CNDP ont été rendus publics le 18 février 2010.

Le 17 mai 2010, le maître d’ouvrage a rendu publique sa décision de poursuivre le projet et la concertation du public.

**Déroulement de la concertation post-débat**

La concertation est organisée sous l’égide d’un garant indépendant, Pierre-Yves Guihéneuf, désigné par le comité des partenaires. Une première phase de concertation s’est déroulée du 1er juillet 2010 au 2 décembre 2010. Une deuxième phase a eu lieu du 28 avril 2011 au 30 juin 2011. Le programme de transformation du centre a été approuvé par le comité syndical du SYCTOM en juin 2011.

Le 2 février 2015, le marché de conception-construction-exploitation du centre de valorisation des déchets à Ivry-Paris XIII a été signé par le SYCTOM et le Groupement IP13 (Suez Environnement).

Par un courrier du 18 décembre 2015, le maître d’ouvrage a demandé à la CNDP la désignation d’un garant chargé de veiller à la mise en œuvre des modalités d’information et de participation du public durant la troisième phase de la concertation post-débat public.

**Site internet du débat public :**

<http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-traitement-dechets-ivry/>

**Site internet du maître d’ouvrage :**

<http://www.syctom-paris.fr/edi/comm/comm/ivry/projet.html>

# PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE DE GRAND TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ ENTRE ARRAS ET LILLE

### Date et auteur de la saisine

Le 30 novembre 2010 Réseau de transport d'électricité (RTE) a saisi la CNDP.

### Descriptif du projet

Le projet concerne l'une des lignes du réseau électrique du Nord-Pas-de-Calais qui alimente plus de 500 communes et 1,7 million d'habitants. Elle est soumise à l'augmentation très forte des flux et atteint, à certaines périodes de l'année, son seuil maximal de capacité de transit d'électricité. Dans ce contexte, le projet prévoit la mise en place d'un nouveau concept de ligne aérienne, la création d'une ligne électrique aérienne à 400 000 volts équipée de deux circuits entre les postes d'Avelin et de Gavrelle (30 km) ainsi que le démontage de la ligne existante sur cette portion. Le coût global du projet est estimé à 135 millions d'euros.

### Suites données par la CNDP

Le 5 janvier 2011, la CNDP a décidé d'organiser un débat public qui s'est déroulé du 12 octobre 2011 au 13 février 2012. Le 22 juin 2012, le maître d'ouvrage a rendu publique sa décision de poursuivre le projet. Le 5 septembre 2012, la CNDP a désigné Bernard Fery garant de la concertation post-débat, suite à la démission du précédent garant, Alain Strebelle.

### Déroulement de la concertation post-débat

La concertation post-débat s'est déroulée du 28 septembre 2012 au 3 octobre 2015 autour d'ateliers thématiques, de commissions et de réunions publiques. Le tracé général de la ligne électrique choisi par l'instance locale de concertation a été validé par le MEDDE le 19 mars 2015.

Le 4 novembre 2015, la CNDP a donné acte du compte rendu du RTE et du rapport du garant concernant la concertation post-débat public. Ces documents seront joints à l'enquête publique.

### Rapport du garant

Le travail du garant a permis une médiation et le maintien de contacts entre les différentes parties prenantes ainsi qu'une bonne coordination entre ce processus de concertation et l'Instance locale de concertation prévue par la « circulaire Fontaine ». Malgré les controverses et opposition issues du débat public, le garant salue le maintien de la participation à la concertation, notamment à travers les ateliers locaux encadrés par un sociologue. Les travaux des commissions ont permis un éclairage supplémentaire utile à l'information du public et déterminant pour le choix des fuseaux.

### Site internet du débat public :

<http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-lille-arras/>

### Site internet du maître d'ouvrage :

<http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/>

Le 11 juillet 2013, le ministre des Transports a présenté les nouvelles modalités d'aménagement de la RCEA.

Le 12 janvier 2015, le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) a été présenté et les modalités proposées par le maître d'ouvrage pour la poursuite de la concertation ont été validées par le comité de pilotage de l'Allier. Trois réunions publiques (275 participants) et plusieurs réunions thématiques ont été organisées en 2015. Elles ont porté principalement sur le dossier DUP.

### Rapport du garant

Les réunions publiques ont permis d'apporter des réponses aux demandes de précisions des participants (localisation et conception des échangeurs, système de péage, impacts fonciers

du projet). La concertation a confirmé dans l'Allier un consensus sur l'acceptabilité de principe d'une autoroute à péage comme seul moyen de faire face à la dangerosité de la RCEA..

### Site internet du débat public :

<http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-rcea/>

### Site internet du maître d'ouvrage :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/la-concertation-sur-le-projet-rcea-dans-l-allier-r2634.html>

# LIGNE À GRANDE VITESSE PARIS-ORLÉANS-CLERMONT-FERRAND-LYON (POCL)

### Date et auteur de la saisine

Le 17 février 2010 par Réseau ferré de France (RFF), aujourd'hui SNCF Réseau, a saisi la CNDP.

### Descriptif du projet

Réalisation d'une ligne à grande vitesse reliant Paris, Orléans, Clermont-Ferrand et Lyon. Le projet répond à plusieurs objectifs fixés par l'État à RFF relatifs à la réduction des temps de parcours, à l'amélioration de la desserte des villes du centre de la France et à la proposition d'une alternative face aux problématiques de transports ferroviaires lyonnais. Quatre scénarios de tracé sont envisagés (Ouest-Sud, Ouest, Médian et Est). Le coût est estimé entre 12 et 14 milliards d'euros.

### Suites données par la CNDP

Le 2 mars 2011, la CNDP a décidé d'organiser un débat public qui s'est déroulé du 3 octobre 2011 au 31 janvier 2012. Le 7 juin 2012, le maître d'ouvrage a rendu publique sa décision d'étudier les conditions de poursuite du projet par une étape préliminaire aux études préalables à l'enquête d'utilité publique. Suite à la sollicitation de RFF, la CNDP a désigné le 4 juillet 2012 Mélanie Goffi garante chargée de veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public pendant la phase postérieure au débat public.

### Déroulement de la concertation

La concertation post-débat s'est déroulée de fin 2012 à juin 2013. Suite à la sollicitation du maître d'ouvrage, le 3 juillet 2013, la CNDP a décidé de prolonger la mission de la

garante de la concertation post-débat public dans le cadre de l'étape préliminaire aux études préalables à l'enquête d'utilité publique commencée en 2012.

En février 2015, le comité de pilotage du projet arrête son avis et privilégie le tracé médian pour la ligne à grande vitesse POCL, mettant ainsi fin à la concertation post-débat.

Le 6 mai 2015, la CNDP a pris acte du rapport de la garante et du bilan du maître d'ouvrage sur la concertation post-débat.

### Rapport du garant

La concertation citoyenne et technique a permis de régler des questions en suspens. Elle a incité les acteurs (notamment les élus) à développer davantage leur argumentation sur le projet afin de justifier leur position. Dans son rapport de février 2015, la garante recommande de continuer à diffuser largement les informations relatives au projet.

### Suivi du projet

Le 9 juillet 2015, le secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche a décidé d'engager la première phase des études préalables à l'enquête publique sur les sections communes aux scénarios Ouest et Médian. Il a demandé de poursuivre la concertation sur les différentes sections du projet. La mise en service de la ligne est prévue pour 2030.

### Site internet du débat public :

<http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-lgv-pocl/>

### Site internet du maître d'ouvrage :

<http://www.rff-pocl.fr/>



## PROJET DAMÉNAGEMENT DE LA RN126 ENTRE CASTRES ET TOULOUSE PAR CONCESSION AUTOROUTIÈRE

### Date et auteur de la saisine

Le 5 janvier 2009 le ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT) a saisi la CNDP.

### Descriptif du projet

Le projet consiste à terminer, dans des délais raisonnables, l'aménagement en 2x2 voies de la liaison Toulouse-Castres par la mise en concession autoroutière. Le projet permettrait ainsi de pallier le déséquilibre territorial au niveau régional, de favoriser le dynamisme économique, d'améliorer le confort et la sécurité des riverains. Le coût global du projet est estimé à 420 millions d'euros.

### Suites données par la CNDP

Le 4 février 2009, la CNDP a décidé d'organiser un débat public qui s'est déroulé du 21 octobre 2009 au 28 janvier 2010. Le 25 juin 2010, le maître d'ouvrage a rendu publique sa décision de poursuivre le projet. Suite à la sollicitation du maître d'ouvrage, le 6 octobre 2010 la CNDP a désigné Nerte Dautier garante chargée de veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public pendant la phase postérieure au débat public.

Cinq ans après le débat public, le 2 juillet 2015, la Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'organiser un nouveau débat public sur ce projet, au sens de l'article R-121-7 du Code de l'environnement. Elle recommande cependant au maître d'ouvrage de poursuivre le processus de concertation jusqu'au lancement de l'enquête publique.

### Déroulement de la concertation

Deux phases de concertation post-débat ont eu lieu entre janvier 2011 et février 2012. À la suite de l'arrêté préfectoral actant le tracé de référence et la feuille de route en vue de l'enquête publique, une nouvelle concertation est prévue en septembre 2014 sur les itinéraires de substitution à Puylaurens et Soual, puis sur les demandes d'échangeurs supplémentaires à Maurens-Scopont. L'année 2015 marque une troisième phase de concertation avant l'enquête publique. Les groupes de travail « Environnement » et « Aménagement du territoire et agriculture » se sont réunis une fois chacun au cours de l'année. Le 29 janvier 2015, le comité de pilotage a arrêté le choix des échangeurs et de l'itinéraire de substitution qui seront soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

#### Site internet du débat public :

<http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-castrestoulouse/>

#### Site internet du maître d'ouvrage :

<http://www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr/>

## PROJET DE LIAISONS FERROVIAIRES BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE (LNOBPL)

### Date et auteur de la saisine

Le 13 décembre 2013 Réseau ferré de France (RFF) a saisi la CNDP.

### Descriptif du projet

Le projet de liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL) s'inscrit dans la continuité de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne - Pays de la Loire, en cours de construction entre Le Mans et Rennes. Il consiste à développer d'une part le maillage régional (en rapprochant entre autres les villes de Rennes et Nantes) et, d'autre part, les mobilités nationales et internationales, notamment par l'accès au réseau ferroviaire

national et européen à grande vitesse et au futur aéroport du Grand Ouest. Trois scénarios sont présentés : deux comportent la création de sections de ligne nouvelle, le dernier repose sur la modernisation de l'existant. Le coût prévisionnel du projet varie entre 3 et 6 milliards d'euros en fonction du scénario retenu.

### Suites données par la CNDP

Le 8 janvier 2014, la CNDP a décidé d'organiser un débat public, lequel s'est déroulé du 4 septembre au 3 janvier 2015.

Le compte rendu du débat rédigé par la CPDP et le bilan de la CNDP ont été rendus publics le 26 février 2015.

La CNDP avait alors proposé plusieurs recommandations pour la concertation post-débat public.

Le 21 mai 2015, le maître d'ouvrage a rendu publique sa décision de poursuivre les études sur le projet par « une étape complémentaire au débat public ». Cette étape est orientée autour de plusieurs axes tels que l'amélioration des performances de l'axe Nantes-Rennes, l'accessibilité de la pointe bretonne et la mise en perspective du projet au sein des politiques de transport et de mobilité en Bretagne et Pays de la Loire. Les études complémentaires sont menées sous l'égide d'un Copil.

Un dispositif de concertation postérieure au débat public est envisagé. Il serait encadré par une charte et par un garant. RFF a prévu de demander à la CNDP la désignation dudit garant de la concertation post-débat public qui se déroulera en 2016. La date de mise en service est envisagée autour de 2030.

#### Site internet du débat public :

<http://lnobpl.debatpublic.fr>

#### Site internet du maître d'ouvrage :

<http://www.sncf-reseau.fr/fr/projet-de-liaisons-nouvelles-ouest-bretagne-pays-de-la-loire>

#### Site internet du projet lié :

Projet de ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire  
[www.lgv-bpl.org](http://www.lgv-bpl.org)

## PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE

### Date et auteur de la saisine

Le 6 juillet 2009 Réseau ferré de France (RFF) a saisi la CNDP.

### Descriptif du projet

Le projet consiste à construire une ligne ferroviaire nouvelle de 6 km afin de relier la ligne à grande vitesse à la ligne Amiens-Creil-Paris. Le projet inclut la réalisation d'aménagements sur la ligne déjà existante. L'objectif est d'améliorer les déplacements quotidiens vers l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Le coût global du projet est estimé à 250 millions d'euros.

### Suites données par la CNDP

Le 2 septembre 2009, la CNDP a décidé d'organiser un débat public, lequel s'est déroulé du 15 avril au 31 juillet 2010. Le 25 novembre 2010, le maître d'ouvrage a rendu publique sa décision de poursuivre le projet. Suite à la sollicitation du maître d'ouvrage, le 2 mars 2011, la CNDP a désigné Danièle Rousseau garante chargée de veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public pendant la phase postérieure au débat public.

### Déroulement de la concertation

La première phase de concertation post-débat s'est déroulée de fin novembre 2011 à mi-juillet 2012.

La deuxième phase de concertation s'est déroulée entre avril 2013 et septembre 2014. Elle visait principalement à définir le tracé de la ligne nouvelle et ses conditions d'insertion. Selon la garante, les dispositifs de concertation mis en place ont permis l'information et l'expression du public. Le maître d'ouvrage a respecté les modalités de déroulement de la concertation.

Le 4 mars 2015, la CNDP a donné acte du rapport de la garante et du compte rendu de RFF sur la deuxième phase de concertation post-débat public. Le projet est à présent dans l'attente d'une nouvelle décision ministérielle, laquelle arrêtera la consistance du projet soumis à l'enquête. La date de mise en service est envisagée autour de 2020.

#### Site internet du débat public :

<http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-roissypicardie/>

#### Site internet du maître d'ouvrage :

<http://www.roissy-picardie.fr/>

# CONCERTATIONS VOLONTAIRES

*Les concertations volontaires présentent l'originalité d'être organisées dans le cadre de projets ne relevant pas du champ de compétence de la CNDP. Dans ces dossiers, la CNDP intervient ainsi en conseil au maître d'ouvrage, conformément à l'article L121-1 du Code de l'environnement.*

## GOLF DE TOSSE (LANDES)

## Descriptif du projet

Complexe résidentiel et touristique à vocation golfique de 250 ha sur un espace actuellement forestier et agricole dans la commune de Tosse (Landes). Trois golfs, des logements collectifs et individuels seraient réalisés.

## Suites données par la CNDP

Par un courrier du 20 janvier 2015 le syndicat mixte Landes Océanes a sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant en vue de la concertation volontaire.

Le 4 mars 2015, la CNDP a désigné Claude Bernet en qualité de personnalité indépendante garante du processus de concertation avec le public mis en place par le maître d'ouvrage.

## Déroulement de la concertation

Quatre ateliers préparatifs à thème ont été organisés autour des questions socio-économiques, environnementales, sportives et culturelles.

La concertation, appelée « dialogue territorial », se déroule du 9 novembre 2015 au mois d'avril 2016. Un site internet dédié permet l'information et le recueil des opinions sur le projet. Le dossier du projet a été mis à la disposition du public. Au 20 janvier 2016, huit permanences ont été organisées dans les communes intéressées, mais elles ont eu peu de succès. En revanche, plus de 800 personnes ont participé à la réunion de présentation du 9 novembre à Tosse. Cet événement a mis en lumière la diversité des positions sur le projet. Les thèmes des ateliers préparatifs ont été abordés. Une proposition de référendum local a été soulevée par les acteurs opposés au projet (associations environnementales notamment).

**Site internet du maître d'ouvrage:**  
<http://dialogue-territorial-tosse.fr/>

# Projet de complexe résidentiel et touristique à vocation golfique sur la commune de Tosse

## CONCERTATION VOLONTAIRE EN COURS

- Réalisation de deux parcours de golf de 18 trous, un parcours de 9 trous, un practice, un Club House
- Réalisation de villas bord de golfs et d'un nouveau quartier d'habitat en continuité d'urbanisation
- Emprise d'environ 250 ha situés en totalité sur la commune de Tosse
- Décision de poursuite ou non du projet : premier semestre 2016

**MAÎTRE D'OUVRAGE**  
Syndicat Mixte Landes Océanes

**COÛT**  
Inférieur à 300 millions d'euros

**CONTEXTE**  
Le Syndicat Mixte a engagé un dialogue territorial sous la forme d'une concertation publique

**SITE INTERNET DU MAÎTRE D'OUVRAGE**  
<http://dialogue-territorial-tosse.fr/>

Extrait de la page du site internet de la CNDP.

# REDÉFINITION DE LA POLITIQUE DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DU GRAND ANGOULÊME

## Descriptif du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan national de prévention des déchets, lequel prévoit une réduction de 7 % de la production de déchets ménagers et assimilés d'ici 2020. Le syndicat mixte Calitom et le GrandAngoulême ont souhaité s'inscrire dans une logique de participation et de co-construction en organisant une concertation publique afin de s'assurer de la participation des citoyens à la redéfinition de la politique des déchets sur le territoire.

## Suites données par la CNDP

Suite à la sollicitation du syndicat mixte Calitom et de l'agglomération GrandAngoulême, la CNDP le **7 octobre 2015** a désigné Jean-Marc Rebière en qualité de personnalité indépendante garante du processus de participation du public mis en place par les maîtres d'ouvrage pour répondre à la question « Dans quelles conditions prendre en charge les 50 000 tonnes de déchets résiduels des ménages charentais? ».

## Déroulement de la concertation

Un dispositif innovant a été mis en place par le maître d'ouvrage : collège des décideurs, collège des acteurs locaux, jury citoyen, devant pouvoir aboutir à une co-construction de scénarios, des étapes de retour vers le public étant à programmer sous forme de réunions publiques.

La concertation volontaire a commencé le 20 novembre 2015 avec la première réunion publique. Un compte rendu de cette réunion est disponible sur le site internet dédié au projet, afin d'informer le public sur la concertation et l'avancement du projet. De novembre à décembre 2015, la concertation s'est intéressée à l'opportunité du projet.

**Site internet du maître d'ouvrage :**  
<http://www.debatpublic-dechets16.fr/>

L'avenir des déchets en Charente, ça me concerne,  
JE PARTICIPE AU DEBAT PUBLIC !

Se connecter Créer un compte

JE CONTRIBUE

La question Le débat L'espace expression Les documents Les actualités L'espace presse

> Voir tout l'agenda

Réunion du jury citoyen du 2 avril - le compte rendu

© 14/04/2016 - Marie Vilette

DÉBAT LABELISÉ ET ENCADRÉ PAR LA  
CNDP (COMMISSION NATIONALE DU  
DÉBAT PUBLIC)

Pour toutes informations, vous pouvez  
contacter :

M. Jean-Marc REBIERE – Garant de la démarche  
garant@debatpublic-dechets16.fr  
05 57 15 35 97

L'ESPACE D'EXPRESSION

Les questions/réponses

Contribuer

LES ACTUALITÉS AUTOUR DU DÉBAT PUBLIC





LE DÉBAT CITOYEN PLANÉTAIRE  
SUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE

UN EXEMPLE  
D'INNOVATION PARTICIPATIVE



# DÉBAT CITOYEN PLANÉTAIRE SUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE

WORLD WIDE VIEWS  
ON CLIMATE AND ENERGY

Afin que les citoyens du monde prennent part à cet événement et fassent entendre leur voix dans les négociations, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Danish Board of Technology Foundation (DBT)<sup>1</sup>, le cabinet Missions Publiques et la Commission nationale du débat public ont lancé une consultation citoyenne à l'échelle mondiale: **le Débat citoyen planétaire sur le climat et l'énergie** (World Wide Views on Climate and Energy). L'initiative a été labellisée COP21, et le secrétariat de la CCNUCC l'a reconnue comme faisant partie du processus de négociation.

Le samedi 6 juin 2015, 10 000 citoyens ont participé à 97 débats, organisés dans 76 pays, leur permettant de se former une opinion éclairée et de donner leur avis sur cinq sujets clés des négociations de la COP21.

## Recueillir l'avis de citoyens éclairés

La méthode a été développée par la Danish Board of Technology Foundation (DBT). L'objectif n'est pas de réaliser une enquête ou un sondage; il s'agit de recueillir l'avis de citoyens éclairés. En amont du débat, chaque citoyen a reçu un livret d'information sur les principaux enjeux du changement climatique. Les questions posées aux citoyens le jour du débat ont été déterminées grâce à une consultation préalable des décideurs et des parties prenantes de la COP21.

Toutes les réunions ont été organisées selon les mêmes modalités dans le but de présenter des résultats comparables. Dans chaque pays, 100 citoyens représentatifs de leur population (parité, âge, catégorie socioprofessionnelle) ont été réunis une journée entière, le 6 juin 2015.

## Citations de citoyens

**« Ce fut une opportunité unique  
de venir ici et d'être sûre que ma  
voix serait entendue au niveau  
international. »**

**Aishwarya Singh,**  
participante au Débat citoyen planétaire  
sur le climat et l'énergie au Népal



AFGHANISTAN



FIDJI



CANADA



INDE



MALI



ITALIE

**La COP21, Conférence  
de Paris sur le Climat  
organisée du 30 novembre  
au 12 décembre 2015, fut  
l'un des rendez-vous les plus  
importants de la décennie.**

Tous les citoyens, lettrés ou non, étaient au même niveau d'information. Ce grand débat a été marqué par l'extraordinaire enthousiasme des citoyens participants et par la lucidité, la clairvoyance et l'ambition de leurs points de vue.

À partir d'un livret d'information et de cinq vidéos pédagogiques, ces citoyens ont travaillé par groupes de six à huit, sur les cinq thèmes clés de la COP21: la lutte contre le changement climatique, les outils pour lutter contre le changement climatique, les négociations des Nations unies, les engagements nationaux, le respect des engagements. Puis, ils ont répondu à 30 questions<sup>2</sup>. Les résultats ont été publiés immédiatement sur le site internet de l'opération<sup>3</sup>, permettant des comparaisons entre les pays, les continents et différents groupes tels que par exemple pays en développement et pays développés.

Les 97 débats ont été organisés par des organisations non gouvernementales (universités, collectivités, associations, etc.) formées à la méthode par les co-initiateurs du débat<sup>4</sup>. Les débats ont débuté dans les îles du Pacifique pour se conclure sur la côte Ouest de l'Amérique. Ils se sont tenus dans 30 pays d'Afrique, 15 pays d'Amérique, 18 pays d'Asie et Océanie, 13 pays d'Europe, y compris dans 13 îles. Il faut souligner que des débats ont pu être organisés en Afghanistan, au Mali, au Burundi ou encore au Népal, malgré les événements dramatiques récents.

<sup>1</sup> Organisme public danois créé en 1985, le DBT est devenu une fondation à but non lucratif en 2012. Elle mobilise des experts, des citoyens et des parties prenantes pour fournir des recommandations aux décideurs.

<sup>2</sup> Avant d'être finalisés, le questionnaire et l'ensemble des supports d'information (livret et vidéos) ont fait l'objet d'une validation par un comité scientifique.

<sup>3</sup> Tous les résultats par pays ainsi que les vidéos sont consultables sur:  
<http://climateandenergy.worldviews.org/lang-fr/resultats/>

<sup>4</sup> Trois sessions de formation en présentiel ont été organisées entre avril et mai 2015, auxquelles s'ajoutent des formations via internet.



78 %

des citoyens du monde se sentent très concernés par les changements climatiques.

79 % des citoyens du monde considèrent que leur pays doit prendre des mesures ambitieuses, juridiquement contraignantes, même si les pays voisins ne suivent pas.

66 % des citoyens du monde pensent que les mesures pour lutter contre les réchauffements climatiques sont une opportunité pour améliorer notre qualité de vie.

90 % des citoyens du monde pensent que tous les pays devraient publier un rapport annuel sur leurs émissions et les progrès réalisés.



Le président de la CNDP, Christian Leyrit (à droite), présente les résultats du Débat citoyen planétaire lors la conférence de presse de la réunion préparatoire des Nations unies pour la COP21, le 10 juin 2016 à Bonn (Allemagne).

À ses côtés, de droite à gauche, Yves Mathieu (Missions Publiques), Christiana Figueres, secrétaire exécutive de la Convention-Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CNUCC), Nick Nuttall (CNUCC) et Bjorn Bedsted (DBT).

Des citoyens très concernés, critiques, impatientes et volontaristes

Ce débat est la plus grande consultation citoyenne jamais organisée, il symbolise l'éveil d'une conscience citoyenne mondiale.

Certains résultats varient bien évidemment d'un pays à l'autre, mais il faut retenir 3 éléments fondamentaux parmi les réponses des citoyens : 78 % se sentent très concernés par les changements climatiques ; 79 % considèrent que leur pays doit prendre des mesures ambitieuses, juridiquement contraignantes, même si les pays voisins ne suivent pas ; enfin, pour 66 % des citoyens du monde, les mesures pour lutter contre les changements climatiques sont une opportunité pour améliorer notre qualité de vie.

Une synthèse des résultats a été transmise aux négociateurs, politiques et parties prenantes. Les résultats ont été présentés lors de nombreux événements, notamment aux Nations unies et pendant la COP21.

Une conférence de presse de présentation des résultats a été organisée le 8 juin 2015 au quartier général de l'opération. Elle a été suivie, deux jours plus tard, d'une conférence de presse à Bonn, en Allemagne, où se déroulait du 1<sup>er</sup> au 11 juin la réunion préparatoire des Nations unies pour la COP21. Le rapport final a été présenté samedi 26 septembre 2015 à un événement de haut niveau<sup>5</sup> organisé lors de l'Assemblée générale des Nations unies à New York dans le cadre de la Semaine du climat.

5 En présence notamment de Mme Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, de Mme Hakima El Haite, ministre déléguée du Maroc, chargée de l'Environnement, de Gérard Mestrallet, PDG d'ENGIE, membre de Caring for Climate du Global Compact et modérateur du Business Dialogue, de Mme Marie-Christine Marghem, ministre belge de l'Environnement et de M. Jean-Pascal van Ypersele, vice-président du GIEC.

Le lancement de deux consultations, sur le modèle du Débat citoyen planétaire, a également été annoncé : d'une part, à travers une plate-forme en ligne mise en place par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et, d'autre part, auprès des employés du groupe ENGIE<sup>6</sup>.

6 Même en ayant été organisés à des niveaux très différents, les résultats de ces deux consultations rejoignent et renforcent ceux du Débat citoyen planétaire.

Le Débat citoyen planétaire et l'Accord de Paris

L'objectif du Débat citoyen planétaire était de mobiliser les citoyens, à tous les niveaux, pour permettre d'aboutir au meilleur accord possible à Paris.

Quatre événements dédiés au Débat citoyen planétaire ont été organisés pendant la COP21 : d'une part, dans les espaces générations climats ouverts au public (les 1<sup>er</sup> et 4 décembre 2015) et, d'autre part, en zone de négociations (les 30 novembre et 9 décembre 2015<sup>1</sup>).

De nombreux organisateurs locaux et citoyens du débat ont été présents pendant la COP21. Beaucoup d'entre eux ont eu l'opportunité de s'exprimer et de partager leur expérience pendant ces quatre événements. Le rôle des organisateurs locaux dans la dissémination des résultats a été essentiel.

Dans son préambule, l'Accord de Paris souligne que « les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière » et affirme « l'importance de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation, de la participation du public, de l'accès de la population à l'information et de la coopération à tous les niveaux sur les questions traitées dans le présent Accord ».

1 En présence notamment de Mme Ségolène Royal.



COP21, présentation des résultats du Débat citoyen planétaire. Le 4 décembre 2015 à Paris.



Le samedi 6 juin 2015 en France

Dans certains pays, plusieurs débats ont été organisés dans différentes régions : il y a eu par exemple 4 débats en Chine, 4 débats aux États-Unis et, grâce à l'implication des Régions françaises, 13 débats en France.

Le débat Île-de-France organisé par l'ARENE s'est déroulé au 244, boulevard Saint-Germain à Paris, où était installé le quartier général de l'opération.

Les co-initiateurs, en présence de l'expert Pierre Radanne et du consultant Stéphane Rozès (CAP), se sont réunis pour commenter au fur et à mesure la remontée des résultats. Accueillant également financeurs, journalistes, universitaires et représentants de la société civile (associations, ONG, etc.), le quartier général a été un lieu d'échanges sur les débats et leur impact sur le processus des négociations.

« [La lutte contre les changements climatiques] n'est pas l'enjeu d'un seul groupe ; c'est l'enjeu du monde entier. »

Larry Ragland, participant au Débat citoyen planétaire sur le climat et l'énergie dans le Massachusetts aux États-Unis



Une initiative à renouveler...

Pour 78 % des citoyens, les programmes éducatifs destinés au grand public devraient être l'outil privilégié pour sensibiliser aux enjeux climatiques. L'éducation est en effet essentielle pour aborder les questions du changement climatique : diffuser les bonnes pratiques, comprendre les causes, ou encore expliquer les impacts, d'autant que de nombreuses crises trouvent leur origine dans le dérèglement climatique. Une initiative comme le Débat citoyen planétaire participe à l'éducation aux enjeux du changement climatique tout en favorisant aussi l'éveil démocratique, elle doit être renouvelée et développée.

...et à adapter dans le cadre du débat public.

La méthode a été conçue pour des consultations citoyennes mondiales, mais elle peut également être utilisée à une échelle nationale ou régionale. Le principe fondamental de cette méthode consiste à réunir des citoyens issus d'un panel pour débattre simultanément des mêmes questions, le même jour, depuis plusieurs sites, avec le même dispositif. Cette méthode s'intègre aux dispositifs de participation citoyenne. Elle répond à l'un des objectifs de la CNDP : multiplier les formes de débat pour offrir aux citoyens une information pluraliste et un maximum d'outils de participation.

Le Débat citoyen planétaire sur le climat et l'énergie a reçu un appui décisif de M. François Hollande, président de la République, et du gouvernement français.

Mme Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, s'est engagée notamment en apportant une aide financière à 61 pays. M. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, a

mobilisé les ambassades de France pour identifier des organisateurs locaux et pour acheminer l'aide financière du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Cette opération a également bénéficié du soutien de M. Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale, de 13 Régions françaises coordonnées par l'Association des Régions de France (Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Centre-Val-de-Loire,

Franche-Comté, Guadeloupe, Haute-Normandie, Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, La Réunion, Rhône-Alpes), du groupe ENGIE, de la Fondation KR (Danemark), de l'Agence fédérale de l'environnement allemande, de la Fondation de France, de l'Agence spatiale européenne, des groupes Socialiste et apparentés et Europe Écologie Les Verts du Sénat, du ministère norvégien du Climat et de l'Environnement, de Grenoble-Alpes Métropole et de la Ville de Paris.





## VERS UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE RENOUVELÉE

Démocratisation du dialogue environnemental» p.72

Réflexions sur les garants» p.72

Réinventer le débat public» p.73



# DÉMOCRATISATION DU DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL

La CNDP a été très impliquée dans les travaux de la commission spécialisée du CNTE « dialogue environnemental ». Présidée par le sénateur Alain Richard, cette commission, qui réunissait une quarantaine de membres représentant toutes les parties prenantes, avait pour vice-présidente Madame Laurence Monnoyer-Smith, alors vice-présidente de la CNDP.

Après la remise du rapport, le 3 juin 2015, le gouvernement a fait le choix de traduire les conclusions de ce rapport par voie d'ordonnance. Dès le mois de septembre, le président de la CNDP, Christian Leyrit, s'est lui-même fortement impliqué dans la rédaction des projets d'ordonnances, veillant à ce que les propositions d'évolution législatives et réglementaires adoptées à l'unanimité par la CNDP y soient intégrées. La synthèse est consultable en annexe p.87.

L'enjeu essentiel est de mettre en œuvre une nouvelle gouvernance publique, fondée non plus sur les rapports de force, mais sur une capacité d'écoute, sur une co-construction de l'intérêt général, seule à même de redonner confiance à nos concitoyens.

Le projet d'ordonnance qui a été présenté à l'avis du CNTE le 16 février 2016 reprenait de nombreuses propositions de la CNDP : la création d'un droit d'initiative citoyenne, l'extension du champ de compétence de la CNDP aux plans et programmes nationaux, la création d'une procédure de conciliation, la création et la gestion du vivier national des garants par la CNDP. La mise en œuvre de ces ordonnances devra se traduire par un renforcement des moyens humains et financiers de la Commission.

## RÉFLEXIONS SUR LES GARANTS

La mission de garant de concertation est une déclinaison des missions que les textes doivent conférer prochainement à la CNDP.

Le rôle de garant n'est ni celui d'un arbitre ni celui d'un conciliateur. C'est celui d'un observateur vigilant, chargé de veiller au respect des règles de la concertation qui donnent à chacun un égal droit à s'exprimer sur la base d'une information sincère et la plus complète possible. Il lui revient également de veiller à ce que les positions exposées comme les réponses apportées par le maître d'ouvrage soient argumentées. Enfin, il veille à ce que des réponses soient apportées à toutes les questions dans la limite des connaissances du projet à ce stade.

En 2013, un travail sur les garants avait été engagé par un comité de pilotage. Dans le cadre de la démocratisation du dialogue environnemental, depuis juillet 2015, ce comité de pilotage présidé par la CNDP se réunit régulièrement pour travailler sur les modalités de constitution et de gestion d'un vivier de garants, de leur formation et de leur évaluation.

**« La présence d'une personnalité neutre et indépendante se justifie plus que jamais lorsqu'une partie du public s'oppose au projet, mettant parfois en doute la bonne foi du maître d'ouvrage. Le rôle du garant prend alors pleinement sa mesure : il assure le relais entre les parties, et permet à la parole de chacun de trouver à s'exprimer. Il s'assure de "l'équivalence de traitement", s'attachant à ce que chacun, quelles que soient sa fonction, sa place et sa position, puisse donner son point de vue et être entendu. »**

*Extrait du bilan d'Isabelle Jarry, garante de la concertation post-débat sur la ligne 18 du projet Grand Paris Express*

# RÉINVENTER LE DÉBAT PUBLIC

## La diversification des modalités de participation du public

Les six débats publics organisés en 2015 présentent tous la particularité d'avoir diversifié leurs modalités d'information et d'expression afin de recueillir la parole de publics de classes d'âge, de territoires et de catégories socioprofessionnelles les plus variés possible. Au-delà des traditionnelles réunions publiques et de son site internet, les CPDP ont articulé leur débat autour d'ateliers participatifs, de séances avec les acteurs du territoire, de débats mobiles, d'auditions d'experts. Certaines CPDP ont également développé des outils de participation à destination des jeunes, mais également des outils plus ludiques comme les tables d'information et d'expression ou encore la boîte à idées. Une a mis en place une visite de terrain et une autre la « Fabrique des propositions ».

La CNDP souligne la qualité des dispositifs et l'engagement total des CPDP dans leur mise en œuvre. La CNDP remercie chacune et chacun pour tout le travail accompli pendant ces mois de préparation, de débat, jusqu'à la conférence de presse de publication du compte rendu et du bilan.



## Le retour d'expérience et évaluation

Dans le cadre de l'amélioration des dispositifs de débat public, la CNDP incite les commissions particulières à développer des outils d'évaluation des moyens d'information et de participation mis en œuvre. Ainsi, chaque CPDP a réalisé une évaluation du débat au travers de la mise à disposition d'un questionnaire sur le site internet et lors des réunions publiques et ateliers. Le nombre de réponses collectées, très disparates d'un débat à un autre, ne permet pas d'exploiter les résultats des six débats menés en 2015.

De plus, en 2015, la CNDP a systématisé le retour d'expérience des CPDP sur l'ensemble du processus par les CPDP elles-mêmes. À la fin de l'année, la CNDP a ainsi auditionné l'ensemble des CPDP pour :

- permettre un retour d'expérience sur le travail de la CPDP et évaluer sa capacité à atteindre ses grands objectifs,
- apprécier l'efficacité des modalités de concertation choisies, leurs effets sur la mobilisation et la participation du public, leur coût,
- repérer les limites et les points à améliorer,
- valoriser les points positifs.

En 2016, il est prévu de poursuivre ce chantier avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage pour recueillir leur appréciation générale sur le débat.

Parce que l'évaluation des débats publics est une préoccupation de la CNDP et un élément « des vingt et un chantiers », la CNDP a décidé d'accueillir en 2016 un stagiaire en charge de l'élaboration d'une procédure formalisée d'évaluation des débats publics.



**Le débat mobile ou point de contact** est un dispositif ambulant qui combine information, participation et communication. Installé sur des lieux de fréquentation, il permet d'aller au-devant des populations qui n'ont pas toujours l'occasion ou la possibilité de participer aux réunions publiques ou de se rendre sur le site internet.





### Un barcamp<sup>1</sup> pour co-construire les modes de participation citoyenne

Le samedi 17 octobre 2015, la Commission nationale du débat public a organisé dans le cadre de la Semaine de l'innovation publique, avec le soutien actif de Numa Paris, un barcamp intitulé « Réinventer le débat public ». Forum ouvert et collaboratif sans cadre contraignant, cette manifestation a accueilli 100 participants au Numa à Paris. C'est ainsi que des professionnels de la concertation, des maîtres d'ouvrage, des chercheurs et enseignants, des étudiants mais aussi des citoyens se sont retrouvés un samedi après-midi pour repenser ensemble les modes de participation citoyenne et pour co-construire de nouvelles formes de méthodologie de débat.

Ce sont les thèmes ou les questions imaginés par les participants qui ont été débattus : l'urbanisme collaboratif, le recensement des bonnes pratiques de co-construction, la reconnaissance de l'expertise d'usage, l'articulation du présentiel avec les outils numériques, la concertation publique comme source de loi, comment faire pour que le débat public ne soit pas instrumentalisé ? Un débat public, pour quels publics ? Qu'est-ce qu'une bonne décision ?

<sup>1</sup> La restitution des échanges est consultable en annexe la restitution des échanges est consultable en annexe. Les photos de l'événements et mettre en lien hypertexte <http://urlz.fr/2ANR>

### Un séminaire de travail pour harmoniser les pratiques

Pour poursuivre ce travail, la CNDP a organisé le 17 novembre 2015 un séminaire intitulé « Comment innover dans le débat public ? Vers une rénovation et une harmonisation des pratiques », avec les présidents de CPDP des débats 2015, des membres CPDP et d'anciens secrétaires généraux.

Le séminaire a alterné des réunions en petit groupe et des restitutions en plénière sur les thèmes suivants : préparation du débat avec les citoyens, rôle et place de l'expertise, l'articulation entre le numérique et l'ensemble des outils participatifs en présentiel, le débat mobile, forme et méthode du débat et l'évaluation des débats publics. L'objectif était de définir des propositions concrètes et consensuelles à partir des diagnostics et des expériences de chacun.

*Dans le prolongement des réflexions engagées depuis 2014 sur les évolutions méthodologiques, de la mise en œuvre de nouveaux dispositifs participatifs dans les débats organisés en 2015, de la tenue du barcamp, la CNDP souhaite mettre à jour ses cahiers méthodologiques.*

“

*« Les restitutions montrent l'extraordinaire richesse des échanges de cet après-midi. Ces sujets sont au cœur des insatisfactions des citoyens par rapport à la décision publique et des préoccupations de la CNDP. Il faut travailler pour reconstruire la confiance des citoyens. »*

Christian Leyrit

”

## RENFORCEMENT DE LA CULTURE DU DÉBAT

Communication >> p.76  
Partenariat avec les universitaires >> p.79  
Actions de sensibilisation à la participation du public >> p.79  
Développement des échanges à l'international >> p.80

# COMMUNICATION

La communication de la CNDP repose sur un dispositif diversifié : l'envoi mensuel d'une lettre électronique, une présence sur les réseaux sociaux, des interventions en colloque, des partenariats, des échanges à l'international, des interviews, des publications de tribunes et d'articles dans la presse spécialisée ou généraliste.

- Les supports de communication sont les suivants :
- communiqués de presse mensuels, à l'issue de chaque séance plénière
  - rapport annuel d'activité
  - site internet [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)
  - plaquettes de présentation de la CNDP
  - comptes rendus des présidents de CPDP
  - bilans de débats publics du président de la CNDP
  - documents issus des événements organisés par la CNDP (sondages, actes de colloque, films, plaquettes du Débat citoyen planétaire...)

Le positionnement et le rayonnement de la CNDP dans le paysage de la démocratie participative s'effectuent également à travers les débats publics et les concertations organisés sur l'ensemble du territoire. Toute une panoplie de moyens d'informations est alors mise en place : diffusion de brochures sur le débat et la CPDP, diffusion de la synthèse du projet du maître d'ouvrage, distribution de tracts, campagne d'affichage dans les lieux publics, campagne de presse pour médiatiser le débat, exposition itinérante du débat et du projet, dépliant d'information sur le débat, conférence de presse d'ouverture du débat, conférence de presse de publication du compte rendu et du bilan du débat. Toute cette communication contribue à renforcer la culture du débat en France.

## Stratégie numérique

Après avoir pris connaissance des recommandations formulées par le cabinet Spintank en 2014 et effectué un audit des moyens de la CNDP début 2015, une stratégie numérique a été mise en place pour répondre à la mission d'information et de promotion du débat public de l'institution. Différents éléments tactiques ont été utilisés afin de faire progresser l'audience des comptes Facebook et Twitter de la Commission.

### Une communication ciblée

La CNDP a fait le choix d'une communication ciblée vers son écosystème en privilégiant l'information à la conversation. L'objectif est de renforcer la culture du débat public, de devenir une référence pour les acteurs et un centre de ressources, en se calant sur les « 21 chantiers » de la Commission.

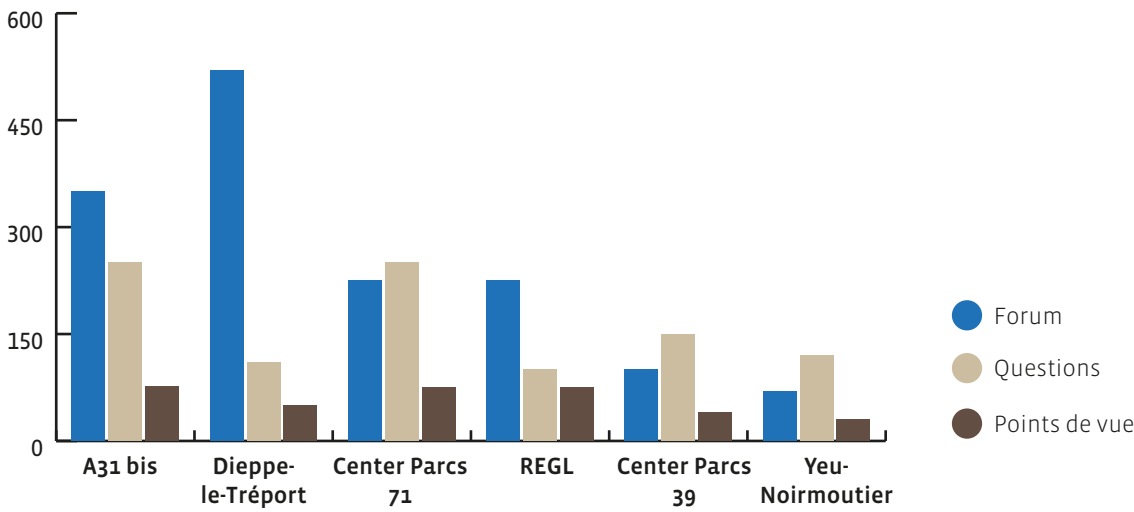
### Des liens vers le monde extérieur

La CNDP veille également à partager du contenu qui permet d'approfondir la compréhension des enjeux ainsi que la connaissance de l'actualité de l'écosystème du débat public, de la concertation, de la démocratie participative ou encore du dialogue environnemental. L'objectif est de devenir un centre de ressources sur ces domaines à l'échelle de Twitter et Facebook et de susciter l'intérêt des médias et des professionnels mentionnés par les différentes publications.

## Site institutionnel

Durant l'année 2015, le site internet de la CNDP a été visité plus de 100 000 fois par près de **80 000 visiteurs uniques**, générant plus de 200 000 pages vues (PV). C'est légèrement supérieur à l'année 2014 en termes de pages vues (581 par jour contre 545, soit +7 %) et nettement supérieur pour le nombre de visiteurs (218 par jour contre 126 l'année précédente, soit une augmentation de 73 %). La fréquentation du site est relativement marquée par l'influence des débats publics qui se sont tenus entre le 2 avril et le 30 septembre.

## Débats 2015 : expressions en ligne





Sites des débats

Statistiques de fréquentation

L'année 2015 a été l'occasion de tester la robustesse de la « plate-forme CNDP » puisque six débats se sont plus ou moins déroulés simultanément. Les six débats, ensemble, ont rassemblé près de **100 000 internautes uniques** pour plus de 400 000 pages vues (soit en six mois le double des pages vues sur le site de la CNDP en une année) et ils ont cumulé 2 200 abonnés sur Facebook et 1 500 sur Twitter.

Participation du public

Les six sites des débats ont généré 2 776 expressions en ligne réparties en trois catégories : les forums, où les internautes peuvent donner leur avis sur un point du projet ; les espaces de questions et réponses, où les citoyens peuvent directement interroger la CPDP ou le maître d'ouvrage sur des détails du projet ; des points de vue, où des avis plus étoffés, rédigés suivant une charte précise, sont publiés et ouverts à commentaires.

Au niveau de la participation en ligne, deux typologies de contributions du public se sont distinguées : les débats « expressifs » et les débats « questionnants ». La première catégorie, où se classent les débats des projets de l'autoroute A31 bis, du Réseau Express Grand Lille (REGL) et du parc éolien en mer entre Dieppe et Le Tréport (PDLT), a recueilli une majorité d'expressions sur le forum : les internautes viennent sur le site pour donner leur avis et commenter ceux des autres. La seconde catégorie, où se situent les débats des projets des Center Parcs et du parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier, a plutôt été le lieu de questions posées par le public au maître d'ouvrage et/ou à la commission particulière afin de recueillir des informations et des détails sur les projets.

Statistiques

En janvier 2015, la page Facebook de la CNDP possédait 244 abonnés et en comptabilisait 648 au 31 décembre, soit une **augmentation de 166 % durant l'année 2015**. Au cours de la même période, le compte Twitter de la Commission nationale du débat public a progressé **de 66 % en passant de 966 à 1 604 « followers »**. Bénéficiant d'un large report des photos des six débats publics qui se sont déroulés dans l'année, le compte Flickr de la CNDP a fortement progressé pour atteindre presque 4 000 clichés, dont plus de 2 700 constitués uniquement de photos des débats publics 2015. Le compte Dailymotion, profitant de la même dynamique, hébergeait 434 vidéos au 31 décembre, tandis que le compte SoundCloud héberge pour sa part 158 pistes audio ; ces deux dernières plates-formes stockent principalement la mémoire des réunions publiques organisées par les commissions particulières des débats.

**Focus sur le débat planétaire**



**À l'occasion du « World Wide Views », le débat citoyen planétaire qui s'est déroulé le 6 juin 2015 et dont la CNDP a été l'un des co-initiateurs en l'accompagnant jusqu'à la COP21 en décembre à Paris, un compte Twitter et une page Facebook ont été spécialement créés. En sept mois, ce sont près de 550 utilisateurs particulièrement engagés qui se sont abonnés à ces flux. Sur Facebook, la majorité des abonnés avaient entre 25 et 34 ans et provenaient d'abord du Maroc (hôte de la COP22) avant de venir de France. Le débat citoyen planétaire a également alimenté le compte Flickr de la CNDP.**

Lettre électronique

Durant l'année 2015, la base d'abonnés de la CNDP à la lettre d'information mensuelle a augmenté de près d'un tiers, passant de 7 261 abonnés en janvier à **10 815** en décembre. Cette progression a été influencée par plusieurs marqueurs notables, comme la récupération systématique de la base d'abonnés aux newsletters publiées par les commissions particulières des débats publics, et des campagnes efficaces de recrutement, via les réseaux sociaux, à l'occasion du barcamp et de la présence du débat citoyen planétaire à la COP21 en fin d'année<sup>1</sup>.

En termes d'efficacité, la CNDP voit la moyenne de son taux d'ouverture annuel de la lettre atteindre les 24 %, sur une amplitude allant de 20 % (février) à 27 % (barcamp en octobre). Cela signifie qu'un abonné sur quatre, en moyenne, prend connaissance de la newsletter qu'il reçoit chaque mois dans sa boîte de réception. Globalement ce taux d'ouverture progresse au cours de l'année et il est satisfaisant si on le compare aux moyennes observées sur le marché des lettres d'information – autour de 20 %.

1 Modalités validées par la CNIL

PARTENARIAT AVEC LES UNIVERSITAIRES

Le groupement d'intérêt scientifique  
Participation du public, décision,  
démocratie participative

La CNDP est partenaire depuis sa création en 2009 du groupement d'intérêt scientifique (GIS) Participation du public, décision, démocratie participative. Elle contribue ainsi à l'effort de recherche mené par le GIS, qui regroupe 56 laboratoires ou équipes de recherche. La nouvelle convention constitutive du GIS, hébergée par le CNRS, a pour objet de rapprocher les questionnements des chercheurs de ceux des praticiens sur la participation du public au processus décisionnel et à la démocratie participative. Le GIS prévoit chaque mois un séminaire en relation avec la publication d'un nouvel ouvrage. Un colloque a été organisé en janvier 2015 autour du thème « Chercheur.e.s et acteur.e.s de la participation : liaisons dangereuses et relations fructueuses ».

Prix de thèse

Dans le cadre du partenariat avec le groupement d'intérêt scientifique (GIS) Démocratie et participation, la CNDP a organisé, pour la première fois, le Prix de thèse de la Commission nationale du débat public. Ce prix, qui a vocation à être décerné tous les deux ans dans le cadre des journées doctorales du GIS, vise à récompenser de jeunes chercheurs, relevant de disciplines variées, qui s'intéressent à la participation citoyenne. Outre la valorisation des travaux des chercheurs, le prix doit permettre une appropriation de ces travaux par les acteurs

de la participation et la mise en œuvre des résultats dans les procédures participatives de terrain. Pour la première édition, le jury, coprésidé par Luigi Bobbio, professeur de sciences politiques à l'université de Turin, et Françoise Lavarde, secrétaire générale de la CNDP, a reçu vingt-deux mémoires. Les domaines couverts étaient variés (sciences politiques, anthropologie, sociologie, droit public, sciences économiques, aménagement et urbanisme, sciences de l'éducation,...) et si seize doctorats avaient été soutenus en France, les universités belges, suisses, québécoises et chiliennes étaient également représentées.

À l'issue d'une présélection, huit mémoires ont été retenus et évalués par deux rapporteurs, un extérieur au jury et l'autre membre du jury. Le jury s'est réuni en formation plénière le 21 octobre et a décidé d'attribuer un premier prix et deux seconds prix ex aequo. Les lauréats, Cecilia Gissinger-Bosse pour sa thèse en sciences de l'information et de la communication « Vers une conversion démocratique. Analyse du dispositif de parole en cours d'assises », Amandine de Coninck, « Faire de l'action publique une action collective. Expertise et concertation pour la mise en œuvre des continuités écologiques sur les rivières périurbaines », et Batiste Godrie, de l'université de Montréal, « Savoirs d'expérience et savoirs professionnels ; un projet expérimental dans le champ de la santé mentale », ont reçu leur prix le 13 novembre des mains de Jacques Archimbaud et Ilaria Casilio, vice-présidents de la CNDP.

ACTIONS DE SENSIBILISATION  
À LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Publications

Le président de la CNDP a rédigé plusieurs tribunes de réflexion et réalisé des entretiens au sujet du Débat citoyen planétaire. Par ailleurs, un ensemble de publications réalisées en 2015 (tribunes, articles, et entretiens) s'inscrivent dans le prolongement des 21 chantiers initiés dès 2013.

Le président de la CNDP, Christian Leyrit, a en outre participé à la rédaction de deux ouvrages. Le premier ouvrage, *L'état de l'opinion 2015*<sup>2</sup>, codirigé par Olivier Duhamel et Édouard Lecerf, et sous la plume d'experts de TNS Sofres et du monde politique, économique, social et universitaire, analyse et commente les grandes études TNS Sofres afin de mieux comprendre l'opinion publique.

Le deuxième ouvrage s'intitule *Nouveaux mythes, nouveaux imaginaires pour un monde durable*<sup>3</sup>.

Ce livre collectif est le fruit de deux ans de travaux de l'ACIDD'Lab, groupe d'experts du développement durable, spécialistes de la communication réunis à l'occasion de l'université d'été de la communication pour le développement durable à Bordeaux.

Interventions publiques

La CNDP, représentée par son président et ses vice-présidents, a été invitée à participer à de nombreux colloques, conférence et séminaires (la liste des interventions est consultable en annexe page 85), contribuant ainsi à la diffusion de la culture du

débat public et des évolutions entreprises par la CNDP dans le cadre de ses 21 chantiers. Cet ensemble de propositions vise à promouvoir un nouveau mode de gouvernance des grands projets d'aménagements ou d'infrastructures.

DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES À L'INTERNATIONAL

Visites de délégations étrangères

La CNDP accueille régulièrement des délégations étrangères intéressées par les modalités françaises de débat public et de participation citoyenne dans le cadre de visites d'études. Ainsi, au cours de l'année 2015, la CNDP a accueilli une délégation de l'École moscovite pour l'instruction civique de Russie et une délégation chinoise de la province du Jiangsu. Ce fut l'occasion de présenter l'institution, son fonctionnement et ses activités et d'échanger et de réfléchir avec les interlocuteurs étrangers sur les dispositifs de concertation du public en France et à travers le monde.

La CNDP à l'étranger

Dans le cadre d'une conférence organisée par l'association des anciens élèves de l'ENA et la Représentation du Land du Baden-Württemberg, le président de la CNDP, Christian Leyrit, est intervenu à Berlin sur le thème des grands projets et de la participation des citoyens, expériences en France et en Allemagne, le 28 janvier 2015.

Ce même jour, la vice-présidente de la CNDP, Laurence Monnoyer-Smith, donnait une conférence à Londres à la London School of Economics and Political Science (LSE) sur le thème « Institutionnaliser la délibération publique: pouvoir d'agir ou apaisement? ».

Du 28 septembre au 2 octobre 2015, le vice-président de la CNDP, Jacques Archimbaud, s'est rendu en République dominicaine afin de participer au séminaire organisé par l'ENA en partenariat avec le ministère de l'Administration publique de la République dominicaine, à l'Université Pontificia Católica Madre y Maestra de Santiago. Le vice-président a présenté aux étudiants du master de gestion publique un état des lieux en cinq séances de la démocratie et de la participation dans le secteur public.

Les 26 et 27 septembre 2015, le président de la CNDP, Christian Leyrit, a été reçu à New York au siège des Nations unies afin de présenter les résultats du Débat citoyen planétaire. Cette intervention a permis de mettre en lumière l'action de la CNDP dans le cadre de la COP21, apportant ainsi une meilleure visibilité à l'échelle internationale de l'institution et de ses activités d'information et de participation du public



Le président de la CNDP, Christian Leyrit (à droite), présente les résultats du Débat citoyen planétaire au siège des Nations unies, en présence de Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, du Développement durable et de l'Énergie (à gauche). Le 26 septembre 2015 à New York (États-Unis).

ANNEXES

COMPOSITION DE LA CNDP : LES CHANGEMENTS OPÉRÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2015

Démission de la vice-présidente de la CNDP, **Laurence Monnoyer-Smith**, le 20 mai 2015. Remplacée depuis le 12 octobre 2015 par **Ilaria Casillo**, vice-présidente de la CNDP.

Démission de **Jean-Claude Requier**, sénateur du Lot, le 4 mai 2015. Remplacé depuis le 30 octobre 2015 par **Dominique Estrosi-Sassone**, sénatrice des Alpes-Maritimes.

Démission de **Gilles Platret**, maire de Chalon-sur-Saône, le 20 août 2015. En attente de désignation au 31 décembre 2015.

Démission de **Jean-Claude Villemain**, maire de Creil, le 26 août 2015. En attente de désignation au 31 décembre 2015.

Fin de mandat de **Michel Habig**, vice-président du conseil général du Haut-Rhin, le 4 mars 2015. Renouvelé le 20 janvier 2016.

Fin de mandat d'**Olivier Jacquin**, vice-président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, le 29 mars 2015. Remplacé le 20 janvier 2016 par **Marylène Paillares**, conseillère départementale du Lot et Garonne.

Fin de mandat d'**Elsa di Meo**, conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 13 décembre 2015. En attente de désignation au 31 décembre 2015.

Fin de mandat de **Dominique Plancke**, vice-président régional Nord-Pas-de-Calais, le 13 décembre 2015. En attente de désignation au 31 décembre 2015.

Démission de **Raymond Leost**, secrétaire national de France Nature Environnement, le 26 mai 2015. Remplacé le 25 août 2015 par **Agnès Popelin**, administratrice de FNE.

Démission de **Christine Jean**, représentante de la Ligue de Protection des Oiseaux, le 3 septembre 2015. Remplacé le 19 janvier 2016 par **Bernard Labat**, Humanité et Biodiversité.

Un représentant des consommateurs et des usagers en attente de désignation au 31 décembre 2015.

Un représentant des entreprises en attente de désignation au 31 décembre 2015.

DÉCISIONS DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC de janvier à décembre 2015

Décisions prises en séance plénière du 7 janvier 2015

Décision n°2015/1/PEYN/2  
**Projet de parc éolien en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier :**  
désignation des membres de la commission particulière

Décision n°2015/2/PEDT/2  
**Projet de parc éolien en mer Dieppe – Le Tréport :**  
désignation des membres de la commission particulière

Décision n°2015/3/CPR/2  
**Projet Center Parcs sur la commune du Rousset (Saône-et-Loire) :**  
désignation de la présidente et des membres de la commission particulière

Décision n°2014/4/PPP/2  
**Projet Center Parcs sur la commune de Poligny (Jura) :**  
désignation de la présidente et des membres de la commission particulière

Décision n°2015/5/A31bis/2  
**Projet de liaison autoroutière A31bis Gye-Frontière luxembourgeoise :**  
désignation des membres de la commission particulière

Décision n°2015/6/LNPN/7  
**Projet de ligne nouvelle Paris-Normandie :**  
désignation de la garante pour la phase de concertation postérieure au débat public



📄 **Décision n°2015/7/MAGEO/6**  
**Projet MAGEO de mise au gabarit européen Vb de l’Oise entre Compiègne et Creil :**  
désignation du garant pour la phase de concertation postérieure à la concertation recommandée

📄 **Décision n°2015/8/EUROPACITY/6**  
**Projet EuropaCity :**  
décision de prolonger de nouveau de neuf mois le délai de présentation du dossier du maître d’ouvrage

### Décision prise en séance plénière du 4 février 2015

📄 **Décision n°2015/9/L18/1**  
**Projet de ligne 18 – Tronçon aéroport d’Orly – Versailles-Chantiers :**  
- désignation de la garante pour la phase de concertation postérieure au débat public  
- décision de ne pas émettre d’avis sur les modalités d’information et de participation du public à l’occasion de la concertation postérieure au débat public

### Décisions prises en séance plénière du 4 mars 2015

📄 **Décision n°2015/11/LNPCA/10**  
**Projet de ligne nouvelle Provence-Côte d’Azur (anciennement LGV PACA) :**  
désignation d’un nouveau garant pour la phase de concertation postérieure au débat public

📄 **Décision n°2015/12/LFRP/7**  
**Projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie :**  
décision de donner acte au maître d’ouvrage du bilan de la concertation post-débat public et du rapport de la garante

📄 **Décision n°2015/13/Golf de Tosse/1**  
**Projet de complexe résidentiel et touristique à vocation golfique sur la commune de Tosse (40) :**  
désignation du garant de la concertation volontaire mise en place par le maître d’ouvrage

### Décisions prises en séance plénière du 1<sup>er</sup> avril 2015

📄 **Décision n°2015/15/PEYN/3**  
**Projet de parc éolien en mer îles d’Yeu et de Noirmoutier :**  
- décision d’accuser réception du dossier du maître d’ouvrage  
- approbation du calendrier et des modalités d’organisation du débat public

📄 **Décision n°2015/16/PEDT/3**  
**Projet de parc éolien en mer Dieppe – Le Tréport :**  
- décision d’accuser réception du dossier du maître d’ouvrage  
- approbation du calendrier et des modalités d’organisation du débat public

📄 **Décision n°2015/17/CPR/3**  
**Projet Center Parcs sur la commune du Rousset (Saône-et-Loire) :**  
- décision d’accuser réception du dossier du maître d’ouvrage  
- approbation du calendrier et des modalités d’organisation du débat public

📄 **Décision n°2015/18/CPP/3**  
**Projet Center Parcs sur la commune de Poligny (Jura) :**  
- décision d’accuser réception du dossier du maître d’ouvrage  
- approbation du calendrier et des modalités d’organisation du débat public

📄 **Décision n°2015/19/LFRML-BM/3**  
**Projet de lien rapide ferroviaire Métropole lilloise – Bassin minier :**  
- décision d’accuser réception du dossier du maître d’ouvrage  
- approbation du calendrier et des modalités d’organisation du débat public

📄 **Décision n°2015/20/A31bis/3**  
**Projet de liaison autoroutière A31bis Gye-Frontière luxembourgeoise :**  
- décision d’accuser réception du dossier du maître d’ouvrage  
- approbation du calendrier et des modalités d’organisation du débat public

📄 **Décision n°2015/21/PLBML/3**  
**Projet de prolongement ligne B du métro de Lyon de la gare d’Oullins aux hôpitaux Lyon Sud :**  
décision de donner acte au maître d’ouvrage du compte rendu de la concertation recommandée et du rapport du garant

📄 **Décision n°2015/22/LNPCA/11**  
**Projet de ligne nouvelle Provence-Côte d’Azur (anciennement LGV PACA) :**  
décision de donner acte du rapport du maître d’ouvrage concernant le bilan de la consultation portant sur une partie du projet; observations et recommandations formulées par la CNDP au maître d’ouvrage sur la suite du processus de concertation du public sur le projet

### Décisions prises en séance plénière du 6 mai 2015

📄 **Décision n°2015/23/L17/2**  
**Projet de prolongement de la ligne 17 nord (tronçon Le Bourget/Le Mesnil-Amelot) :**  
décision de donner acte au maître d’ouvrage du bilan de la concertation post-débat public et du rapport du garant

📄 **Décision n°2015/24/POCL/9**  
**Projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon :**  
décision de donner acte au maître d’ouvrage du bilan de la première phase de concertation post-débat public et du rapport de la garante

📄 **Décision n°2015/25/CPP/4**  
**Projet Center Parcs sur la commune de Poligny (Jura) :**  
décision de donner acte de la démission d’un membre de la commission particulière du débat public

📄 **Décision n°2015/26/CPR/4**  
**Projet Center Parcs sur la commune du Rousset (Saône-et-Loire) :**  
décision de donner acte de la démission d’un membre de la commission particulière du débat public

### Décisions prises en séance plénière du 3 juin 2015

📄 **Décision n°2015/27/CPP/5**  
**Projet Center Parcs sur la commune de Poligny (Jura) :**  
décision de prolonger le débat public d’un mois et demi

📄 **Décision n°2015/28/CPR/5**  
**Projet Center Parcs sur la commune du Rousset (Saône-et-Loire) :**  
décision de prolonger le débat public d’un mois et demi

📄 **Décision n°2015/29/PEDT/4**  
**Projet de parc éolien en mer Dieppe – Le Tréport :**  
désignation du nouveau président de la commission particulière du débat public

📄 **Décision n°2015/30/PSM/5**  
**Projet Port Seine Métropole – secteur Ouest :**  
désignation d’un garant de la concertation postérieure au débat public

📄 **Décision n°2015/31/CNDP/1**  
adoption du rapport annuel 2014

📄 **Décision n°2015/32/PEDT/5**  
**Projet de parc éolien en mer Dieppe – Le Tréport :**  
décision de diligenter une expertise complémentaire

### Décisions prises en séance plénière du 2 juillet 2015

📄 **Décision n°2015/33/PEYN/4**  
**Projet de parc éolien en mer îles d’Yeu et de Noirmoutier :**  
décision de diligenter une expertise complémentaire

📄 **Décision n°2015/34 A31bis/4**  
**Projet de liaison autoroutière A31bis Gye-Frontière luxembourgeoise :**  
- décision de diligenter une expertise complémentaire  
- décision de prolonger le débat public d’un mois et demi

📄 **Décision n°2015/35/ACV/8**  
**Projet de liaison autoroutière concédée Castres-Toulouse :**  
- décision de ne pas organiser un nouveau débat public, au sens de l’article R-121-7 du Code de l’environnement  
- recommandation au maître d’ouvrage de poursuivre la concertation du public sous l’égide du garant

📄 **Décision n°2015/36/NDCA/7**  
**Projet d’achèvement de l’aménagement des RN154 et RN12 par mise en concession autoroutière; section Nonancourt – Allaines :**  
- décision de ne pas organiser un nouveau débat public, au sens de l’article R-121-7 du Code de l’environnement  
- recommandation au maître d’ouvrage de poursuivre la concertation du public sous l’égide du garant

📄 **Décision n°2015/37/MTB/1**  
**Projet de liaison autoroutière concédée Machilly-Thonon-Les-Bains :**  
- décision de ne pas organiser de débat public  
- recommandation au maître d’ouvrage d’organiser une concertation sous l’égide d’un garant désigné par la CNDP

📄 **Décision n°2015/38/TW-MPM/1**  
**Projet d’extension nord et sud du réseau de tramway de Marseille :**  
- décision de ne pas organiser de débat public  
- recommandation au maître d’ouvrage d’organiser une concertation sous l’égide d’un garant désigné par la CNDP

Décisions prises en séance plénière du 2 septembre 2015

Décision n°2015/39/LNPCA/12  
**Projet de ligne nouvelle Provence-Côte d’Azur (anciennement LGV PACA):**

- décision de ne pas organiser un nouveau débat public, au sens de l’article R-121-7 du Code de l’environnement
- recommandation au maître d’ouvrage de poursuivre la concertation du public sous l’égide du garant

Décision n°2015/40/L1/3  
**Projet de prolongement de la ligne 1 du métro à l’est de Château de Vincennes jusqu’à Val-de-Fontenay:**

- décision de donner acte au maître d’ouvrage du bilan de la concertation recommandée et du rapport de la garante

Décision n°2015/41/MTB/2  
**Projet de liaison autoroutière concédée Machilly-Thonon-Les-Bains:**

désignation de la garante pour la concertation recommandée

Décision n°2015/42/TW-MPM/2  
**Projet d’extension nord et sud du réseau de tramway de Marseille:**

désignation du garant pour la concertation recommandée

Décisions prises en séance plénière du 7 octobre 2015

Décision n°2015/43/LNMP/7  
**Projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan:**

décision de donner acte au maître d’ouvrage du bilan de la concertation post-débat public et du rapport de la garante

Décision n°2015/44/LNMP/8  
**Projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan:**

- décision de ne pas organiser un nouveau débat public, au sens de l’article R-121-7 du Code de l’environnement
- recommandation au maître d’ouvrage de poursuivre la concertation du public sous l’égide du garant

Décision n°2015/45/GA/1  
**Projet de concertation conduite par Calitom et GrandAngoulême:**

- désignation du garant de la concertation volontaire mise en place par le maître d’ouvrage

Décision n°2015/46/PS/1  
**Projet de cluster scientifique et technologique Paris-Saclay:**

décision de considérer la saisine comme non recevable

Décision n°2015/47/HL/1  
**Projet Heroic Land:**

- décision de demander au maître d’ouvrage de transmettre à la CNDP un dossier de saisine
- décisions prises en séance plénière du 4 novembre 2015

Décisions prises en séance plénière du 4 novembre 2015

Décision n°2015/48/HL/2  
**Projet Heroic Land à Calais:**

- décision de ne pas organiser de débat public
- recommandation au maître d’ouvrage d’organiser une concertation sous l’égide d’un garant désigné par la CNDP

Décision n°2015/49/EUROPACITY/7  
**Projet EuropaCity:**

décision d’accuser réception du dossier du maître d’ouvrage

Décision n°2015/50/LELA/8  
**Projet de reconstruction de la ligne de grand transport d’électricité entre Lille et Arras:**

décision de donner acte au maître d’ouvrage du compte rendu de la concertation post-débat public et du rapport du garant

Décisions prises en séance plénière du 2 décembre 2015

Décision n°2015/51/EUROPACITY/8  
**Projet EuropaCity:**

approbation du calendrier et des modalités d’organisation du débat public

Décision n°2015/52/HL/3  
**Projet Heroic Land à Calais:**

désignation du garant de la concertation recommandée

Décision n°2015/53/L18/2  
**Projet de ligne 18 – Tronçon aéroport d’Orly-Versailles-Chantiers:**

décision de donner acte au maître d’ouvrage du bilan de la concertation post-débat public et du rapport du garant

INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS de la Commission nationale du débat public

Intervention du président de la CNDP, Christian Leyrit, à Berlin dans un débat organisé par l’Association des anciens élèves de l’ENA et la Représentation du Land du Baden-Wurtemberg, sur le thème des grands projets et de la participation des citoyens - expériences en France et en Allemagne, le 28 janvier 2015.

Intervention de la vice-présidente de la CNDP, Laurence Monnoyer-Smith, à Londres, à la London School of Economics and Political Science, le 28 janvier 2015. La conférence publique avait pour thème « Institutionnaliser la délibération publique: pouvoir d’agir ou apaisement? ».

Intervention de la vice-présidente de la CNDP, Laurence Monnoyer-Smith, à l’Institut des sciences et industries du vivant et de l’environnement, auprès des étudiants d’AgroParisTech, le 4 février 2015 afin de leur présenter la CNDP.

Intervention du président de la CNDP, Christian Leyrit, à l’ENA Strasbourg, devant les élèves de la promotion Wiston Churchill, le 25 février 2015. La conférence avait pour objectif la présentation de l’historique du débat public en France, son évolution et ses points forts.

Participation de la vice-présidente de la CNDP, Laurence Monnoyer-Smith, à la table ronde organisée par l’association Démocratie ouverte, le 30 mars 2015 à l’Assemblée nationale. Intervention sur le thème « La participation des citoyens et l’OpenGov, vers une transition démocratique? » lors de la conférence « La participation des citoyens de l’échelon local au niveau européen ».

Participation de la vice-présidente de la CNDP, Laurence Monnoyer-Smith, au colloque « Démocratie participative et modernisation du dialogue environnemental » organisé par le MEDDE au Muséum national d’histoire naturelle (Paris), le 5 mai 2015.

Intervention du président de la CNDP, Christian Leyrit, au CESE auprès de l’association Démocratie ouverte et d’une délégation tunisienne, dans le cadre d’échanges sur le thème de la transparence et de la participation citoyenne, le 2 juin 2015.

Intervention du président de la CNDP, Christian Leyrit, à l’ENA dans le cadre d’une visite d’étude issue du partenariat entre l’ENA et le département de la formation des hauts cadres du Parti communiste chinois, le 24 juin 2015. L’invention avait pour objectif la présentation des activités de la CNDP (notamment dans les projets environnementaux) et la présentation de l’évaluation de l’action des préfets (au titre des précédentes fonctions du président).

Intervention du président de la CNDP, Christian Leyrit, au MEDDE à La Défense sur le thème « Vers une démocratie participative: impliquer autrement les citoyens en matière d’environnement », le 26 juin 2015. La conférence avait pour objectif la présentation de l’historique des débats.

Intervention du vice-président de la CNDP, Jacques Archimbaud, à Paris lors de la conférence « Quelle démocratie participative dans les projets environnementaux: impliquer autrement les citoyens », organisée par l’Institut de formation de l’environnement (IFORE), le 26 juin 2015.

Participation du président de la CNDP, Christian Leyrit, au CESE, à l’occasion des 8<sup>es</sup> Rencontres des acteurs publics, avec pour objectif la présentation des évolutions de la CNDP et du Débat citoyen planétaire, le 30 juin 2015.

Intervention du président de la CNDP, Christian Leyrit, à la CNDP dans le cadre d’une session d’échange d’informations et de contacts avec une délégation chinoise de la province du Jiangsu sur le thème des modalités de saisine et de fonctionnement de la CNDP, le 16 juillet 2016.

Participation du président de la CNDP, Christian Leyrit, à la 13<sup>e</sup> édition de l’UECDD (Université d’été de la communication, Bordeaux), sur le thème de la concertation et de la COP21, le 26 août 2015. Les résultats du Débat citoyen planétaire ont fait l’objet d’une présentation.

Participation du vice-président de la CNDP, Jacques Archimbaud, à la Conférence de consensus sur le projet de fonds d’initiative citoyenne: « Faut-il financer la démocratie participative initiée par les citoyens? Comment? Pour quel projet? », les 4 et 5 septembre 2015 au Sénat. L’événement a été organisé à l’initiative de la coordination des quartiers populaires Pas sans nous qui s’est constituée à la suite du rapport remis en juillet 2013 au ministre de la Ville François Lamy par Marie-Hélène Baqué et Mohamed Mechmache.



 **Participation du président de la CNDP, Christian Leyrit, au Forum international Convergences à l'hôtel de ville de Paris sur le thème « Action citoyenne : comment engager les citoyens dans la transition écologique », le 9 septembre 2015.** Les résultats du Débat citoyen planétaire ont fait l'objet d'une présentation.

 **Intervention du président de la CNDP, Christian Leyrit, à l'ENPC de Champs-sur-Marne dans le cadre de la formation des ingénieurs élèves des Ponts, des Eaux et des Forêts, le 11 septembre 2015.** Outre les résultats du Débat citoyen planétaire, les 21 chantiers du président et les propositions d'évolution législatives et réglementaires ont fait l'objet d'une présentation.

 **Intervention du président de la CNDP, Christian Leyrit, à l'École des Ponts – ParisTech, sur le thème « Concertation : stratégie, pilotage et posture », le 23 septembre 2015.**

 **Participation de la secrétaire générale, Françoise Lavarde, à l'audition publique de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) sur le thème « Innovation et changement climatique : l'apport de l'évaluation scientifique et technologique », le 24 septembre 2015.** Intervention à la table ronde « L'implication du citoyen dans la gestion des technologies intelligentes ».

 **Participation du vice-président de la CNDP, Jacques Archimbaud, aux 13<sup>es</sup> Assises nationales des déchets à la Cité des congrès de Nantes, le 23 septembre 2015.** Intervention à la table ronde sur le thème « Installations de gestion des déchets : quelle implication du public ? » afin d'exposer les missions de la CNDP, les problématiques concrètes rencontrées lors de débats publics récents et les réflexions en cours pour revoir les modalités de dialogue.

 **Intervention du président de la CNDP, Christian Leyrit, à New York au siège des Nations unies pour la présentation des résultats du Débat citoyen planétaire, les 26 et 27 septembre 2015.**

 **Participation du vice-président de la CNDP, Jacques Archimbaud, au séminaire organisé par l'ENA en partenariat avec le ministère de l'Administration publique de la République dominicaine, à l'université Pontificia Católica Madre y Maestra de Santiago (République dominicaine) du 28 septembre au 2 octobre 2015.** Intervention sur la démocratie et la participation dans le secteur public, en cinq séances, auprès des étudiants en master de gestion publique.

 **Participation du président de la CNDP, Christian Leyrit, au séminaire d'automne de la promotion 2015 de l'Institut de l'engagement afin de présenter aux lauréats la CNDP, son fonctionnement et ses activités, le 30 octobre 2015.**

 **Intervention du président de la CNDP, Christian Leyrit, au CESE dans le cadre du lancement de la « déclaration universelle des droits de l'humanité » le lundi 2 novembre.**

 **Intervention des vice-présidents de la CNDP, Ilaria Casillo et Jacques Archimbaud, à l'université de Lille 2, à l'occasion de la remise du Prix de thèse de la CNDP lors des Journées doctorales du groupement d'intérêt scientifique (GIS) sur la participation du public et la démocratie participative, le 13 novembre 2015.**

 **Participation du président de la CNDP, Christian Leyrit, au colloque « Expertise, décision et opinion publiques » organisé par l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles en partenariat avec la CNDP et le CGEDD, le 19 novembre 2015.**

 **Intervention du vice-président de la CNDP, Jacques Archimbaud, auprès des étudiants en master 2 Communication et Politique de l'IEP Sciences-Po Paris afin de présenter la CNDP et le débat public en France, le 25 novembre 2015.**

 **Participation de la vice-présidente de la CNDP, Ilaria Casillo, au séminaire organisé dans le cadre de l'expérimentation régionale du projet POP UP - Riapriamo la Città : pratiques participatives et innovantes de réutilisation des lieux de la ville pour construire de nouvelles formes de gouvernance, le 27 novembre 2015 à Florence (Italie).**

 **Intervention du vice-président de la CNDP, Jacques Archimbaud, à l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, auprès des étudiants en master 2 pro de l'Institut français de géopolitique, le 27 novembre 2015.**

 **Intervention du vice-président de la CNDP, Jacques Archimbaud, et échanges avec des auditeurs de l'ENA sur le thème de l'évolution de la concertation en France dans le cadre de la formation « Comment refonder la concertation publique dans les projets d'aménagement ? », le 15 décembre 2015, à Paris.**

 **Intervention du vice-président de la CNDP, Jacques Archimbaud, à l'université de Bourgogne (Dijon) auprès des étudiants en master 2 Transports Mobilités Environnement Climat, afin de présenter la CNDP, le débat public en France et ses enjeux, en particulier dans le domaine de la planification des transports.**

# PROPOSITIONS D'ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE DU DÉBAT PUBLIC ET DE LA PARTICIPATION DES CITOYENS

Le 23 mars 2015, le président Christian Leyrit a présenté devant la Commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental, présidée par M. Alain Richard, les propositions d'évolutions législatives et réglementaires dans le domaine du débat public et de la participation des citoyens. Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité par les membres de la CNDP lors de la séance du 4 mars 205.

1. **Permettre à 10 parlementaires, 10 000 citoyens ou une association de protection de l'environnement exerçant son activité sur le territoire national, de saisir la CNDP,** qui pourrait aussi s'autosaisir, sur tout projet d'équipement ou d'aménagement, quel que soit son coût, que le projet soit d'intérêt national ou non. Ce serait un progrès démocratique important, permettant d'alerter en amont de difficultés et de blocage.

2. **Permettre à l'Assemblée nationale ou au Sénat et à 500 000 citoyens de demander l'organisation d'un débat public sur des plans, programmes ou options générales.** Le gouvernement doit également prendre un décret (prévu par la loi Grenelle) sur ce point. Les grands schémas de transport et d'aménagement du territoire et les opérations d'intérêt national doivent faire l'objet de débats avec l'ensemble des citoyens.

3. **Organiser des débats publics sur des projets d'aménagement et d'équipement cohérents,** intégrant en particulier leur desserte en transports, alors qu'aujourd'hui les débats sont séparés : projets d'une part, transports d'autre part, ce que ne comprennent pas les citoyens.

4. **Assurer un continuum de participation des citoyens entre débat public et enquête d'utilité publique,** systématiser l'intervention d'un garant.

5. **Développer les contre-expertises indépendantes.** Pour se forger une opinion, les citoyens doivent avoir accès à des expertises différentes de celles des maîtres d'ouvrage ou des porteurs de projets.

6. **Développer les conférences de citoyens, très utilisées en Europe du Nord et qui ont montré leur intérêt et leur pertinence sur le projet CIGEO.** La démonstration a été apportée que des citoyens formés de manière pluraliste pouvaient porter un jugement pertinent et circonstancié sur les sujets les plus complexes. Aucun sujet ne doit être réservé aux experts ou aux « sachants ».

7. **Rendre plus cohérente la liste des sujets pouvant être soumis à débat public, abaisser le seuil de publication de 150 à 100 M€** et prévoir des dispositions pour les maîtres d'ouvrage qui ne respectent pas les obligations, qui sous-estiment les projets ou qui les « saucissonnent » pour échapper au débat public.

8. **Confier à la CNDP une mission de conciliation sur les projets conflictuels.** Il s'agit de faciliter le dialogue et les échanges, de procéder à des contre-expertises, d'apporter des éclairages pluralistes. La CNDP pourrait être saisie par les différentes parties prenantes des projets.

# SYNTHÈSE DE RESTITUTION DU BARCAMP

## « RÉINVENTER LE DÉBAT PUBLIC », le 17 octobre 2015



### Qu'est-ce qu'un barcamp?

Rencontre ouverte, qui prend la forme d'ateliers événements participatifs où le contenu est fourni par des participants qui doivent tous, à un titre ou à un autre, apporter quelque chose au barcamp. C'est le principe « pas de spectateur, tous participants ».

### Pourquoi un barcamp sur le débat public?

Organisée dans le cadre de la Semaine de l'innovation publique, avec le soutien actif du NUMA, la CNDP a entamé une démarche participative innovante, peu utilisée dans les concertations. Avec le format barcamp, la CNDP a souhaité travailler hors les murs pour être au plus près des demandes citoyennes en matière de participation. En invitant chacun à proposer des angles de réflexion et de travail pilotés par des apporteurs d'idées, la CNDP poursuit la rénovation de ses méthodes et de ses outils. Tous les arguments et toutes les idées permettront d'enrichir ses réflexions.

Un après-midi riche d'échanges et de partage d'expériences qui s'est conclu par la restitution des échanges au sein de chaque atelier à l'ensemble des participants.

- 1 après-midi
- 100 participants
- 14 propositions de thèmes
- 8 ateliers:
  - Urbanisme collaboratif
  - Recenser les bonnes pratiques de co-construction
  - Reconnaissance de l'expertise d'usage
  - Comment faire pour que le débat public ne soit pas instrumentalisé?
  - Un débat public: pour quels publics?
  - Articulation du présentiel avec les outils numériques
  - Qu'est-ce qu'une bonne décision?
  - Concertation publique, source de loi

### ATELIER 1

#### URBANISME COLLABORATIF

##### Constat :

- Dans un climat général de défiance et de désengagement vis-à-vis du politique, les projets d'urbanisme et d'aménagements font l'objet de plus en plus de contestations.
- Nous sommes dans une phase de remise en cause croissante des méthodes et des cadres traditionnels de conception des projets et de prise de décision.
- Les logiques de départ des projets, à toutes les échelles, ne sont pas suffisamment débattues et l'association des citoyens consiste souvent en un commentaire de la décision.
- Il y a fréquemment un décalage de temps entre le moment de la participation et celui de la réalisation du projet.

##### Propositions

- Développer des dispositifs d'expression attractifs et innovants, allant à la rencontre des citoyens et permettant le recueil de leur avis.
- Mettre à disposition des citoyens les données brutes ayant servi à l'élaboration du projet, afin de leur permettre de proposer des solutions alternatives en les structurant différemment, facilitant l'empowerment des participants.
- Créer les conditions pour faire émerger naturellement des médiateurs favorisant la construction de solutions d'intérêt général.
- Éviter le caractère irréversible des décisions d'urbanisme, opter pour des conceptions modulaires, évolutives et expliciter les raisons du choix.
- Conserver les données brutes et la trace des différentes étapes du raisonnement afin de pouvoir faire évoluer le projet sans «faire table rase».

### ATELIER 2

#### RECENSER LES BONNES PRATIQUES DE CO-CONSTRUCTION

##### Constat :

- On débat des projets mais très peu des services à proposer.
- Les besoins sont préalablement identifiés ou supposés au lieu d'être repérés avec les citoyens. De la même manière, avant de discuter des projets, on consacre très peu de temps aux diagnostics partagés et co-produits des territoires concernés.
- Il est difficile de repérer comment les paroles des citoyens sont intégrées par les décideurs. L'articulation du processus participatif avec la prise de décision est peu claire.
- L'accès à l'information est souvent difficile à cause à la fois de l'indisponibilité et du manque de clarté des informations et des compétences des citoyens.

##### Propositions :

- Elaborer un diagnostic partagé sur les besoins réels des territoires. Travailler sur les « peurs » individuelles et collectives ayant un rapport avec les projets.
- Multiplier les débats mobiles et virtuels en veillant à leur animation tout comme pour les réunions publiques.
- Éduquer à la co-construction dès l'enfance.
- Privilégier les méthodes de travail qui s'appuient sur des sous groupes de travail avec des supports méthodologiques, et sur une mise en commun en plénière et des temps de restitution collective.
- Laisser du temps pour proposer, réfléchir, choisir et tester.
- Appliquer plus souvent le dispositif des Conférences de citoyens.
- Mettre à la disposition des citoyens des expertises indépendantes
- Créer un temps citoyen vis-à-vis des employeurs

### ATELIER 3

#### RECONNAISSANCE DE L'EXPERTISE D'USAGE

##### Constat :

- Expertise d'usage est nécessaire et légitime
- L'expertise d'usage est un levier pour les politiques. C'est une aide à la décision politique et non une négation du politique.
- Difficulté à relier l'expertise d'usage à l'action politique sur un temps long et tout au long d'un débat public.
- Sous-évaluation de la nécessité et de la légitimité de l'expertise d'usage.

##### Propositions :

- Reconnaître la maîtrise d'usage au même titre que la maîtrise d'œuvre ou la maîtrise d'ouvrage (expertise, formation, accompagnement, budget,...).
- Nécessité d'organiser cette maîtrise d'usage dans le temps (en amont du débat) et dans la durée (amont, pendant, aval, évaluation...).
- Nécessité de donner les moyens à l'expertise d'usage.
- Imaginer des universités citoyennes/ d'usagers dans chaque ville pour informer les habitants sur un avant projet et leur permettre de formaliser leur expression.
- Former les usagers à la technicité du débat, du dossier, du projet.
- Donner aux habitants les moyens de traduire, de rédiger ou de dessiner la parole citoyenne, par le recours à des écrivains publics ou des dessinateurs.
- Durant les débats publics, les CPDP doivent s'obliger à consulter systématiquement les usagers liés à l'accessibilité et reverser au débat cette expertise d'usage.
- Formaliser un temps « pré débat » avant le début du débat public pour permettre aux habitants de participer à l'élaboration des thèmes à débattre.



 ATELIER 4

COMMENT FAIRE POUR QUE LE DÉBAT PUBLIC NE SOIT PAS INSTRUMENTALISÉ ?

- Constat :**
- Le débat public et les conditions dans lesquelles il est mené font l’objet d’une défiance.
  - Il est perçu comme un outil pour « endormir les citoyens » et comme instrumentalisé : par le porteur de projet, par le politique, par les médias.
  - Un poids très fort des professionnels de la parole (élus, associations), dans le débat public, et qui monopolisent la parole par rapport à celle des citoyens
  - Une difficulté croissante à faire dialoguer des points de vue très contradictoires voire en forte opposition (radicalisation des termes du débat)
  - Les débats sont souvent imprégnés d’absence de confiance.

- Propositions :**
- Bien repérer et élargir la cartographie des parties prenantes.
  - Multiplier les formats et les dispositifs participatifs (utilisation des outils numériques, ateliers, débats délocalisés, débats mobiles).
  - Reprendre les bonnes méthodes expérimentées « hors débat public », telles que le Débat planétaire sur l’énergie et le climat.
  - Co-élaborer les cahiers des charges des bureaux d’études entre le porteur de projet et les parties prenantes.
  - Améliorer l’intelligibilité et l’accès à l’information sur laquelle se base le débat public et en rendant cette information compréhensible par tous et toutes.
  - Repenser le moment de la saisine de la CNDP par rapport à l’avancement du projet (débat sur l’opportunité).

 ATELIER 5

UN DÉBAT PUBLIC, POUR QUELS PUBLICS ?

- Constat :**
- Des publics trop homogènes et habituels (retraités, Nymbistes, élus).
  - Le cadre des réunions publiques n’est pas en résonance avec la diversité des publics.
  - Les absents : un public difficile à mobiliser (jeunes et salariés notamment).
  - La technicité des enjeux « repousse » les publics les moins motivés, formés, expérimentés.
  - Une manque d’explication claire du cadre du débat : quelle est la question posée ? ; qui prend la décision ? Comment est-elle prise ? ; quels impacts de la parole citoyenne sur la décision ? Quelles marges de manœuvre du projet ? Quels sont les invariants ? Quels aspects la parole citoyenne pourra modifier ?

- Propositions :**
- Lancer une étude sociologique en amont du débat pour identifier les publics en présence et affiner le dispositif de mobilisation en fonction des absents.
  - Optimiser et cibler la communication, avec un effort (si pertinent en fonction du projet) à destination des entreprises et de leurs salariés.
  - Améliorer la représentativité du public en ayant recours à un panel de citoyens, qui accompagnerait la CPDP au fil du débat selon des modalités à définir.
  - Améliorer la notoriété de la CNDP et acculturer massivement et durablement les Français au débat public en assurant une représentation dans les médias de masse (télévision) voire dans les programmes scolaires.

 ATELIER 6

ARTICULATION PRÉSENTIEL ET OUTILS NUMÉRIQUES

- Constat :**
- Le numérique, un outil incontournable à l’heure actuelle pour pratiquer et développer la participation citoyenne.
  - Manque d’une véritable culture et alphabétisation numérique chez tous les acteurs de la participation.
  - Les coûts d’entrée dans le numérique ne sont pas les mêmes pour tous.
  - Le numérique n’évacue pas les limites des démarches participatives et de leurs poids effectif sur la décision.
  - Faible articulation des outils numériques avec les projets politiques dans lesquels ils s’insèrent.

- Propositions :**
- Personnaliser les outils en favorisant la créativité et l’innovation : adapter sa stratégie aux contraintes des différents espaces.
  - Porter la parole du débat ailleurs et les paroles d’ailleurs dans le débat.
  - Avoir la préoccupation de capter la « parole sauvage ».
  - Utiliser davantage le numérique pour diffuser non seulement la parole, mais aussi les bonnes pratiques et les bonnes méthodes.
  - Prendre en compte la révolution des données.
  - Développer des postures d’ambassadeurs, trouver des relais d’opinion.

 ATELIER 7

QU’EST-CE QU’UNE BONNE DÉCISION ?

- Constat :**
- Manque de consensus sur les fondements d’une bonne décision.
  - Difficulté du public à se reconnaître dans la décision.
  - Une bonne décision, est-ce vraiment une décision qui n’est pas contestée ?
  - La minorité bruyante qui agit avec force et violence est-elle tolérable dans la force de décision ?
  - Les choix des maîtres d’ouvrage ne sont pas systématiquement bien expliqués et argumentés.
  - Le politique tranche souvent sur les choix techniques en instaurant une asymétrie entre le poids du scientifique et celui du politique.
  - Les décisions oublient trop souvent les opinions minoritaires.
  - De plus en plus les décisions posent problème non seulement pour leur contenu, mais aussi pour la façon dont elles sont prises.

- Propositions :**
- Renforcer le rôle du diagnostic partagé pour partir sur une base d’accord quant à la problématique de fond du débat.
  - Prévoir un temps et un cadre pour s’assurer de la connaissance du projet par les participants au débat.
  - Relier la décision à l’histoire d’un territoire et non seulement à son développement futur en prenant en compte les spécificités locales.
  - Mettre en place un groupe de jurés ou un panel de citoyens qui puisse être informé par chacune des parties prenantes.
  - Poser systématiquement la question de la non-décision.

 ATELIER 8

CONCERTATION PUBLIQUE, SOURCE DE LOI ?

- Constat :**
- Un faible poids et place de la concertation dans les prises de décisions publiques.
  - Le débat public souffre d’un manque de légitimité quant à sa capacité de devenir une source de lois.
  - Difficultés à envisager l’indemnisation des participants à un débat public.

- Propositions :**
- Pousser le rôle de la CNDP pour qu’elle fasse le relais entre le débat public et le débat au sein des institutions décisionnaires.
  - Faire émerger lors de chaque débat public la dimension de l’intérêt général pour que les résultats deviennent pertinents pour le droit et son évolution.
  - Intégrer la notion de consultation dans la Constitution afin que son principe se diffuse en dehors du champ de l’environnement.
  - Instaurer des référendums d’initiatives populaires.
  - Consulter systématiquement les citoyens sur les projets de loi.

Directeur de la publication : Christian Leyrit  
Rédactrice en chef : Alexandra Moreau  
Conception graphique : Euro2C  
Impression : Graphoprint



10-31-2653 / Cette entreprise a fait certifier sa chaîne de contrôle / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)



Infographies : © Euro2C

#### Crédits photographiques

© CNDP, © Sandy Wilhelm

**Couverture** : Adaptation du logo du débat citoyen planétaire sur le climat et l'énergie 2015 co-organisé par la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques, Missions Publiques, la Danish Board of Technology Foundation et la Commission nationale du débat public.



244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0) 1 44 49 85 60  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)



 [facebook.com/debatpublic](https://facebook.com/debatpublic)

 [@CNDPDebatPublic](https://twitter.com/CNDPDebatPublic)

 [dailymotion.com/debatpublic](https://dailymotion.com/debatpublic)

 [flickr.com/photos/cndpdebatpublic](https://flickr.com/photos/cndpdebatpublic)